TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 361 · DERNIÈRE ÉDITION · DIMANCHE 9 - LUNDI 10 AOUT 1981

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry · Directeur : Jacques Fauvet

3,80 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 F ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 38 d.

Tarif des abonnements page 8

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'IRA bafouée

Londres vient de rejeter simultanément deux propositions — l'une de Dublin, l'autre des détenus de Long-Kesh — dont on pouvait attendre une issue, honorable pour les deux parties, à la crise ouverte le 1er mars dernier par le mouvement de grève de la faim de Bobby Sands.

Pour la deuxième fois consécutive, le gouvernement britannique refuse ainsi de saisir la perche tendue par les prisonniers républicains, soit qu'il n'envisage d'issue à cette crise que dans la capitulation de la partie adverse — et non dans le compromis, — soit que, plus cyniquement encore, il ne soit pas pressé d'y mettre un terme.

La dureté avec laquelle l'IRA « gère » ces grèves de la faim a certes de quoi faire frémir. Mais il est clair maintenant qu'elle ne trouve à s'exercer que grâce à la plus grande intransigeance opposée par Londres. On risque de donner prise à l'escalade du chantage si l'on perd la face en cédant sur l'essentiel. Mais Mme Thatcher pouvait échapper à cet engrenage : les prisonniers républicains ont en effet progressivement renoncé à leur revendication d'un statut politique et même d'un statut « spécial » les distinguant des autres détenus de Long-Kesh. Ils avaient donc cédé les premiers.

Le gouvernement britannique n'était pas davantage soumis à la pression d'une communauté protestante singulièrement absente de cette crise. Après avoir, au tout début du mouvement de grève, joué l'intimidation en faisant défiler ses milices privées, le pasteur Paisley est resté silencieux, soit qu'il ait obtenu des assurances formelles de Londres, soit qu'il ait compris que l'IRA ne souhaitait pas d'affrontement entre les deux communautés.

A qui profite l'obstination ? L'organisation républicaine armée est pour l'instant la seule à avoir retiré quelque bénéfice du mouvement. En exploitant l'émotion et le respect qu'inspirent les grévistes morts, elle s'est en partie dédouanée aux yeux de ceux qui estimaient, même parmi les catholiques, que ses méthodes relèvent du terrorisme aveugle et font obstacle à l'évolution historique de l'Irlande. La communauté catholique, divisée sur les moyens, sinon sur les fins, a resserré les rangs. L'Eglise, de son côté, est largement sortie de son rôle sacerdotal, et l'on a vu le cérémonial religieux se mêler au rituel militaire de l'IRA lors des obsèques des grévistes de la faim.

Voilà qui fait reculer d'un cran les espoirs de ceux qui veulent croire en une solution raisonnable — fût-elle à long terme — du problème irlandais. Et qui espèrent que, guidé par la République du Sud et en accord avec Londres, l'Ulster connaîtra une évolution profonde de sa société lui permettant d'accéder à une vie politique moderne. Les Irlandais n'ont pas nécessairement le goût inné du drame. Ils s'y trouvent replongés par une crise qui menace de durer longtemps encore, une crise qui hypothèque le dialogue entre Londres et les catholiques modérés et qui complique beaucoup la tâche du gouvernement de Dublin.

Enfin — est-il besoin de le répéter ? — la nature du combat méritait moins de mépris et une autre réponse de Londres. On ne choisit pas cette mort horrible pour une simple question vestimentaire. Seul un idéal permet d'affronter ce destin.

(Lire nos informations page 2.)

MORT D'UN NEUVIÈME GRÉVISTE DE LA FAIM

Belfast (A.F.P.). — Le militant de l'IRA, Thomas McIlwee, vingt-trois ans, est mort, ce samedi 8 août, dans la prison de Maze, près de Belfast, au 62e jour de sa grève de la faim.

La crise polonaise

• La maladie de M. Kania complique la situation politique
• Importantes manœuvres navales soviétiques en Baltique

L'annonce de la maladie du chef du parti polonais, M. Kania, alors que le gouvernement et le syndicat indépendant Solidarité durcissent leur position, rend la situation encore plus confuse. Et les manœuvres en mer Baltique au large des côtes lituaniennes — c'est-à-dire à une centaine de kilomètres au nord de Gdansk — suscitent une certaine inquiétude.

La réunion, lundi 10 août, à Gdansk, de la commission de coordination de Solidarité et le plénum du comité central du parti, qui se tiendra mardi à Varsovie, apporteront peut-être quelques éclaircissements sur les intentions réelles des uns et des autres pour sortir le pays d'une crise sociale et économique qui s'aggrave.

Alors que les ponts sont momentanément rompus entre le gouvernement et Solidarité, l'agence polonaise Interpress, réagissant à des rumeurs, a annoncé, dans la soirée du vendredi 7 août, que « *M. Kania est malade et garde la chambre depuis trois jours* ». Sans préciser la nature de l'affection, Interpress a ajouté : « *Sa maladie n'est pas grave et, dans les prochains jours, il sera en mesure d'assumer pleinement ses fonctions.* »

Cette « indisposition » du premier secrétaire du parti ouvrier unifié, c'est-à-dire du numéro un du régime, pose davantage de questions qu'elle n'appelle de réponse. D'abord parce que l'annonce officielle, toujours extorquée par des rumeurs, de la maladie d'un dirigeant dans les pays de l'Est fait, en général, douter de sa véracité ; alors qu'il serait normal que M. Kania soit fatigué après les tensions des dernières semaines. On se demande à chaque fois s'il ne s'agit pas d'une « maladie » destinée à faciliter une « démission », procédure habituelle de l'issue de la lutte pour le pouvoir. Mais, en ce cas, au profit de qui ? La composition du bureau politique et du comité central issus du récent congrès qui s'est tenu à la mi-juillet ne fournit pas la réponse.

S'agit-il d'une maladie diplomatique ? M. Kania a-t-il voulu éviter d'avoir à se déplacer en Crimée pour rendre à M. Brejnev la visite que lui font chaque été tous les dirigeants des pays de l'Est européen ? Il est en effet le seul à ne pas l'avoir encore faite. Mais a-t-il seulement été invité ?

La confiance accordée à M. Kania par le Kremlin s'est peu à peu effritée au fil des grèves, des manifestations de rue et des marches de la faim considérées par l'U.R.S.S. comme autant de signes de l'impuissance des autorités polonaises à faire face à l'ampleur de la crise.

AMBER BOUSOGLOU.

(Lire la suite page 2.)

Les remous monétaires

• La hausse du dollar suscite de plus en plus d'inquiétude en Europe
• Le secrétaire américain au Trésor souligne les risques de récession

Fort du ralentissement de la croissance de la masse monétaire américaine au premier semestre 1981 par rapport aux objectifs de la Réserve fédérale, le secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, s'est déclaré favorable à un assouplissement de la politique monétaire pratiquée par la banque centrale. Le dollar n'en a pas moins poursuivi son envolée sur les principales places financières, inscrivant un nouveau record de 6,07 F à la clôture du marché des changes de New-York, vendredi 7 août.

Affaibli comme l'ensemble des monnaies internationales, à l'exception du yen japonais, le franc français subit une pénalisation supplémentaire en raison de l'important déficit budgétaire prévu pour 1982 et du regain de tension observé depuis quelques jours entre les autorités françaises et iraniennes.

De quoi susciter « l'inquiétude des milieux gouvernementaux français » ainsi que l'admet le ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson, même si l'on continue officiellement à repousser fermement, ce samedi matin, toute idée de modification de la parité du franc français au sein du S.M.E.

Invoquant les risques de récession qui pèsent sur l'économie américaine, le secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, a préconisé, dans une déclaration au *New York Times*, un assouplissement de la politique monétaire pratiquée par la Réserve fédérale.

Pour le premier semestre 1981, la croissance monétaire aux Etats-Unis se situe en deçà des objectifs fixés par l'ensemble de l'année par le « Fed », a-t-il fait valoir et a-t-il précisé : « *Si nous en restons là, nous allons avoir une récession alors que le pays se trouve actuellement dans une phase de ralentissement économique.* »

Ces propos, que l'on tente de minimiser au Trésor en précisant qu'ils ne constituent pas une modification de l'attitude de l'administration américaine à l'égard des orientations monétaires de la Réserve fédérale, constituent bel et bien une mise en garde contre une politique qui vise, depuis plusieurs semaines, à privilégier la lutte contre l'inflation, quitte à maintenir un haut niveau d'intérêt avec, pour corollaire, la hausse irrésistible que connaît actuellement le dollar sur l'ensemble des places internationales.

SERGE MARTI.

(Lire la suite page 10.)

Le sort des Français en Iran

• UN DIGNITAIRE RELIGIEUX MENACE IMPLICITEMENT DE LES RETENIR EN OTAGE.
• LE DOSSIER D'EXTRADITION DE M. BANI SADR N'EST PAS PARVENU A PARIS.

Une personnalité religieuse de premier plan a menacé implicitement de retenir en otage les résidents français en Iran. L'ayatollah Mechkini, dans un sermon prononcé à Qom le vendredi 7 août, a notamment déclaré : « *Le peuple iranien agira avec la France de la même façon qu'il a agi avec l'Amérique si le criminel Bani Sadr et le terroriste Radjavi ne sont pas extradés* ». S'adressant ensuite au président Mitterrand, il a formulé l'avertissement suivant : « *Si vous n'êtes pas disposé à nous rendre ces terroristes, le peuple iranien, poings levés et au cri de « Allah Akbar ! »* (Dieu est le plus grand), *vous traitera comme l'Amérique, à qui il a fait mordre la poussière* ».

Contrairement à ce qu'avait affirmé vendredi un porte-parole du Quai d'Orsay, le dossier concernant la demande d'extradition de MM. Bani Sadr et Massoud Radjavi n'est pas arrivé à Paris. Il devait être transmis par la valise diplomatique, convoyée par l'ambassadeur, M. Georgy, mais celui-ci a été empêché, comme on le sait, de quitter Téhéran jeudi.

(Lire nos informations page 2.)

POINT

L'hôpital et la grève

M. Jack Ralite, l'un des quatre ministres communistes, vient de prendre, à propos des hôpitaux publics, quatre mesures de portée fort différente. Outre la création de deux mille emplois, le gouvernement rétablit les budgets supplémentaires dont les hôpitaux s'étaient vus privés depuis deux ans et décide d'augmenter d'un tiers l'équipement de la France en scanographes. Par deux circulaires enfin, le ministre de la santé étend le droit de grève et les droits syndicaux dont disposent les personnels hospitaliers.

Ces droits étaient-ils systématiquement violés dans les hôpitaux ? Malgré la présence d'un certain nombre de directeurs de choc, irascibles ou pointilleux, la réponse est négative. Aussi l'utilité de ces deux textes n'apparaît-elle pas évidente.

Dans la première circulaire il est affirmé que les réglementations actuelles « transgressent la loi et la jurisprudence du Conseil d'Etat », grave accusation que n'illustre pas la pratique, fréquente, des grèves hospitalières. Ce même texte précise qu'aucune retenue de salaire ne devra être appliquée aux grévistes lorsqu'ils auront accompli le service minimum. Or, ces retenues de salaire sont loin d'être une pratique constante dans la fonction publique, où la coutume entoure d'un flou artistique la théorie des retenues pour fait de grève.

Quant à la circulaire relative aux droits syndicaux, elle aussi rédigée dans la précipitation, elle rappelle que « nul ne peut être inquiété ou sanctionné pour son appartenance à une organisation syndicale », ce qui figure déjà dans le code de la santé publique. Il est vrai qu'une telle règle peut être opportunément rappelée, et cela pas seulement dans les milieux hospitaliers.

Pourtant, à la lecture de ces deux textes, qu'approuvent avec enthousiasme la C.G.T. et l'Humanité, il est permis de s'interroger sur un point : s'il est un secteur de l'activité hospitalière où s'exerce le plus un certain autoritarisme, n'est-ce pas dans l'exercice des responsabilités médicales elles-mêmes — du mandarinat en d'autres termes — plutôt que dans l'usage des fonctions directoriales ? M. Jack Ralite a découvert, disait-il en prenant ses fonctions, que le monde de la santé est souvent resté en marge d'un certain progressisme social. Mais il n'est pas sûr qu'il ait réellement vu où le bât blesse.

(Lire page 5.)

Imbroglios en Centrafrique

Quand le pouvoir et l'opposition se tournent vers Paris pour régler leurs comptes...

A la suite de l'attentat qui fit trois morts et vingt-sept blessés, le 14 juillet, dans un cinéma de Bangui, le président Dacko, dont le pouvoir n'est toujours pas consolidé près de deux ans après la chute de Bokassa, s'était vu contraint de décréter l'état de siège et de faire appel à l'armée.

Trois semaines après cette démonstration de la fragilité du régime, la situation semble figée à Bangui. Dans l'incertitude quant aux intentions du gouvernement français, alors que l'économie ne cesse de se dégrader, le président Dacko et M. Patasse, son principal adversaire aux élections présidentielles de mars, semblent attendre que Paris les départage et adressent à l'ancienne métropole des exigences diamétralement opposées, comme le rapporte notre envoyé spécial.

De notre envoyé spécial
PIERRE BIARNÈS

Bangui. — « *Nous espérons que les nouveaux dirigeants français ne tarderont plus à présent à liquider les séquelles du giscardisme en République Centrafricaine. Et à prier Dacko de démissionner. Sinon, les conséquences de la déception populaire seront terribles.* »

« *J'aimerais pouvoir aller à Paris rapidement et expliquer aux nouveaux dirigeants français que, s'ils continuent à nous mesurer leur aide comme le faisait Giscard d'Estaing, nous serons vite débordés à présent, et que, alors, le chaos s'installera en Centrafrique* ».

Ces deux propos parfaitement contradictoires, qui nous ont été tenus mardi, à quelques heures d'intervalle seulement, par MM. Ange Patasse et David Dacko, illustrent le dilemme dans lequel les factions qui s'affrontent actuellement à Bangui placent l'ancienne métropole. S'accordant pour considérer celle-ci comme la principale responsable des très graves difficultés dans lesquelles ils se débattent en ce moment, leurs leaders respectifs entendent lui imposer chacun la solution de leur choix.

Mais entre M. Patasse, qui fut pendant onze ans un proche collaborateur de Bokassa avant de se convertir à la démocratie, et le successeur de l'empereur déchu, qui fut au moins un temps sa victime, le choix, si tant est qu'on soit désireux d'en faire un actuellement, n'est pas facile.

Un pays coupé en deux

Très schématiquement, le pays est coupé en deux. D'un côté, un Conseil populaire provisoire (C.P.P.), qui regroupe, au moins théoriquement, les quatre principales formations de l'opposition — la « bande des quatre », — dont la personnalité la plus en vue est donc M. Ange Patasse. De l'autre, le chef de l'Etat, M. David Dacko, et ses partisans regroupés pour la plupart au sein de l'Union démocratique centrafricaine (U.D.C.).

Le Mouvement de libération du peuple centrafricain (M.L.P.C.) de M. Patasse domine très largement le C.P.P., tant par le dynamisme de son leader que par le *nombre de ses militants, qui lui* ont valu plus de 38 % des suffrages aux élections présidentielles du mois de mars. A côté de lui, les formations de MM. François Péhoua (Groupement indépendant de réflexion et d'action — GIRA), Henri Maïdou (Parti républicain pour le progrès — P.R.P.) et Abel Goumba (Front populaire oubanguien — F.P.O.) *qui n'ont rassemblé*, réunies, qu'à peine 10 % des voix au même scrutin, ne font pas le poids, même si leurs leaders respectifs peuvent paraître, de prime abord, plus convaincants, plus séduisants ou plus fiables. Si ce rassemblement disparate réussissait à bousculer M. Dacko ce ne pourrait être, au moins dans un premier temps, qu'au bénéfice de M. Patasse.

(Lire la suite page 3.)

LE GOUVERNEMENT VEUT TRAVAILLER POUR L'OUTRE-MER AUSSI VITE QUE POUR LA CORSE

(Lire page 4 l'article d'ALAIN ROLLAT)

AU JOUR LE JOUR

Écologie

Le mieux est parfois l'ennemi du bien : la climatisation ultra-moderne de l'hôpital Bichat aurait servi de véhicule à un germe dangereux.

C'est le moment de rappeler que nos ancêtres plaçaient devant leurs maisons des climatiseurs rudimentaires, et cependant très efficaces, qu'on appelait des arbres.

HENRI MONTANT.

LE CENTENAIRE D'HENRI FOCILLON

L'univers des formes

La première guerre mondiale avait pris Emile Bertaux, disparu en 1917, la seconde a pris Henri Focillon, *mort en mars 1943 à New-Haven* (Connecticut). Deux pertes irréparables. L'absence des savants, qui sont aussi des forces culturelles et politiques connues sinon respectées *des autorités, est surtout grave après* les grandes secousses, dans les temps d'après-guerre propices aux initiatives ; tout prend alors par la force des choses un autre visage, *y compris l'histoire.*

Focillon avait justement succédé à Emile Bertaux à l'université de Lyon en 1913. Quand le départ d'Emile Mâle pour l'Ecole de Rome *lui avait ouvert* la Sorbonne en 1923, la chaleur et la générosité de son enseignement amenèrent vite des énergies jeunes à se grouper autour de lui. Les « vocations », comme on dit, se déclaraient d'autant mieux que le retard de la France dans les disciplines de l'art ne faisait pas de doute. Entre 1930 et 1939, il se passait *enfin quelque chose dans la* culture française, mais, hélas ! en 1943, le « patron » n'était plus là.

Focillon était grand voyageur ; dans l'Europe qui existait encore, il avait des amis partout. A l'Institut *de coopération intellectuelle* de Genève, il représentait la France avec Paul Valéry. Il y avait vers 1930 une « société des esprits », une *sodalitas* intellectuelle où trouvaient *place des figures aussi variées que* Thomas Mann ou le Roumain Jorga. Les liens d'amitié ont joué puissamment au moment où a commencé l'atroce dislocation de l'Europe. On ne semble plus guère en avoir l'idée aujourd'hui où la mécanique des congrès a nivelé ces échanges. En tout cas, Focillon vivait passionnément son époque et avait partout des attaches. Cet œcuménisme, cette ouverture — pour employer les termes d'aujourd'hui — lui étaient naturels. On respirait cet air sain auprès de lui. Cela faisait partie de son climat, ce qui est peut-être mieux encore qu'un enseignement.

ANDRÉ CHASTEL.

(Lire la suite page 6.)

Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

Iran

Un dignitaire religieux menace implicitement de retenir en otage les résidents français

Les propos tenus par l'ayatollah Mechkini ont de quoi inquiéter. En l'absence de l'ayatollah Hossein Mountazeri, imam-jomeh (celui qui dirige les prières *du vendredi) de la ville* sainte de Qom, l'ayatollah Mechkini a *été* désigné vraisemblablement par l'imam Khomeiny lui-même pour prononcer le sermon traditionnel. S'il est vrai que les imam-jomeh bénéficient généralement d'une grande autonomie, ceux de Qom et de Téhéran, en particulier, *sont considérés comme* des porte-parole du guide de la révolution ou de son entourage immédiat. D'où le poids que pourrait avoir l'avertissement que l'ayatollah Mechkini a adressé au président Mitterrand.

Cependant, la menace proférée ne constitue peut-être qu'une pression supplémentaire exercée sur le gouvernement de Paris pour que celui-ci accède à la demande d'extradition de MM. Bani Sadr et *Massoud* Radjavi. Divers facteurs militent *contre* un pessimisme excessif.

Jusqu'en fin de matinée, le samedi 8 août, l'imam Khomeiny n'avait pas pris position *dans le conflit qui* oppose Paris à Téhéran. Rien ne dit au contraire qu'il soit favorable à des mesures intempestives. Il faudrait se souvenir à ce propos qu'il n'avait pas ordonné l'occupation de l'ambassade américaine et la prise d'otages le 4 novembre 1979, mais qu'il s'était seulement rallié *à l'initiative des étudiants islamiques.*

L'imam Khomeiny, en homme politique, avait alors tenu compte de la vague d'anti-américanisme qui déferlait à l'époque en Iran et il en avait profité pour se débarrasser du gouvernement Bazargan qui lui déplaisait profondément. La *conjoncture actuelle* n'est pas comparable. L'opinion *iranienne n'est pas d'une manière* générale anti-française. Il n'y a jamais eu plus de cinq mille manifestants aux portes de l'ambassade de France pour protester ces derniers jours contre l'asile politique accordé aux deux personnalités iraniennes. En outre, MM. Bani Sadr et Massoud Radjavi *ont de nombreux* partisans dans le pays, ce qui n'était pas le cas de l'ex-chah dont on exigeait également l'extradition.

Une position indéfendable

Il faut noter aussi que la position actuelle du gouvernement iranien est difficilement défendable. La convention d'extradition qui lie Téhéran et Paris depuis 1964 est claire : elle ne peut s'appliquer aux opposants politiques et on ne voit pas comment MM. Bani Sadr et Radjavi pourraient être assimilés à des criminels de droit commun, même si la récente vague d'attentats leur est attribuée. D'ailleurs, le dossier d'accusations préparé par les autorités islamiques n'est pas arrivé à Paris et risque de ne parvenir au Quai d'Orsay que par le prochain courrier prévu pour jeudi prochain.

Notons encore qu'aucune déclaration des autorités *iraniennes* n'est venue étayer, du moins jusqu'en fin de matinée samedi, les menaces de l'ayatollah Mechkini. Le ministère iranien des affaires étrangères a pris des engagements *fermes* dès *vendredi* matin auprès de l'ambassadeur de France, M. Guy Georgy : non seulement il a affirmé que tous les Français qui le désireraient pourraient quitter l'Iran à leur convenance mais il s'est proposé aussi de garantir des places suffisantes dans deux avions de la compagnie nationale d'Iran Air qui doivent partir de Téhéran lundi *et* mercredi prochains. Ces engagements expliquent les déclarations de M. Claude Cheysson, le ministre français des relations extérieures, qui a notamment affirmé vendredi qu'il n'avait aucune raison de *« mettre en doute ce qui avait été promis ».*

Il reste que les autorités iraniennes sont, de toute évidence, très inquiètes des activités auxquelles pourraient se livrer en France MM. Bani Sadr et Massoud Radjavi. Ce dernier, le chef des Moudjahidin du peuple, est considéré comme le cerveau et le principal animateur de l'agitation et des attentats qui se multiplient d'un bout à l'autre de la République islamique. On en veut pour preuve la répression sanglante qui va croissante. Dans la seule journée du vendredi 7 août quarante-quatre personnes, pour la plupart des moudjahidin, ont été passées par les armes. Ils ont été condamnés à mort pour *« avoir lancé des grenades, des cocktails Molotov, tuant de nombreux innocents ».* Il s'agit du nombre le plus élevé d'exécutions en une seule journée depuis la mi-juin. Parmi les personnes mises à mort figure M. Harmed Reza Chadbakhash, membre du comité central des Moudjahidin du peuple. — E. R.

A WASHINGTON

Des opposants tentent d'occuper les locaux de la Section des intérêts iraniens

De notre envoyé spécial

Washington. — *Vingt-cinq jeunes Iraniens se réclamant des Moudjahidin du peuple et de l'ancien président Bani Sadr ont envahi, vendredi 7 août, vers huit heures du matin, la Section des intérêts iraniens, située dans des locaux dépendants de l'ambassade d'Algérie, en plein milieu du quartier diplomatique de Washington. Il n'y a plus, en effet, un seul diplomate iranien aux Etats-Unis, et l'Algérie est chargée de représenter les intérêts de la République islamique. Un certain nombre d'Iraniens qui ne bénéficient pas du statut diplomatique mais travaillent dans ces bureaux loués par l'Algérie ont été pris en otages.*

L'occupation a été courte, puisqu'elle a duré un peu moins d'une heure, mais violente. Un des employés iraniens a tiré un coup de feu, blessant un des assaillants âgé de dix-neuf ans. Il a été pris à partie par les occupants et roué de coups. L'un et l'autre ont été hospitalisés dans un état sérieux, mais sans que leurs jours soient apparemment en danger.

La police a pénétré dans les locaux diplomatiques et a été confronté au difficile problème de distinguer les otages de leurs éphémères geôliers. Les uns et les autres ont refusé, en effet, de décliner leur identité et ont continué à scander des slogans dans la confusion la plus totale. Un certain nombre de badauds se sont rassemblés ; ils ont indistinctement couvert d'invectives tous les Iraniens présents. La police a alors emmené tous les protagonistes dans un hôtel voisin pour les interroger. L'auteur du coup de feu a été inculpé et écroué.

Pendant toute la durée de l'occupation, les assaillants ont déployé aux fenêtres des banderoles hostiles à l'imam Khomeiny et dénonçant les « tortures en Iran ». *Un certain nombre d'étudiants iraniens de Washington, alertés par la radio, ont cependant procédé à une contre-manifestation en criant à leur tour* « Vive Khomeiny ». — D.D.

● ERRATUM. — Contrairement à ce que nous indiquions *dans nos éditions du 4 août*, M. Morteza Afshari, étudiant, ne se trouvait pas à la Cité universitaire de Paris au moment des heurts entre étudiants iraniens, *et n'a été ni blessé, ni hospitalisé.*

Liban

La visite de M. Cheysson est annoncée dans un climat de relative détente

De notre correspondant

Beyrouth. — La réouverture du carrefour de Sodeco et des trois principaux points de passage entre les deux secteurs de Beyrouth est finalement *intervenue le 6 août* après de multiples tractations : Les automobilistes parviennent à emprunter cette voie sans risquer les balles d'un franc-tireur. Echaudés par les expériences *précédentes*, ils sont encore peu nombreux à s'y hasarder.

Le passage de Sodeco, qui était fermé depuis le mois de février dernier, est situé au centre de *l'axe* nord-sud qui coupe la ville en deux *zones*. Deux autres points de passage avaient pris le relais de Sodeco — le carrefour du Musée et le Ring étant également fermés, — le port et la galerie Semann. Situés aux deux extrémités de la ville, ces deux accès étaient devenus le cauchemar des dizaines de milliers de personnes qui passent quotidiennement d'un secteur *à l'autre, pour leur travail.*

Par ailleurs, l'approvisionnement en essence *redevient normal* après deux semaines de grave pénuries dues au bombardement de la raffinerie de Zahrani par l'aviation israélienne.

Par contre, la ville connaît encore de fréquentes coupures d'électricité, et l'aviation israélienne ne manque pratiquement pas un jour pour se manifester à Beyrouth, et au Sud, *pour bien marquer que le cessez-le-feu* imposé par Washington n'inclut pas les vols de reconnaissance.

Si, malgré tout, une relative détente s'installe dans la capitale, *Tripoli, deuxième ville du pays,* la plus épargnée jusqu'ici par les nombreux soubresauts de la guerre libanaise, connaît à son tour un déchaînement de violence. Les affrontements entre partisans et adversaires de la Syrie, qui s'était produits au début de la semaine, ont repris vendredi, et le bilan des victimes s'est *alourdi, atteignant vingt-neuf morts* et soixante-cinq blessés. Le fait que le *conflit oppose* des musulmans à d'autres musulmans embarrasse le mouvement national (progressiste).

C'est dans ce contexte que le ministre français des affaires étrangères se rendra à Beyrouth le 29 août. *Au retour, il doit se rendre à Damas* et à Amman (*le Monde* daté 2-3 août). M. Cheysson connaît bien le dossier libanais, pour être venu plusieurs fois à Beyrouth, dans le cadre de ses précédentes fonctions à la C.E.E.

La France accroîtra son aide à l'armée libanaise, notamment sous forme d'un don (treize chars AMX-13 livrables en septembre ; cinq véhicules de l'avant-blindé livrables en octobre), de deux prêts (100 millions et 500 millions de francs à des taux préférentiels) et d'un nombre accru de stages de perfectionnement pour les officiers libanais.

LUCIEN GEORGE.

L'émir Fahd invite les États-Unis et l'Europe à favoriser un règlement « juste et global » au Proche-Orient

L'émir Fahd, prince héritier et *chef du gouvernement saoudien*, a lancé le vendredi 7 août un double appel, l'un aux Etats-Unis, l'autre à l'Europe occidentale, pour que des efforts soient *déployés en faveur d'un* règlement *« juste et global »* au Proche-Orient. Il a implicitement admis le droit à l'existence d'Israël dans le cadre d'une solu*tion acceptable pour* les Palestiniens. Il a demandé aux Etats de reconnaître l'O.L.P. de M. Yasser Arafat comme représentant du peuple palestinien. Il a estimé *que la diplomatie européenne* devait déployer ses efforts simul*tanément au Proche-Orient* et aux Etats-Unis afin d'amener Washington à soutenir un plan de paix « réaliste ». Le chef du gouvernement saoudien a énuméré les *sept* principes qui, selon lui, devraient *constituer* le fondement du règlement souhaité :

● Retrait d'Israël de la totalité des territoires arabes occupés en 1967, y compris la ville arabe de Jérusalem ;

● Démantèlement de toutes les colonies de peuplement établies par Israël *dans les* territoires arabes occupés depuis 1967 ;

● Garantie de la liberté d'accomplir les rites de toutes les religions dans les lieux saints ;

● Reconnaissance du droit du peuple palestinien au retour (dans sa patrie) et dédommagement de tout Palestinien ne désirant pas y retourner ;

● Mise de la Cisjordanie sous la tutelle des Nations unies pour une période transitoire ne dépassant pas quelques mois ;

● Création d'un Etat palestinien ayant Jérusalem pour capitale ;

● Reconnaissance du droit de tous les Etats de la *région* à vivre en paix.

Selon l'émir Fahd, *« ces sept principes inspirés des résolutions adoptées et sans cesse réaffirmées par l'assemblée générale de l'ONU pourraient être regroupées en une seule résolution, qui, adoptée par le Conseil de sécurité, servirait de cadre pour le règlement juste et global de la crise du Proche-Orient. »*

L'émir Fahd a encore déclaré que pour *« mettre un terme à l'arrogance israélienne, que Menahem Begin personnalise dans sa forme la plus hideuse »*, Washington devrait cesser de fournir une « aide illimitée » à Israël.

L'Arabie Saoudite, a déclaré encore l'émir Fahd, *« espère que le président Reagan admettra l'inefficacité des accords de Camp David comme cadre de paix au Proche-Orient »* et qu'une *« nouvelle initiative amènera un changement radical de la politique américaine ».*

« Toute tentative dont l'objectif ne sera pas d'obliger Israël à se retirer des territoires occupés et de créer un Etat palestinien indépendant ne pourra qu'amener encore plus de sang et de destruction, comme ce fut le cas au Liban. »

« Mais nous commençons à craindre que la nouvelle administration ne laisse passer le temps propice à une telle initiative : car nous entendons de nouveau le refrain connu des élections du Congrès qui se rapprochent, et qui seront suivies des élections présidentielles, raison pour laquelle les Arabes doivent attendre. »

● *M. Sadate aux Etats-Unis.* — Le président égyptien a demandé, le 7 août, aux investisseurs américains de participer pleinement à la relance de l'économie égyptienne qui, selon lui, *« se porte mieux que jamais ».*

EUROPE

Pologne

La maladie de M. Kania complique la situation politique

(Suite de la première page.)

Pourtant, l'ajournement au mardi 11 août du plenum du comité central du parti prévu pour le vendredi 7 août avait donné corps à Varsovie à la rumeur d'un voyage imminent de M. Kania en U.R.S.S.

Ce pourrait être aussi une maladie diplomatique à usage interne. Le chef du parti se présente *comme le* partisan d'*« un renouveau dans l'ordre »* et il n'est peut-être pas favorable au durcissement manifesté par le gouvernement du général Jaruzelski à l'égard des syndicats. Il aurait pu vouloir se démarquer des mesures en cours ou de celles à venir, préparées par l'état-major de crise du gouvernement, état-major composé surtout de généraux.

Car l'épreuve de force entre le gouvernement et Solidarité semble maintenant inévitable tant la marge de manœuvre est étroite des deux côtés. Solidarité, qui avait demandé à ses membres silésiens de ne pas *faire* grève comme prévu vendredi et d'attendre la réunion, lundi 10 août, à Gdansk, de l'organe de direction du syndicat, la commission nationale de coordination, n'a pas été entendue. Quelque sept cent cinquante mille travailleurs ont débrayé pendant quatre heures pour réclamer un meilleur ravitaillement et la suppression de la diminution prévue des rations mensuelles de viande.

Après le communiqué très dur du gouvernement imputant la responsabilité de l'échec des pourparlers de jeudi à Solidarité (*le Monde* du 8 août), *le syndicat* a réfuté cette thèse. M. Onyszkiewicz, porte-parole de Solidarité, a nié que la délégation syndicale ait *« rompu unilatéralement »* les négociations et ait *fait* preuve de « mauvaise volonté », d'*« agressivité »* et d'*« arrogance »*. Elle a quitté le siège du conseil des ministres avec le sentiment que les négociations s'étaient *« simplement achevées sans l'adoption d'un communiqué commun, comme cela s'était déjà produit dans le passé »* étant donné que Solidarité *« n'a pas pu accepter le texte du communiqué amendé unilatéralement par le gouvernement ».*

Les syndicalistes ont insisté sur le fait qu'ils *« n'ont fait que canaliser, votre même freiner, le mécontentement de la base »* et ont rejeté avec indignation l'idée lancée par le gouvernement d'*« une campagne orchestrée par Solidarité ».*

Le gouvernement, lui, semble bien décidé à ne pas revenir sur la diminution à partir du 1er août des rations de viande. Etroitement surveillé *par ses alliés du pacte* de Varsovie (après les critiques sévères vendredi de la *Pravda* de Moscou, en Tchécoslovaquie la *Pravda* de Bratislava a appelé vendredi les *« forces saines »* — ce qui veut dire les fidèles de l'orthodoxie moscovite — à passer aux *actes pour mettre* fin à la situation créée), l'équipe du général Jaruzelski a haussé le ton ; et la télévision polonaise parle à présent d'*« actions antigouvernementales »* en évoquant les manifestations de masse et les *« marches de la faim ».*

Les manœuvres amphibies en cours le long des côtes lituaniennes, *c'est-à-dire au nord des* frontières orientales de la Pologne, sont les plus importantes faites par l'U.R.S.S. depuis cinq ans, note-t-on au Pentagone. La concentration de la *flotte* soviétique en mer Baltique est inhabituelle. Les bâtiments venant de la mer du Nord, de Mourmansk et de la Méditerranée ont franchi trois par trois, à intervalle de vingt-quatre heures, le détroit *du Grand-Belt, pour se* conformer aux règlements danois Ils n'avaient pas ainsi besoin de demander une autorisation préalable aux autorités danoises, *nous signale notre correspondante* Camille Olsen.

Un sous-marin du type Zoulou (2 100 tonnes) est venu rejoindre, vendredi, les quatorze unités navales qui croisent *actuellement* en Baltique (sans compter les quarante-cinq qui s'y trouvent normalement).

Que ses manœuvres soient destinées à impressionner l'OTAN ou à intimider la Pologne, il n'en reste pas moins qu'elles se déroulent non loin de Gdansk et comportent de nombreuses unités de débarquement.

« Il n'est pas indiqué aujourd'hui de laisser l'émotion prendre le pas sur la raison », a dit en rentrant d'un séjour à Rome le nouveau primat de Pologne, Mgr Glemp. Il a admis que *« la situation est très difficile »*. Et il a laissé entendre en substance que *« comme cela a toujours été le cas »*, l'Eglise était prête à prendre *part* aux pourparlers entre Solidarité et le gouvernement afin de mettre fin au conflit qui les oppose.

Un an après les grèves de Gdansk et les accords instituant des syndicats libres, il reste à savoir si cette fois encore les Polonais finiront par trouver des solutions subtiles à des situations qui semblent sans issue, ou si l'on assiste au premier acte d'une démolition progressive, menée de l'intérieur, des acquis d'août 1980 et à l'instauration d'un régime d'ordre *pour lequel le mot « renouveau »* ne serait qu'un slogan vidé de sens.

AMBER BOUSOGLOU.

● *Des appels du Secours populaire et du Secours catholique.* — Pour aider les Polonais, le Secours populaire demande des dons en nature ou en espèces. Ils peuvent être déposés dans les comi*tés départementaux* ou au siège de l'Association, 9, rue Froissard, 75003 Paris. C.C.P. 654-37-H Paris. Indiquer Solidarité Pologne.

Le Secours catholique, qui vient de terminer sa troisième expédition de vivres et de médicaments *en* Pologne (330 tonnes ont *été* distribuées au total par les soins de l'Eglise polonaise), demande des dons pour poursuivre l'action commencée à Noël 1980. Les *adresser au 106, rue* du Bac, 75341 Paris Cedex 07 ou au C.C.P. Paris 5620 09 K. Mention : Pologne.

Grande-Bretagne

Londres rejette les propositions conciliantes des grévistes de la faim irlandais

Le gouvernement britannique a rejeté le vendredi 7 août une déclaration des détenus républicains de la prison de Long Kesh qui était apparue comme un *geste de bonne volonté pouvant* permettre de débloquer la situation. Dans un communiqué jugé très conciliant et rendu public par le comité de soutien aux blocs « H » (*le Monde* du 8 août), les grévistes de la faim rappelaient leurs cinq revendications *(port de vêtements civils*, aménagement du travail carcéral, droit de réunion des détenus à l'intérieur de la prison, possibilité de recevoir un colis et une visite par semaine, bénéfice du régime normal des remises de peines). Ils déclaraient qu'il existait *« un degré substantiel de compatibilité »* entre leur position et celle des autorités britanniques et demandaient au gouvernement de *« faire la moitié du chemin »* qui les séparait. *Mais, surtout,* les grévistes ne faisaient plus référence à un quelconque statut politique et affirmaient ne pas exiger *« un traitement préférentiel par rapport aux autres prisonniers »*. Ils ne réclamaient plus, d'autre part, de négociation directe avec le gouvernement britannique.

Dans un long communiqué, le secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, M. *Humphrey Atkins*, a estimé vendredi qu'il n'y avait rien de nouveau dans la position des détenus républicains et a réaffirmé que Londres ne procéderait à aucune *réforme* tant que la grève de la faim n'aurait pas cessé *« J'ai dit clairement à plusieurs reprises que le gouvernement était prêt à se montrer plus souple et plus humain quant au régime carcéral. Mais cela ne veut pas dire que nous recréerons le « statut spécial » ni quoi que ce soit y ressemblant »*, a notamment déclaré M. Atkins.

Londres a également rejeté la proposition *faite* jeudi soir par le ministre des affaires étrangères irlandais, M. Kelly, qui, selon Dublin, offrait une issue honorable à la crise. Le gouvernement irlandais suggérait que soient appliquées immédiatement à tous les détenus ne faisant ni la grève de l'uniforme ni celle de la *faim* les réformes du régime carcéral envisagées par Londres. Il estimait que la mise en œuvre de ces réformes permettrait aux grévistes de la faim *d'arrêter* leur mouvement. M. Atkins a déclaré ne voir *« aucune justification à l'attribution aux prisonniers d'Irlande du Nord d'un régime substantiellement différent de celui des autres prisons britanniques »*. Un porte-parole du gouvernement irlandais a *« regretté que la Grande-Bretagne n'ait pas jugé possible de mettre en œuvre une proposition qui, nous semblait-il, était constructive et susceptible d'aboutir, sans avoir à sacrifier aucun principe ».*

Au cours d'une réunion, vendredi à Belfast, les parents des détenus républicains ont réaffirmé leur soutien aux grévistes de la faim, mettant un terme aux spéculations selon lesquelles les *familles étaient divisées* sur l'opportunité de la poursuite du mouvement. — *(A.F.P., A.P.).*

● *Le gouvernement luxembourgeois* a introduit, vendredi 7 août, devant la Cour de justice des *Communautés* européennes un recours contre la résolution du Parlement européen du 7 juillet dernier fixant toutes ses sessions plénières à Strasbourg.

A l'origine, toutes les sessions se tenaient à Strasbourg au siège du Conseil de l'Europe, mais depuis 1965 il avait été admis qu'un tiers d'entre elles environ se tiendraient à Luxembourg, siège de l'administration du Parlement et résidence de ses mille huit cents fonctionnaires. Cet arrangement a été remis en cause par les parlementaires qui, depuis leur élection au suffrage direct, n'ont tenu environ qu'une session par an à Luxembourg et qui ont décidé, le 7 juillet, de ne plus siéger dans le Grand-Duché.



AMÉRIQUES

Bolivie

UN ACCORD EST CONCLU ENTRE LA JUNTE DE LA PAZ ET LES INSURGÉS DE SANTA-CRUZ.

La Paz (A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.). — Les négociations entre la junte gouvernementale, au pouvoir depuis la démission du général Garcia Meza, le mardi 4 août, et les chefs de l'insurrection militaire de Santa-Cruz (« le Monde » du 8 août) ont finalement abouti à un accord, le vendredi 7 août. Selon le *ministre des affaires étrangères*, M. Mario Rolon Anaya, « un gouvernement de transition vers la démocratie », dont les grandes lignes n'ont pas encore été définies, sera établi. De source officieuse, on apprend que l'ensemble des dirigeants militaires, opposés à l'ancien chef de l'Etat, se réuniront pour choisir le nouveau président de la République.

Alors que circulaient des informations au sujet d'une attaque imminente par les troupes gouvernemenatles des positions tenues par les insurgés, le général Natusch Bosch, un des chefs de la rébellion, est arrivé vendredi à La Paz, accompagné de Mgr Luis Rodriguez, archevêque de Santa-Cruz et président de la conférence épiscopale bolivienne. Ayant regagné Santa-Cruz immédiatement après la conclusion de l'accord, le général a déclaré à la radio des rebelles que les deux parties avaient signé un document établissant *« une période de détente »* et reconnaissant, de ce fait, le pouvoir de la junte des commandants des trois armes. Le général Anez Rivero, l'autre chef du soulèvement militaire du lundi 3 août, a déclaré pour sa part que le *« mouvement de dignité et d'unité nationale »* luttait pour l'ouverture démocratique par la réforme de la Constitution, un statut des partis politiques et une loi électorale.

L'épreuve de force entre les chefs de la rébellion militaire et la nouvelle junte gouvernementale semble donc s'achever sur un compromis. Cependant, les travailleurs de quatre mines importantes ont affirmé leur intention de poursuivre leur grève générale sans prendre position pour aucune des parties en présence. La Centrale ouvrière bolivienne (COB), qui avait lancé un mot d'ordre de grève générale pour exiger le départ de la junte, a annoncé que plusieurs ouvriers sympathisants des rebelles avaient été arrêtés.

LE GÉNÉRAL BERNAL PEREIRA

Le général Waldo Bernal Pereira, âgé de quarante-huit ans, « homme fort » de la junte de trois membres qui a succédé au général Garcia Meza, est originaire de la ville minière d'Oruro, à environ 200 kilomètres au sud-est de La Paz.

Ce spécialiste de l'aéronautique a occupé les fonctions de ministre de l'éducation sous les présidences du général Banzer (1971-1978) et du général Pereda (1978). Pendant le gouvernement Banzer, il fut également commandant du collège militaire de l'aviation, ambassadeur en Grande-Bretagne et représentant de la Bolivie au conseil international de l'étain (C.I.E.).

En 1979-1980, sous les présidences de M. Walter Guevara Arce et de Mme Lidia Gueiler, il fut chef d'état-major de la force aérienne bolivienne (FAB). Il avait participé le 17 juillet 1980, avec le général Garcia Meza et le contre-amiral Ramiro Terrazas, au coup d'Etat renversant la présidente, Mme Lidia Gueiler.

● *Une déclaration de M. Simon Reyes* : il n'y a « *pas de solution politique à la crise bolivienne sans la destitution de l'actuelle junte militaire et le rétablissement des garanties démocratiques* », a déclaré ce vendredi, M. Simon Reyes, l'un des principaux dirigeants de la Centrale ouvrière bolivienne (COB). On ne peut donc espérer, selon lui, que « *ceux qui représentent la continuité du régime depuis le coup d'Etat militaire du 17 juillet 1980, adoptent une politique différente, particulièrement en ce qui concerne les garanties syndicales, politiques et l'autonomie universitaire* ».

Pérou

● LES MEDECINS ONT ENTAME UNE GREVE GENERALE ILLIMTEE, le vendredi 7 août, malgré les menaces du gouvernement. La Fédération médicale du Pérou réclame différentes améliorations des conditions d'exercice de la profession. — *(A.F.P.)*

Brésil

La démission du général Golbery laisse la voie libre aux adversaires de l'ouverture

La démission inattendue du général Golbery, éminence grise du régime militaire et partisan résolu d'un processus de démocratisation, laisse la voie libre aux secteurs « durs » de l'armée hostiles à cette libéralisation (le Monde du 8 août). Déjà affaibli par son indécision dans l'affaire des bombes du Rio Centro, en mai (une tentative d'attentat généralement imputé à la droite militaire), le président Figueiredo va devoir affronter les pressions des militaires qui entendent mettre fin à l'ouverture.

Correspondance

Rio-de-Janeiro. — La démission du général Golbery do Couto e Silva, chef de la Maison civile de la présidence de la République, officiellement confirmée le vendredi 7 août, a surpris les Brésiliens (*le Monde* du 8 août). Aucun indice ne laissait prévoir cet événement qui a fait l'effet d'une véritable bombe, notamment à Brasilia, où la plupart des ministres et des proches du pouvoir ont appris la nouvelle par la télévision.

Stratège de la politique brésilienne depuis les années 50, penseur et inspirateur du régime, le général Golbery dirigeait, entouré du plus grand mystère, les affaires de l'Etat. Son jeu secret, souvent qualifié de machiavélique, ne laissait en rien deviner ce coup d'éclat.

Les observateurs tentent maintenant de découvrir les véritables raisons de ce départ brutal que le président Figueiredo aurait tenté d'empêcher jusqu'au dernier moment. Il ne fait toutefois aucun doute que la démission du général Golbery est le résultat de confrontations entre deux courants : celui de l'ancien chef de la Maison civile, ami intime du président de la République, et celui du général Octavio Medeiros, chef du Service national d'information (SNI), appuyé par le ministre du plan, M. Delfim Neto. Le général Medeiros, depuis un certain temps déjà, aurait manifesté son opposition à la « libéralisation croissante du régime » orchestrée par le général Golbery.

Récemment, cette confrontation s'est manifestée à propos des élections de 1982, défendues par le général Golbery. *Le chef du SNI* voulait des garanties assurant la victoire du parti gouvernemental, le P.D.S. L'épisode des bombes du Rio Centro, en mai, qui avaient fait un mort, un sergent, et un blessé grave, un capitaine, atteints tous deux par l'explosion d'un engin que, selon toute évidence, ils manipulaient dans leur voiture à proximité d'une manifestation organisée pour le 1er mai, a aggravé la tension.

L'ex-chef de la maison civile était prêt à faire la lumière sur cet attentat que les secteurs « durs » de l'armée ont tenté de camoufler. Enfin, il a quelques jours, le général Golbery s'était opposé à l'augmentation de 2 % des cotisations de la sécurité sociale préconisée par le ministre Delfim Neto : ce fut la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Le projet d'ouverture démocratique défendu par le général Golbery est aujourd'hui en contradiction avec le programme économique de M. Delfin Neto qui prévoit durant les trois ans à venir des mesures impopulaires.

Il fait peu de doute qu'on devrait assister à un durcissement du régime. Les réactions des milieux politiques vont dans ce sens, même si on réaffirme en haut lieu la poursuite de l'ouverture. Le sénateur de l'opposition, M. Franco Montoco (P.M.D.B.), a regretté le départ de celui qu'il considérait comme l'un des *« piliers de l'ouverture »*. *« Nous sommes tous perdus »*, s'est exclamé le sénateur Tancredo Neves, président du parti populaire (centre), et l'ex-président Geisel, qui avait posé les bases de l'ouverture sur les conseils du général Golbery, a déclaré à Rio : *« C'est de cela que j'avais peur. »*

CARLOS ALVES.

Les entretiens Fidel Castro-Lopez Portillo à Cozumel

Le président mexicain veut apaiser la déception des Cubains évincés de la conférence de Cancun

De notre correspondant

Cozumel (Mexique). — Saluée par vingt et un coups de canon d'usage une modeste vedette a, le vendredi 7 août, déposé M. Fidel Castro sur le sol mexicain pour une visite officielle surprise de deux jours. Chaleur tropicale, style informel, agenda non précisé : le président Lopez Portillo *et son homologue cubain semblent* décidés à aborder un grand nombre de problèmes d'intérêt commun.

L'île de Cozumel offre de grands avantages aux responsables de la sécurité. Elle avait, pour cette raison, été choisie comme cadre de la première rencontre entre les deux dirigeants, en mai 1979. Ils se sont entretenus une deuxième fois, en août 1980, à La Havane. Cozumel est également tout proche de Cancun, où doit se tenir, en octobre, un sommet Nord-Sud, auquel M. Castro n'est pas invité.

Coprésident avec le chancelier autrichien Kreisky de la conférence de Cancun, M. Lopez Portillo devait ménager les Cubains, avec lesquels les Mexicains entretiennent de très bonnes relations. Ceux-ci voulaient participer au sommet pour deux raisons au moins : M. Fidel Castro est président en exercice du mouvement des non-alignés, qui regroupe cent quinze pays intéressés au premier chef par l'amélioration du dialogue Nord-Sud ;

Le dialogue Nord-Sud qu'il s'agit de relancer n'aurait aucun sens si les Etats-Unis n'y participaient pas. Or ceux-ci n'ont officiellement jamais exercé de chantage direct, mais ils ont fait clairement savoir que la présence de M. Fidel Castro au sommet de Cancun inciterait le président américain à *« reconsidérer sa participation »*.

Pour des raisons encore mal connues les Cubains semblent cependant avoir cru jusqu'au dernier moment qu'ils seraient invités à Cancun. A la veille de la réunion préparatoire des 1er et 2 août, leur ministre des affaires étrangères, M. Isidoro Malmierca a fait le forcing aux Nations unies pour prendre la parole lors d'une réunion de travail des quatorze pays du Sud invités. On ne lui a, à la demande de l'Arabie Saoudite, donné que cinq minutes. Et la presse mexicaine a rapporté que les dirigeants cubains n'étaient pas satisfaits de la façon dont le Mexique a défendu leur dossier dans cette affaire.

En recevant M. Castro une semaine après la réunion préparatoire, M. Lopez Portillo réussit une bonne opéra*tion politique*.

Il réaffirme son indépendance vis-à-vis des Etats-Unis et réduit au silence l'opposition de gauche, qui s'était élevée contre le maintien à l'écart de M. Castro. A ce dernier, il offre une rencontre appréciable alors que beaucoup de pays latino-américain s'appliquent à renforcer l'isolement de Cuba.

FRANCIS PISANI.

AFRIQUE

Gambie

LES TROUBLES ACCOMPAGNANT LA TENTATIVE DE PUTSCH AURAIENT FAIT CINQ CENTS MORTS.

Après la dispersion du dernier noyau de rebelles dans la grande banlieue de Banjul, l'armée sénégalaise a entrepris, le 7 août, selon le terme utilisé par l'un des officiers, une vaste *« opération de ratissage »* dans la capitale gambienne. Cinquante-deux putschistes, qui avaient pris la fuite jeudi, auraient été arrêtés vendredi matin les armes à la main.

Le bilan d'une semaine de troubles s'élèverait, selon les militaires sénégalais et la police gambienne, à près de cinq cents morts. Le chef de l'opposition parlementaire gambienne, M. Sheril Diba, a été relâché vendredi après avoir été interrogé pendant vingt-quatre heures.

Alors que l'intervention militaire sénégalaise est approuvée par plusieurs Etats africains (notamment le Maroc, la Tanzanie, le Soudan et la Zambie), elle continue d'être critiquée par Moscou. L'agence Tass affirme que, après le déroulement *« sans effusion de sang »* de la tentative de putsch, *« les morts et les destructions dans Banjul et dans d'autres localités gambiennes ont eu pour cause l'ingérence de troupes étrangères et de mercenaires »*. — *(A.F.P., Reuter.)*

Zimbabwe

M. MUGABE CONFIE A UN OFFICIER BLANC LE COMMANDEMENT DES FORCES ARMÉES.

Salisbury a annoncé, le vendredi 7 août, que M. Mugabe, premier ministre du Zimbabwe, avait promu, le 1er août, le lieutenant-général Maclean, officier blanc qui commandait l'armée de terre rhodésienne, au rang de général, commandant suprême des forces de défense. Il est remplacé à la tête de l'armée de terre par le lieutenant-général Rex Nhongu, ancien chef de la guérilla de la ZANU. Le « haut commandement conjoint », créé après l'indépendance pour réaliser l'intégration des différentes forces militaires du Zimbabwe, est dissous. Le général Maclean prend donc le commandement de forces évaluées actuellement à soixante-cinq mille hommes, quelque dix mille anciens guérilleros noirs attendant encore leur intégration. — *(A.F.P.)*

[La promotion, à la tête de l'armée du Zimbabwe, d'un officier blanc, originaire du centre du pays, qui participa à la répression de l'insurrection en Malaisie dans les années 50 avant de devenir l'un des chefs de l'armée rhodésienne luttant contre les maquisards, souligne la volonté de M. Mugabe de rassurer la communauté blanche à la veille de l'arrivée de cent instructeurs nord-coréens chargés de former et d'équiper une brigade blindée. Jusqu'à présent, l'instruction de l'armée était, en effet, assurée exclusivement par quelque cent soixante conseillers britanniques.

D'autre part, le premier ministre zimbabwéen, dont les relations avec son puissant voisin sud-africain sont souvent difficiles, a multiplié ces derniers jours les gestes d'apaisement en déclarant, notamment, que, dans le règlement de la question namibienne, le président Reagan pourrait jouer un « rôle plus efficace » que son prédécesseur ou, encore, en réaffirmant que le socialisme ne devait pas être « imposé » à *ses compatriotes*.]

Centrafrique

Pouvoir et opposition se tournent vers Paris

(Suite de la première page.)

Or la fougue populiste de ce dernier n'a, quoi qu'il en pense, rien qui doive *a priori* séduire la gauche française au pouvoir. Ses tentatives de rapprochement avec le colonel Kadhafi, ses appels démagogiques à la grève de l'impôt et du coton, la garde prétorienne à l'africaine dont il s'est théâtralement doté dans son dérisoire « fort Chabrol » du « kilomètre 10 », à la sortie de Bangui, où, quoi qu'il en dise, personne ne le menace, l'extrême nervosité qui transpire de ses gestes et de ses propos, ne sont rien moins qu'inquiétants. De même que le sont les dérapages verbaux dans lesquels il semble entraîner, par mimétisme, ses alliés de circonstance, d'ordinaire cependant plus pondérés. Ainsi, M. Péhoua, qui est allé récemment jusqu'à accuser l'armée française d'avoir été l'instigatrice de l'attentat du 14 juillet, ou bien tel proche de M. Maïdou, ancien maire de Bangui, qui vous révèle, entre deux whiskies, des scénarios terrifiants sur le prochain coup de force que M. Dacko prépare contre le peuple et la démocratie.

M. Dacko : « Jamais on ne m'a fait confiance. »

Dans sa résidence du camp « De Roux » — gardée par des parachutistes, sur un promontoire rocheux dominant l'Oubangui, — qui fut celle de Bokassa, et dont l'ameublement et les tapisseries rappellent les fastes impériaux, « Gros David », comme l'appellent ses familiers, n'a pourtant rien du dictateur que dépeignent abusivement ses adversaires. Souffrant d'hypertension chronique, sujet à des évanouissements, paraissant beaucoup plus vieux que son âge, le chef de l'Etat centrafricain est surtout un homme fatigué, qui, de toute évidence, maîtrise mal les événements. *« Un faible, qui de temps en temps pique des colères bouillonnes »*, disent la plupart de ceux qui le connaissent bien.

Deux ans après sa réinstallation au pouvoir par les parachutistes français, on se demande encore pour quelle obscure raison le choix de l'Elysée se porta alors sur ce personnage de second plan, qui avait déjà fait la preuve de ses insuffisances au début des années 60. Pas tout à fait dupe, au demeurant : *« Jamais on ne m'a fait réellement confiance, et, à trois reprises, on a même envisagé de me remplacer. On m'a imposé des conseillers qui étaient de vrais tuteurs. L'aide financière qui m'a été accordée ne l'a jamais été qu'au compte-gouttes. Chaque mois, on me demandait combien il me manquait pour assurer la solde et, alors seulement, on m'envoyait avec deux à trois semaines de retard 500 ou 600 millions de francs C.F.A. pour faire le complément. Mais rien à côté pour permettre l'achat d'un minimum de matériel et de fournitures. Dans ces conditions, comment voulez-vous que je consolide mon pouvoir et que je stabilise pour de bon la situation ? Mes efforts sincères pour démocratiser la vie politique ne pouvaient apparaître que comme de la faiblesse. Et maintenant, eh bien, ça continue. Fin juillet, on m'a à nouveau demandé de combien j'avais besoin, et j'attends d'avoir reçu ce qu'on m'a promis pour payer la solde. Ça ne peut pas durer. »*

« Ça ne peut pas durer » ; c'est aussi très exactement ce que disent, de leur côté, M. Patasse et ses amis. Mais eux réclament, au contraire, une interruption provisoire mais totale de l'aide française, pour hâter la fin du régime Dacko et pousser à la démission un homme qu'ils savent découragé.

Pour le moment, face à ces pressions contradictoires, la France continue à faire preuve de circonspection et de prudence. On maintient les « barracudas » à Bangui et à Bouar, pour prévenir une explosion incontrôlable ; mais on est en train de retirer les « bérets verts » français de la garde présidentielle. On contribue toujours à assurer, vaille que vaille, les fins de mois du Trésor public centrafricain pour éviter un effondrement de l'appareil d'Etat ; mais les coopérants français commencent à abandonner, l'un après l'autre, les postes de responsabilité qui leur avaient été confiés jusque-là dans quelques secteurs-clés. Bref, on continue à soutenir M. Dacko, mais on se fait discret.

Il n'est pas certain cependant que cette position d'attente pourra être tenue très longtemps, sans finir par mécontenter franchement tout le monde. Trop faible pour le consolider durablement, l'aide qui continue à être apportée à l'actuel chef de l'Etat n'en contribue pas moins à le maintenir au pouvoir, et cela exaspère de plus en plus ses adversaires, qui pourraient être tentés d'aller chercher ailleurs — en l'occurrence à Tripoli et à Moscou, comme a déjà commencé à le faire l'instigateur de l'attentat du 14 juillet, le docteur Idi Lala — l'appui qui leur serait trop longtemps encore refusé à Paris, tandis que, jouant son va-tout, M. David Dacko se tournerait dans la direction opposée.

PIERRE BIARNES.

Djibouti

CORRESPONDANCE

UNE MISE AU POINT DU PREMIER MINISTRE

A propos de l'entretien accordé par M. Ahmed Dini, ancien chef du gouvernement de Djibouti, à notre collaborateur Philippe Decraene (le Monde *du 14 juillet*), *M. Barkat Gourat Hamadou, premier ministre, nous a fait parvenir une lettre dont voici les principaux extraits :*

Il est normal qu'un opposant exprime son désaccord avec la politique d'un gouvernement en place, dont le premier ministre est afar ainsi que plusieurs de ses membres. Cela démontre la santé de notre jeune démocratie et, tout autant que le fameux « problème afar » n'est pas celui que M. Dini se plaît à vouloir créer. (...)

Il est plus facile pour M. Dini de briller par les clichés que de travailler comme le fait notre gouvernement pour toute la population sans distinction d'ethnie y compris la sienne.

Lorsque certains, égarés par l'attrait du kalachnikoff et des grenades, ont rêvé d'étendre à notre pays naissant les malheurs des guerres régionales, M. Dini a fait son choix. Le gouvernement et le peuple entier le leur. Alors qu'ils voulaient couper le Nord du Sud et provoquer un affrontement tribal, le gouvernement a doublé les moyens de relations maritimes (sommes-nous responsables de la faille Assal ?) et assuré la paix civile uniquement par les juridictions civiles. La modération des peines judiciairement prononcées, les mesures de grâce et de libérations ordonnées par le président Gouled font justice des accusations de tyrannie et de dictature sanglante qui laissent étonnés ceux qui connaissent notre pays et l'homme de paix, de modération et de patience qu'est notre président.

C'est encore l'unité de notre peuple à travers toutes ses composantes ethniques qui a permis à Djibouti d'accueillir tous ceux qui, de l'étranger, d'où qu'ils viennent, chassés par la soif de la guerre, ont trouvé abri dans notre pays. La France elle-même aurait-elle pu accueillir sur son territoire, comme Djibouti l'a fait, l'équivalent de 10 % de sa population.

Voilà ce qui fait justice de l'allégation du « barrage isolant la ville de Djibouti ». Pour la petite histoire, rappelons qu'il a été installé par M. Dini lui-même, alors ministre de l'intérieur sans pitié du gouvernement colonial dont la population garde le souvenir. Le président Gouled a interdit que ce barrage continue à jouer le rôle de police et de ségrégation qui lui avait été tristement dévolu, la preuve : à l'intérieur la population de la ville a doublé, à l'extérieur, Balbala a décuplé, alors que ce faubourg était *périodiquement* rasé par le gouvernement colonial, et la circulation entre les deux est libre.

Il est vrai que nous n'avons pas résolu en quatre années les problèmes de la misère et du sous-développement ni, avec eux, la surconsommation du *khat* et le fléau de la prostitution, mais il ne suffit pas d'en parler à Paris et de vivre de ses rentes foncières et indemnité parlementaires à Djibouti pour les résoudre...

En conclusion, qu'il me soit permis de dire à nos amis Français : ne vous laissez pas aller à un regard méprisant sur l'Afrique, elle connaît des difficultés graves, mais reconnaissez qu'elle mérite mieux que le préjugé. Ainsi qu'en serait-il de votre paix si Djibouti, à la sortie de la mer Rouge, à l'entrée de l'océan Indien, n'avait pas su ni pu éviter les sollicitations contraires à sa politique de neutralité et de réel non-alignement ? Elle n'a pu y parvenir que par l'unité de son peuple et la coopération internationale. La part de la France n'est pas la moindre...

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● TRENTE ET UN PRISONNIERS, qui étaient détenus sans procès ni jugement, ont *été libérés, a annoncé, le* vendredi 7 août, le porte-parole du ministère argentin de l'intérieur. Cette mesure porte à cent quatre-vingt-deux le nombre de prisonniers dont le statut a été « régularisé » depuis l'arrivée au pouvoir du général Viola. — *(A.F.P.)*

Paraguay

● LE PRIX NOBEL DE LA PAIX 1981, L'ARGENTIN ADOLFO PEREZ ESQUIVEL, a été refoulé du Paraguay, où il voulait se rendre à l'invitation de la Commission de défense des droits de l'homme de ce pays. M. Perez Esquivel projetait de rencontrer les dirigeants de divers mouvements dépendant de l'Eglise catholique et du comité des Eglises. Le vol des lignes argentines qui le transportait n'a pas eu l'autorisation d'atterrir à Asuncion en raison, selon les autorités paraguayennes, de la présence de M. Perez Esquivel dans l'avion. — *(A.F.P.)*

Portugal

● UN CONSEIL DES MINISTRES EXTRAORDINAIRE, réuni le vendredi 7 août, à Lisbonne, a exprimé son appui total au premier ministre, M. Pinto Balsemao, pour qu'il trouve une issue à la crise provoquée par la démission du ministre des affaires sociales. — *(A.F.P.)*

Tchécoslovaquie

● DEUX PRETRES OUEST-ALLEMANDS ont été expulsés de Tchécoslovaquie, le mercredi 5 août, après douze jours de prison, annonce l'agence catholique Kathpress, à Vienne. L'agence tchécoslovaque C.T.K. avait affirmé à ce sujet que les Pères Rudolf English et Rudolf Grill, étaient accusés de vouloir *« recueillir des informations de caractère antisocialiste »*. Selon les prêtres, les services tchécoslovaques recherchaient, en fait, des éléments d'accusation contre le jésuite Frantisek Lizna, dont on prépare le procès et qu'ils avaient pu rencontrer. — *(A.F.P.)*

هكذا من الأصل

Le Monde **politique**

« Le gouvernement veut travailler pour l'outre-mer aussi vite que pour la Corse »

INDIQUE-T-ON AU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX DOM-TOM

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, qui est arrivé vendredi 7 août en Nouvelle-Calédonie et séjournera jusqu'au 20 août dans les territoires du Pacifique, poursuivra sa première tournée d'information en se rendant, du 8 au 15 septembre, en Guyane. Il ne lui restera plus, ensuite, qu'à aller à Saint-Pierre-et-Miquelon et dans la collectivité territoriale de Mayotte pour parfaire sa connaissance des problèmes locaux du secteur dont il assume la charge depuis la fin du mois de mai.

Sans attendre, toutefois, le secrétariat d'Etat aux DOM-TOM travaille à définir les orientations prioritaires qui détermineront la nouvelle politique que les socialistes entendent conduire outre-mer.

Dès leur arrivée au pouvoir, les socialistes n'ont pas ménagé leurs attentions à l'égard des citoyens des terres françaises lointaines. M. François Mitterrand, le premier, eut un geste symbolique en déposant une rose, le 21 mai, au Panthéon, sur la tombe de Victor Schoelcher, l'auteur du décret d'abolition de l'esclavage (27 avril 1848). *« celui qui, en son temps déjà*, soulignait M. Pierre Mauroy, le 8 juillet, dans sa déclaration de politique générale, *sut faire de la France l'émancipatrice des peuples et a permis ainsi que, par leur libre choix, les Antillais et les peuples des départements et territoires d'outre-mer demeurent dans la communauté nationale »*.

Ce furent ensuite, tout aussi symboliques, la décision de commémorer par un jour férié et chômé, outre-mer, la libération des derniers esclaves, vieille revendication des formations locales de gauche et d'extrême gauche, puis l'engagement pris par le conseil des ministres d'appliquer sans délai à l'outre-mer les premières mesures sociales du gouvernement.

Dans le même sens, M. Emmanuelli vient d'ailleurs de demander à chacun des préfets et hauts commissaires représentant le gouvernement outre-mer de lui *« faire parvenir d'urgence un rapport détaillé sur l'application réelle et le respect de la législation du travail »* dans les collectivités dont ils ont la charge. Chaque rapport devra *« comporter nécessairement le rappel des moyens, en matériel et personnels, mis en œuvre pour assurer le contrôle de la situation actuelle et les mesures éventuellement envisagées en cas de constat d'irrégularités »*.

Après ces gestes, révélateurs de la volonté socialiste d'effacer définitivement les séquelles de l'ancien régime colonial et de mener à terme, d'une façon plus volontariste que leurs prédécesseurs, un *projet politico-économique axé sur la disparition des inégalités*, il s'agit maintenant, pour le nouveau secrétaire d'Etat, d'inspirer au gouvernement un programme d'action.

Deux priorités

Le cabinet de M. Emmanuelli a déjà fixé deux priorités : appliquer immédiatement aux départements d'outre-mer la *réforme décentralisatrice*, dès qu'elle sera définitivement adoptée par le Parlement, en tenant compte des spécificités locales, et élaborer pour l'outre-mer un schéma de développement économique et social qui s'inscrira dans le plan national intérimaire de deux ans dont le Parlement sera saisi à l'automne. *« Le gouvernement veut travailler pour l'outre-mer aussi vite que pour la Corse »*, nous a déclaré M. Bernard Gaudillère, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM. *« Et nous le ferons dans la concertation la plus large avec les élus et les responsables locaux. »*

Dès la rentrée de septembre, ces deux priorités feront l'objet d'échanges de vues entre M. Emmanuelli et les parlementaires, d'une part, les assemblées locales d'autre part. Parmi les autres *objectifs considérés comme les plus impératifs* par la Rue Oudinot figurent principalement l'organisation de la production industrielle du sucre de canne, qui ne cesse de poser problème aux Antilles et à la Réunion, le développement de l'habitat social — afin de résorber définitivement les zones où subsistent encore de nombreux taudis — et la mise au point de formules financières nouvelles, en matière de transport aérien, pour permettre aux citoyens des DOM-TOM travaillant en métropole de pouvoir se rendre au « pays » plus souvent et plus facilement, comme ils le souhaitent.

Plusieurs orientations seront arrêtées avant la fin de l'année. Le premier comité interministériel consacré à l'outre-mer aura lieu vraisemblablement courant octobre à l'hôtel Matignon. A la même époque, le gouvernement se propose de demander au Parlement d'étendre aux territoires d'outre-mer l'application de la loi du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme.

Le secrétariat d'Etat aux DOM-TOM veut également rouvrir le dossier des avantages salariaux *des fonctionnaires exerçant outre-mer*, qui avait valu tant de difficultés à son prédécesseur, M. Paul Dijoud. M. Emmanuelli s'en entretiendra à la rentrée avec les organisations syndicales, la plupart de celles-ci ayant déjà pris contact avec lui. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pourrait, à la demande de la Rue Oudinot, envoyer auparavant dans les DOM une mission chargée de *déterminer quelles sont* localement les différences du coût de la vie par rapport à la métropole.

Voilà pour les premières intentions. Il appartient désormais aux dirigeants socialistes de confirmer leur capacité d'agir avec détermination dans un secteur que leur parti avait singulièrement négligé jusqu'à l'élection présidentielle.

ALAIN ROLLAT.

● *M. François Mitterrand* est arrivé vendredi 7 août, en fin d'après-midi, au château de Rambouillet (Yvelines). Le président de la République qui, du fait de la tension franco-iranienne, a renoncé à s'éloigner de Paris en cette fin de semaine — il devait aller dans sa résidence de Latche (Landes) — devait être rejoint par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, M. Gaston Defferre.

Controverse sur l'application de la décentralisation à la Corse

M. BLANC (P.R.) : « C'est la porte ouverte au terrorisme. »

Commentant les projets du gouvernement en ce qui concerne l'application à la Corse de la *réforme des collectivités locales* élaborée par M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain, a notamment déclaré, vendredi 7 août : *« L'exemple de la Corse est un révélateur inquiétant pour l'unité nationale. En sept ans, nous avions engagé de profondes et spécifiques réformes de structures pour permettre à l'île de Beauté le développement socio-économique. Aujourd'hui, le gouvernement socialiste engage le processus de l'autonomie, au mépris de la notion fondamentale qui veut que notre République soit « une et indivisible ». L'idéologie l'emporte sur les réalités, les excès verbaux sur la sagesse. Le projet Defferre prévoit ni plus ni moins la possibilité pour la future assemblée régionale d'amender les textes du Parlement français. Ce que l'on accorde à la Corse, pourquoi demain le refuser aux Alsaciens, aux Bretons, aux Catalans. (...) C'est en tout cas la porte ouverte au terrorisme, qui voit là sa première victoire. Gaston Defferre vient de nous donner une idée exacte des ambitions socialistes, qui ne peuvent déboucher que sur la désorganisation administrative d'un pays où les arbitrages de l'Etat seront sinon impossibles, du moins difficilement réalisables. »*

M. DEBRÉ : « Vers un fédéralisme mou. »

M. Michel Debré, député R.P.R. de la Réunion, qui séjourne actuellement dans cette île, a estimé, vendredi 7 août, que les *dispositions prévues par le gouvernement pour la Corse constituent « un amalgame de dispositions de bonne qualité et de dispositions déplorables, pour ne pas dire funestes »*. Il a ajouté : *« Contrairement aux affirmations énoncées, le gouvernement, qui a cédé au chantage d'une minorité, oriente la République très loin de l'Etat unitaire vers un fédéralisme mou totalement inadapté aux circonstances tant économiques que politiques, tant nationales qu'internationales. Doter la Corse d'un Parlement politisé aux attributions élargies et quasi législatives et, à côté de lui, d'un impuissant délégué du gouvernement, c'est ouvrir la porte à des conflits incessants et à une aventure dont la France pâtira. »*

« LA CROIX » : et les autres ?

Commentant les récentes déclarations de M. Gaston Defferre sur le futur statut de la Corse, Yves Pitette, du quotidien *la Croix*, écrit :

« On pourra peut-être expliquer à un Normand que la Corse est une île, que son « peuple » a sa propre langue, des traditions et un particularisme très fort et qu'il faut en tenir compte. Mais pourra-t-on convaincre un Breton qu'il n'est qu'un francophone de droit commun dont l'assimilation fort ancienne ne fait pas de problème ? Et cela avant même de songer à poser la question aux Basques, Catalans, Alsaciens, Antillais ou autres Flamands (...).

» Dans le statut spécial que Gaston Defferre a présenté à Ajaccio, on peut penser qu'un certain nombre de mesures deviendront le droit commun des régions lorsque leur statut aura été définitivement mis au point : ainsi de l'élection des conseils régionaux à la proportionnelle ou de la possibilité d'émettre des emprunts (...).

» Mais on peut se poser des questions sur le système mis au point par le ministre de l'intérieur pour améliorer le dialogue entre conseil régional, gouvernement et Parlement. Cette possibilité offerte au premier de demander par une délibération des modifications à un texte de loi est tout de même curieuse (...).

» On peut s'inquiéter si demain les régions votent des adresses au Parlement pour adapter les lois au particularisme de chacun. Et que se passera-t-il si le Parlement ne suit pas le conseil régional corse dans ses demandes ? » (...).

« L'HUMANITÉ » : « Les prémices d'un nouvel ordre intérieur. »

En réponse aux diverses critiques, Michel Naudy écrit notamment, dans l'éditorial de *l'Humanité* du samedi 8 août : *« La bourgeoisie a au moins un avantage, c'est de ne se tromper que fort rarement dans l'évaluation de ses intérêts. La succession des propos alarmistes tenus par les responsables de la droite lors du débat parlementaire sur la décentralisation et l'aigreur des commentaires consacrés au projet du statut pour la Corse le confirment à souhait (...).*

» La France est « une », c'est vrai, mais elle n'est pas uniforme ; la France est indivisible, c'est vrai, mais elle doit être faite de la liberté de ses régions.

» Quand l'unité de la nation est-elle le plus menacée ? Lorsqu'un ministre fait tirer à vue à Ajaccio ou à Montredon, ou lorsque les Corses, les Bretons, les Picards et les Occitans décident davantage de leurs affaires ?

» Certes, les projets en cours de discussion ne bouleverseront pas d'un coup des siècles de centralisme, à certains égards même existent ici et là les bases de résurgences autoritaires.

» Mais le premier pas est réel (...).

» Le problème n'est [donc] ni d'utiliser le même Etat en sens inverse ni de répartir différemment le même jeu aux mêmes partenaires, mais de concevoir les prémices d'un nouvel ordre intérieur. L'unité du pays ne s'en portera que mieux, la démocratie aussi. »

UNE MISE AU POINT DE L'ELYSÉE APRÈS LA DÉMISSION DE Mme ROZÈS

Après la démission de Mme Simone Rozès de la commission du bilan (*le Monde* du 8 août), le service de presse de l'Elysée nous a fait parvenir un communiqué disant : *« Contrairement à ce qui est rapporté, la réponse du président de la République a donné tous apaisements aux membres de la commission du bilan. »*

Dans notre information nous faisions référence à un échange de correspondance entre M. François Bloch-Lainé, président de la commission, et M. François Mitterrand, à propos des déclarations de M. Defferre, déclarations qui sont à l'origine de la décision de Mme Rozès.

Le Monde **équipement**

TRANSPORTS

APRÈS SA SORTIE D'USINE AUX ÉTATS-UNIS

Le Boeing 767 commence une partie difficile

Seattle. — *Est-ce un présage ?* Quelques nuages lourds se profilaient à l'horizon d'un ciel plus silencieux qu'à l'ordinaire lorsque, le mardi 4 août, à 11 heures, le prototype du nouvel avion civil de Boeing, le 767, est sorti pour la première fois de son hangar d'Everett (Etat de Washington), au milieu de la ferveur *délirante de sept mille ouvriers*, de leur famille, et aux accents d'« Ainsi parla Zarathoustra », de Richard Strauss. La météorologie et le conflit du contrôle aérien se liguaient pour resituer symboliquement l'événement dans le délicat contexte que connaît l'aéronautique civile en général, et américaine en particulier.

De notre envoyé spécial

Les chiffres viennent confirmer les impressions : Boeing, le *premier fabricant mondial, a vu ses* bénéfices diminuer au premier semestre, passant de 295 millions de dollars en 1980 à 284,5 millions cette année. Les deux « vaches à lait » de la société, le gros 747 et l'inusable 737, deviennent peu à peu des vaches maigres, *et les dix-huit prochains* mois promettent d'être difficiles. Ce qui justifie, à Seattle, les espoirs placés, entre autres, dans le nouvel avion, premier d'une génération sur laquelle les compagnies aériennes comptent, de leur côté, beaucoup pour rétablir *des finances souvent défaillantes*. Une relève qui, pour elles, ne se présente pas sous les meilleurs auspices, alors que les bénéfices leur permettant d'investir (cash-flow) deviennent de plus en plus rares et que les quatre grands Etats finançant les prêts à l'exportation de matériel aéronautique (Etats-Unis, France, R.F.A., Grande-Bretagne) viennent de convenir de relever de plus de trois points leurs taux de crédit pour les porter à 12 %.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que les transporteurs aériens entrent dans la décennie la plus *folle de leur histoire*, qui va les voir condamner des avions pas toujours amortis (leur âge moyen est actuellement à peine supérieur à neuf ans) et dépenser *122 milliards de dollars pour en* acheter de nouveaux. Des considérations écologiques, et surtout économiques, contraignent à un tel choix. Pour des raisons de bruit et de *pollution*, une partie des avions actuels seront interdits sur les aéroports américains en 1985, et sur ceux du reste du monde trois ans plus tard.

Quant à l'escalade des prix du carburant pour avions — Boeing *prévoit qu'il aura été multiplié* par dix-huit entre 1970 et 1985, — elle a entraîné les coûts d'exploitation dans une dangereuse spirale inflationniste. Le 767 veut répondre aux *soucis* des transporteurs : avec une aile totalement nouvelle, avec un large recours aux *alliages spéciaux* et aux matériaux composites permettant de gagner du poids, avec aussi des systèmes électroniques de navigation et des moteurs nouveaux. Il pourra *emporter* de 211 à 290 passagers dans un fuselage large sur des étapes de plus *de 5 000 kilomètres en consommant* 35 % de carburant en moins par passager que ses prédécesseurs. Une compagnie exploitant dix de ces avions économisera, *selon Boeing, 25 millions* de dollars par an sur le kérosène.

Un concurrent européen

Le constructeur évalue à 1 200 exemplaires le marché potentiel du 767. Cent soixante-treize avions ont déjà été commandés ferme — cent d'entre eux seront livrés dans les deux ans suivant le premier vol, prévu pour septembre — *et cent trente-huit en option*. Mais pour la première fois depuis un quart de siècle, le maître du marché redécouvre les angoisses de la concurrence. La sortie du *nouveau biréacteur* marque le début d'une partie qui va opposer, sur le même terrain, le géant de Seattle au nouveau « grand » de la construction aéronautique : *l'européen Airbus*-Industrie.

Au 767 va se mesurer le A-310, qui volera au printemps prochain et qui supporte très honorablement la comparaison avec *son rival américain*. Le A-310, qui pèse près de 3 tonnes de moins, emporte à peu près autant de passagers (205 à 265) dans une cabine bien plus spacieuse, et surtout davantage de fret dans *ses soutes. Grâce à une aérodynamique* très étudiée et à des moyens de navigation extrêmement développés, il consommera — selon son constructeur, contesté par Boeing — 10 % de carburant en moins sur des étapes de 900 à 1 000 kilomètres, bien qu'utilisant *les mêmes moteurs*, entraînant par voie de conséquence un coût direct d'exploitation inférieur de 6 à 7 % à celui du 767.

L'issue de la compétition est indécise. L'avion américain a six mois d'avance sur son concurrent et un carnet de commandes mieux rempli (soixante-dix neuf commandes et soixante-quatorze options pour le A-310). Mais certains des principaux marchés européens (Air France, Lufthansa, Swissair, K.L.M.) et quelques autres clients significatifs (Kuwait Airways, Nigeria *Airways, sans compter la signature*, toujours attendue, de Middle East Airlines) lui ont déjà échappé.

D'un côté comme de l'autre, on a engagé d'énormes investissements (plus de 1 milliard de dollars), s'ajoutant, pour Boeing, à ceux consentis pour d'autres programmes (le 757, moyen-courrier pour cent *soixante à deux* cent quarante passagers, qui sortira au printemps prochain, une nouvelle version du 737, le 300, qui est attendu pour le printemps 1984, *un 747 à pont supérieur allongé* pour la fin 1983, et un 727 remotorisé dont le dossier technique est prêt), sur le montant desquels le constructeur reste muet, *à son habitude, mais qui suffisent* à expliquer ses hésitations quant au lancement d'un nouveau moyen-courrier de cent cinquante places. L'obsession de la rentabilité *sévit avec vigueur* des deux côtés de l'Atlantique.

JAMES SARAZIN.

MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONAL EN FAVEUR DES CONTRÔLEURS AÉRIENS AMÉRICAINS.

Les contrôleurs aériens américains, en grève depuis le lundi 3 août, continuent leur mouvement, avec l'appui de plusieurs organisations syndicales étrangères — en France, en Italie et dans les pays scandinaves, — ainsi que de la Fédération internationale des associations de contrôleurs aériens.

Sur les aéroports américains, le contrôle aérien fonctionne actuellement à 40 % des effectifs. Il est effectué par 8 500 personnes dont 5 000 contrôleurs professionnels non grévistes ou revenus au travail avant l'expiration de l'ultimatum du président Reagan, 3 000 cadres et 500 contrôleurs militaires. Dans l'ensemble des Etats-Unis le trafic aérien a été assuré depuis mercredi à 75 %, compte tenu du fait que le nombre des vols a été réduit de moitié par le gouvernement dans les vingt-deux principaux aéroports du pays.

Tandis que les licenciements continuent, avec l'envoi de plus de cinq mille lettres aux grévistes, le gouvernement projette de prolonger pendant au moins six mois le gel du trafic aérien à 50 % dans les vingt-deux grands aéroports. Ce gel doit permettre à l'administration fédérale de l'aviation (F.A.A.) de commencer à reconstruire le système de contrôle avec des effectifs réduits.

La Fédération internationale des associations de contrôleurs aériens a demandé à ses membres de refuser le décollage des avions faisant route vers les Etats-Unis. Cette mesure vise à éviter tous risques de collision, en raison du recours à un *« personnel non qualifié aux Etats-Unis »*.

A Paris, une délégation de la C.G.T. a déposé, le vendredi 7 août, à l'ambassade des Etats-Unis, un message protestant contre l'attitude du président Reagan dans ce conflit. Au terme d'une réunion intersyndicale, les contrôleurs français ont décidé, dans un premier temps, un arrêt d'un quart d'heure, le lundi 10 août, de tous les décollages pour les Etats-Unis.

Les nouveaux « financiers » de la carte orange

Développement des transports publics en banlieue, réforme du financement : M. Claude Quin, ancien conseiller communiste de Paris et nouveau président du conseil d'administration de la R.A.T.P., précise ses deux objectifs principaux (*le Monde* du 7 août) dans une interview publiée par *le Quotidien de Paris* du samedi 8 août.

Le nouveau président définit une *« rentabilité sociale »* pour cette entreprise publique *qui compte trente-six mille agents*, qui viserait à *« atteindre un certain nombre d'objectifs (développement de l'entreprise, amélioration des services rendus aux usagers, et de la situation du personnel), avec le coût social le plus faible possible. Pour cela, il faut,* selon M. Quin, *une gestion serrée et une plus grande productivité des moyens matériels, afin d'éviter toute forme de gaspillage. »*

Grandes entreprises et surfaces commerciales

Côté ressources, « les subventions de l'Etat devront être plus importantes au titre des investissements, estime M. Quin, *car le poids des emprunts est beaucoup trop lourd »*. D'autre part, *« les grandes entreprises devront s'engager davantage »*. Le président cite notamment *« les grandes surfaces commerciales qui voient arriver le métro jusqu'à l'intérieur de leurs locaux et ne paient rien pour cela »*. M. Quin souhaite d'autre part, que les grandes entreprises (au-dessus de deux cents salariés) prennent en charge la carte orange.

Notons que les décisions tarifaires concernant le métro et les autobus ne sont pas prises par la R.A.T.P. seule, mais par le syndicat des *transports parisiens* où l'Etat est majoritaire et où siègent des élus des départements de la région parisienne. Actuellement, les usagers ne fournissent que 39 % du coût des transports publics (métro, autobus et S.N.C.F. banlieue). Les partis de gauche ont demandé à plusieurs reprises (*le Monde* du 2 juin) que l'Etat ne diminue pas sa participation, et que celle des entreprises (15 % pour le moment) soit augmentée.

Quant au paiement de la carte orange par les employeurs, il s'agit *aussi* d'une revendication de l'ancienne opposition qui relève plutôt d'une *négociation qui serait menée* par le ministre des transports, M. Charles Fiterman, dans le cadre du relèvement de la « prime de transport » versée aux salariés et fixée à 23 F depuis de nombreuses années.

DÉFENSE

LES VOLS DES CHASSEURS F-16 SONT SUSPENDUS

Washington (*A.F.P.*). — Les vols des chasseurs F-16 sont suspendus pour une période indéterminée jusqu'à ce que soient résolus des problèmes relatifs à des ordinateurs de contrôle de vol, qui ont été constatés sur ces avions, a indiqué, vendredi 7 août, l'armée de l'air américaine. Les autres pays qui sont équipés de cet avion de la société General Dynamic Corporation ont été avertis de ces problèmes, et ont volontairement décidé de suspendre les vols de leurs F-16, ajoute-t-on de source américaine. Il s'agit d'Israël, des Pays-Bas, de la Belgique, du Danemark et de la Norvège.

La défaillance de ces ordinateurs de contrôle a-t-elle été à l'origine d'accidents ? Le porte-parole de l'armée de l'air américaine s'est refusé à l'indiquer. Il a seulement précisé que, depuis la mise en service du F-16, quatorze « incidents » importants s'étaient produits, occasionnant la perte de dix appareils. En dernier lieu, un F-16 s'est écrasé, mercredi 5 août, dans l'Utah, au cours d'un exercice. Son pilote a été tué.

En août 1979, déjà, les vols de F-16 avaient été momentanément suspendus afin de remplacer des boulons de fixation de moteurs jugés suspects.



Le Monde

société

MÉDECINE

LES MESURES EN FAVEUR DES HOPITAUX

Une autre logique

Les quatre mesures que M. Jack Ralite, ministre de la santé, a prises quelques semaines après son entrée en fonctions (« le Monde » daté 2-3 août) *vont entrer en vigueur sans délai et provoquer*, dans les milieux hospitaliers, un certain nombre de bouleversements d'ordre économique et politique. Parmi les intentions annoncées par le ministre, figurait « la restauration de la démocratie et du dialogue dans les hôpitaux » par un respect accru de l'« exercice du droit syndical ». Deux circulaires adressées aux autorités préfectorales viennent préciser ce que recouvre cette déclaration d'intention.

On connait maintenant le détail des instructions ministérielles relatives au budget des hôpitaux pour la fin de 1981 et les premières directives fixées pour 1982. Un certain nombre de précisions ont pu être obtenues à propos de l'affectation de vingt-cinq scanographes supplémentaires. *Alors que ces trois premières* réformes sont appréciées positivement par la majorité des syndicats, la création de deux mille emplois nouveaux dans ce secteur est jugée « symbolique » dans les milieux hospitaliers.

Le communiqué par lequel le ministère annonçait brièvement, le 31 juillet, ces *quatre mesures*, comportait quelques formules elliptiques sur le respect des droits syndicaux dans les hôpitaux. « *Un passé récent*, pouvait-on lire dans ce communiqué, *montre que ces libertés et ces droits n'étaient pas respectés* », *en particulier « l'exercice du droit de grève et l'exercice du droit syndical »*. Les deux circulaires qui viennent d'être adressées à l'ensemble des autorités préfectorales détaillent les conceptions du nouveau ministre sur ce sujet.

La première a trait à l'extension du droit syndical dans les hôpitaux. Elle réaffirme le principe selon lequel « *nul agent ne peut être inquiété ou sanctionné sous quelque forme que ce soit pour son appartenance à une organisation syndicale représentative* ». Par rapport à la réglementation antérieure, ce texte étend le droit à l'attribution de locaux à usage syndical, en particulier pour les établissements qui emploient moins de deux cents agents. La circulaire majore, d'autre part, les crédits d'heures attribués aux activités syndicales, ainsi que les dispenses de service et autorisations spéciales d'absence pour ces mêmes activités (congrès, participation aux organismes directeurs), absences qui pourront atteindre jusqu'à trente jours par an.

La seconde circulaire concerne le droit de grève dans les établissements hospitaliers. Le ministre écrit qu'actuellement la réglementation « *transgresse la loi et la jurisprudence du Conseil d'État* » et que le déroulement de conflits récents montre « *des abus manifestes de la part de certaines administrations, notamment en matière de réquisitions et de sanctions* ». Certes, ajoute la circulaire, en cas de conflit « *toutes dispositions doivent être prises pour assurer la sécurité et les soins indispensables aux hospitalisés* », ce qui s'exprime par la pratique du service minimum, dont l'organisation même, estime le ministre, devrait pouvoir être « *discutée et négociée (...) même par service* ».

M. Ralite insiste particulièrement sur le paiement des grévistes, dès lors qu'ils auront assuré le service minimum : « *Aucune retenue de salaire ne peut être opposable aux agents hospitaliers participant aux mouvements revendicatifs, y compris à caractère gréviste, dès lors que la ou les organisations syndicales l'ayant engagé ont pris leurs dispositions (voire après concertation avec l'administration) pour assurer les soins et la sécurité des pensionnaires et hospitalisés.* »

Cette précision vaut à M. Ralite une vive protestation de Force *ouvrière, seule organisation* syndicale qui pratique la grève des *soins et se sent directement* visée par cette mesure, exclue, par conséquent, de cette « *garantie de paiement* » en cas de grève.

Budgets : changement de ligne

Une autre circulaire détaillée, datée du 25 juillet et relative au financement des budgets hospitaliers, a été adressée à l'ensemble des autorités départementales. Ce texte, qui annonce pour l'avenir une ferme volonté décentralisatrice, lève l'interdiction, pour les hôpitaux, de recourir aux budgets supplémentaires dont ils usaient traditionnellement pour achever leur exercice. Cette décision vaut pour 1981. Pour 1982, un certain nombre de règles nouvelles sont fixées.

Ces décisions contredisent de façon radicale celles qu'avaient prises, il y a deux ans (le 25 juillet 1979), MM. Raymond Barre et Jacques Barrot et dont l'essentiel consistait à aligner les dépenses hospitalières sur l'évolution du produit intérieur brut, c'est-à-dire sur l'accroissement de la richesse nationale. Cette indexation sera désormais supprimée. Néanmoins, l'autorisation donnée aux établissements de recourir dès à présent aux budgets supplémentaires dont ils étaient coutumiers, sera cantonnée dans des limites très strictes. En effet, les budgets supplémentaires, prévoit la circulaire, ne devront pas excéder, au sein de chaque département, 2,7 % par rapport aux budgets primitifs initialement prévus et qui, compte tenu de leur alignement sur le PIB, oscillaient pour 1981 autour de 12 % de hausse par rapport à 1980.

Autrement dit, *les* mesures adoptées pour la fin de l'année en cours consistent en un *simple* ajustement sur l'érosion monétaire. Néanmoins, cet *ajustement* devra être fait *sous* la responsabilité des *autorités départementales*, qui établiront péréquations, compensations et arbitrages *entre* établissements.

Pour 1982, *la circulaire ministérielle* annonce que des instructions *seront adressées* aux responsables hospitaliers dès le *1er septembre*. Ces *instructions* fixeront le montant d'un « *taux directeur* » arrêté *par* le gouvernement en fonction de la situation économique, mais la référence stricte à l'évolution du PIB, lit-on dans la circulaire, « *est abandonnée* ». De même, sera supprimée la commission qui, de Paris, accordait les dérogations aux établissements *en difficulté*. Ces dérogations seront à l'avenir placées sous la responsabilité des départements.

La décision d'accorder aux établissements hospitaliers l'acquisition de vingt-cinq scanographes supplémentaires (1), en revanche, n'entre pas en contradiction avec les intentions du précédent gouvernement. Elle en accélère simplement le processus : M. Jacques Barrot, ancien ministre de la santé de M. Giscard d'Estaing, avait, en effet, par un arrêté signé en mai, modifié la norme antérieure qui prévoyait une densité d'un scanographe par million d'habitants. Le texte qu'il avait signé à la veille de l'élection présidentielle fixait une règle nouvelle « *élastique* » : un scanographe pour une population de *600 000 à 900 000* habitants. *La* liste des établissements bénéficiaires *était prête*, et les délais de cet équipement fixés (d'ici à *la fin de 1982*).

Scanographes : éviter le suréquipement

Le nouveau gouvernement a repris cette liste, l'a modifiée et a accéléré le programme. L'ancienne équipe avait adopté pour cet équipement en appareils très lourds et très coûteux une logique de type économique, qui consistait à les concentrer dans des établissements déjà *fortement* dotés en appareillage et en personnels, pour rationaliser dans toute la mesure du possible leur utilisation.

La nouvelle équipe a adopté une autre logique, qui consiste à favoriser sur ce point non plus les grands centres hospitaliers régionaux, mais les établissements des villes moyennes et non universitaires.

Comme l'avait fait M. Jacques Barrot, l'équipe actuelle a le souci de favoriser à cet égard l'industrie française. Mais cette orientation est davantage affirmée puisqu'un accord a été conclu entre le gouvernement et la Compagnie générale de radiologie (C.G.R.), aux termes duquel cette dernière recevrait, semble-t-il, l'ensemble du marché et s'engagerait en contrepartie à créer un nombre d'emplois non négligeable dans l'ensemble de ses activités, c'est-à-dire dans divers domaines de l'imagerie médicale.

De part et d'autre, on se félicite d'un tel accord. La C.G.R. se déclare prête à répondre avant la fin de cette année à cette gigantesque « commande » puisqu'elle fabrique désormais en série des scanographes « corps entier ».

> **« Messieurs » ?**
>
> *Les circulaires ministérielles signées ces jours derniers par plusieurs ministres — dont Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale — sont adressées, entre autres, à « messieurs » les préfets de région, les préfets, les directeurs de l'action sanitaire et sociale, les inspecteurs régionaux de la santé, etc. L'habitude aidant, on a écrit à chaque fois, à chaque ligne, le terme « messieurs » en toutes lettres, afin que nul ne s'y trompe, sauf peut-être les femmes qui remplissent précisément ces fonctions...*
>
> *Le gouvernement comporte un ministère des droits de la femme. A-t-on pensé au droit, pour une femme, de ne pas se faire appeler « monsieur » ?*

Sur les vingt-cinq appareils prévus, entre seize et vingt seront des scanographes « corps entier », dont le coût unitaire atteint 5 à 6 millions de francs. Il restera aux hôpitaux à dégager des salles dans les délais voulus, à les aménager, à affecter à cette activité un personnel suffisant.

La prudence, à cet égard, s'impose cependant, et l'équipe gouvernementale ne l'ignore pas : cette mesure va augmenter d'un tiers environ l'équipement de la France en scanographes. Il faut pourtant éviter sur ce point un suréquipement qui se révélerait ruineux d'ici à quelques années : en effet, les scanographes « crâne » sont déjà, estiment la majorité des spécialistes, périmés, *dans la mesure* où les appareils « corps entier » fournissent des images *crâniennes* d'une qualité équivalente, voire meilleure. Pourtant, un certain nombre de scanographes « crâne » sont commandés et vont être achetés par les hôpitaux.

En outre, étant donnée la rapidité des progrès dans ce domaine, les *scanographes « corps entier »* tels qu'ils sont conçus aujourd'hui *risquent* aussi de se périmer rapidement. Il importe donc *bien évidemment* d'éviter d'acquérir trop et trop vite des appareils qui ne seront rentables que pendant un petit nombre d'années.

La dernière mesure — créer deux mille emplois dans les hôpitaux — est perçue comme un geste *a minima*. Alors que les revendications des syndicats, du P.S. et du P.C. — avant les élections — s'échelonnaient entre 15 000 et 110 000 emplois supplémentaires dans les hôpitaux, le chiffre de 2 000 apparaît dérisoire. On ne sous-estime pas, au ministère de la santé, le besoin de personnel de certains établissements. Mais on n'a pas voulu, manifestement, alourdir le coût de fonctionnement des hôpitaux. Les responsables de la Fédération hospitalière de France, qui se félicitent de la majorité des mesures adoptées, et notamment du rétablissement des budgets supplémentaires, jugent indispensable de créer 15 000 emplois nouveaux dans les hôpitaux pour la seule année 1982.

Sur ce point aussi, les négociations qui s'engageront à la rentrée constitueront un test. Les hôpitaux ont longtemps fait figure d'« ateliers nationaux ». Le gouvernement ne semble pas disposé à leur faire jouer à nouveau un tel rôle. Du moins pour le moment.

CLAIRE BRISSET.

(1) Les acquisitions se feront selon la procédure habituelle fixée *pour les constructions ou les équipements* en matériel lourd : *subventions de* l'État (40 %), prêts sans intérêt de la sécurité sociale (30 %), financement par les hôpitaux, sur leurs ressources propres ou par l'emprunt (30 %).

ÉDUCATION

La préparation du budget de 1982

2 000 POSTES SONT PRÉVUS POUR L'INTÉGRATION DE MAITRES AUXILIAIRES

La concertation au ministère de l'éducation nationale, en vue *de la préparation* du budget 1982, ne semble pas donner entière *satisfaction* aux organisations syndicales. Reçu récemment par deux collaborateurs de M. Alain Savary, le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) fait savoir, dans un communiqué, qu'aux seize mille créations d'emplois prévues pour l'instant s'ajouteraient « *deux mille postes pour l'intégration des maîtres auxiliaires* ».

Ce chiffre ne paraît pas assez élevé au SGEN-C.F.D.T., qui affirme placer « *au premier rang de ses préoccupations (...) la question des milliers de non-titulaires et hors statut en fonction dans l'éducation nationale* ». « *En l'état actuel du projet de budget*, ajoute-t-il, *aucune assurance n'est apportée en ce qui les concerne.* »

Le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) émet à ce sujet un avis semblable, déclarant qu'« *au moment où se discutent, au sein du gouvernement, les masses budgétaires, il renouvelle les inquiétudes qu'il a déjà exprimées (...) à propos du risque de chômage, au moins partiel, qui menace encore un grand nombre de maîtres auxiliaires* ».

JUSTICE

En application de la grâce présidentielle et de la loi d'amnistie

Un détenu sur sept a été libéré depuis le 10 mai

Jeudi 6 et vendredi 7 août, 1 437 détenus sont sortis de prison, en application de la loi d'amnistie publiée au Journal officiel *du mercredi 5 août* (le Monde *des 6 et 8 août*). *S'ajoutant aux 4 775 détenus sortis après la grâce présidentielle du 14 juillet, cela porte à 6 212 le nombre des personnes libérées en application des mesures exceptionnelles décidées depuis le 10 mai. La population pénale, qui était de 42 056 personnes au 1er juin* (le Monde *du 29 juillet*) *se trouve donc réduite à 35 844, pour 28 000 places. Au total, près d'un détenu sur sept a été libéré depuis l'élection présidentielle.*

A Fresnes, on a compté 112 libérations et, à la maison d'arrêt de la Santé, à Paris, 19. Parmi ces 131 détenus figuraient 41 personnes (36 condamnés et 5 prévenus) poursuivies devant la Cour de sûreté de l'État, notamment des Corses et des membres du groupe d'extrême gauche Action directe. Parmi eux, M. Jean-Marc Rouillan, vingt-neuf ans, l'un des animateurs présumés d'Action directe, ancien membre du GARI (Groupe d'actions révolutionnaires internationalistes).

M. Rouillan avait été arrêté à Paris le 13 septembre 1980 avec sa compagne, Mlle Nathalie Ménigon, vingt-quatre ans. Celle-ci reste en revanche détenue, ayant tiré sur les policiers lors de son arrestation. (Les tentatives d'homicide sur agent de la force publique sont, même dans les affaires politiques, exclues de l'amnistie.)

Restent détenus, pour les mêmes raisons, deux Corses, MM. Alain Orsoni, vingt-sept ans et Yannick Leonelli, trente-deux ans, inculpés après une fusillade contre un car de gendarmes devant l'ambassade d'Iran qui avait fait quatre blessés le 14 mai 1980. Mlle Olga Girotto, vingt-quatre ans, une *Italienne* arrêtée à Paris en même temps que des membres d'Action *directe en mars 1980* (*le Monde* du 1er avril 1980) reste *elle aussi incarcérée*, non pas pour ses liens avec Action directe, mais parce que les autorités italiennes demandent son extradition, l'accusant d'appartenir au mouvement d'extrême gauche Prima Linea.

En plus des douze inculpés du hold-up de Condé-sur-l'Escaut (sept détenus et cinq prévenus libres) renvoyés le 24 juillet par la Cour de sûreté de l'État — à quelques jours de sa suppression — devant une juridiction de droit commun, certaines personnes poursuivies devant des juridictions de droit commun peuvent demander à bénéficier de l'amnistie en faisant valoir les mobiles politiques de leurs actions. Parmi elles, les auteurs d'un attentat sans gravité, le 16 juillet 1980, contre le bar le Polly Magoo, à Paris, qui ont toujours affirmé avoir agi « *en signe de protestation contre le racisme des patrons de ce bar* ».

La loi d'amnistie autorise aussi le président de la République à prendre des mesures d'amnistie individuelle. Ne peuvent en bénéficier, aux termes de la loi, que des personnes âgées de moins de vingt et un ans au *moment où* elles ont commis une infraction, *ou bien des personnes s'étant distinguées* de manière exceptionnelle « *dans les domaines humanitaire, culturel ou scientifique* », ainsi que des *déportés et résistants*. Le président de la *République, qui* dispose de *manière* permanente du droit de grâce, *pourrait* en user à l'occasion du 15 août. D'autres libérations sont attendues à cette date.

Les cas des insoumis et des déserteurs, amnistiés si leur situation est régularisée avant le 31 décembre 1981, devront être réglés individuellement. De plus, l'amnistie ne les *dégage* pas de leurs obligations militaires. Mais il semble que, comme en 1974, les autorités militaires leur accorderont sans trop de difficultés exemptions et réformes. — Jo. S.

RELIGION

Le Père Arrupe, supérieur général des jésuites est victime d'une thrombose cérébrale

Le Père Pedro Arrupe, *supérieur général de la Compagnie* de Jésus, a été victime, le vendredi 7 août, d'une thrombose cérébrale, à l'aéroport de Fiumicino où il arrivait de Bangkok, après un séjour de deux semaines aux Philippines. Transporté d'urgence, à sa demande, à l'hôpital Salvator-Mundi, de Rome, *le Père Arrupe a été examiné par des médecins qui ont diagnostiqué la présence d'un caillot de sang dans une artère cervicale, provoquant une paralysie partielle du côté droit. L'état du malade* était considéré, ce samedi 8 août en fin de matinée, comme « assez sérieux, mais stationnaire ». Selon le Père Claude *Dietsch, directeur* du bureau de presse des *jésuites* à Rome, le Père Arrupe « n'a pas perdu connaissance » et « ses jours ne sont pas en danger ».

Agé de soixante-treize ans, le « pape noir », supérieur général des vingt-sept mille membres de la Compagnie de Jésus, était « *assez fatigué depuis quelque temps* », selon ses proches collaborateurs, mais malgré sa fatigue il avait tenu à respecter un programme chargé ces dernières semaines. A la fin du mois de juin et au début de juillet, il s'était rendu à Yaoundé, au Cameroun, pour participer à la sixième assemblée générale du symposium des conférences épiscopales d'Afrique. A son retour, il avait présidé la réunion annuelle de l'Union des supérieurs majeurs, dont il est le président, avant de se rendre, à la fin du mois de juillet, aux Philippines pour une quinzaine de jours, à l'occasion du quatre centième anniversaire de l'arrivée des jésuites dans l'archipel.

Le Père Arrupe s'apprêtait à prendre quelques *semaines* de repos et de réflexion lorsqu'il fut terrassé. Un important *motif de* préoccupation était pour lui le *fonctionnement de la Compagnie*, qui se trouve paralysé depuis *mai 1980, date à laquelle* Jean-Paul II avait demandé au *supérieur des jésuites de surseoir* à la convocation d'une congrégation *générale, au cours de laquelle* le Père Arrupe avait l'intention de *présenter* sa démission, précisément pour raisons de santé.

La congrégation générale, qui l'avait élu en 1965, « *pour une période indéfinie* », avait longuement discuté des avantages et des *inconvénients* de maintenir le généralat à vie, et elle a fini par admettre la possibilité d'une démission dans des circonstances bien définies.

Des relations tendues avec le Vatican

Voulant *créer un précédent*, le Père Arrupe a décidé — à l'instar des *évêques, depuis* Vatican II — de démissionner à *soixante-quinze ans. En demandant* un délai de réflexion, le pape *voulait suivre de plus près* la passation des pouvoirs dans un ordre religieux *dont la vocation* est d'être au *service* du Saint-Siège. *Or, il n'est* un secret pour personne que les relations entre *les jésuites et le Vatican, et même* entre le « pape noir » et le « pape blanc », *connaissent* des tensions.

L'engagement de la Compagnie dans le renouveau postconciliaire et, surtout, les deux priorités fixées par la dernière congrégation générale — « *foi et justice* » et « *l'inculturation* » (1) des jésuites dans le tiers-monde, — ont provoqué une « sécularisation » jugée excessive par les trois derniers papes.

Le rôle de modèle joué par les jésuites, ainsi que l'autorité morale du Père Arrupe, président élu de l'Union des supérieurs majeurs, explique pourquoi le pape hésitait à déclencher un vaste débat démocratique au sein d'une congrégation générale des jésuites, avant de redéfinir l'autonomie des ordres religieux et le rôle qu'il entend leur assigner sous son pontificat. Mais les conséquences de l'attentat contre Jean-Paul II ont fixé la situation en retardant indéfiniment les congrégations — d'abord des provinciaux, puis générale, — prévues *par les statuts* (2).

La grave maladie du Père Arrupe *risque* cependant de précipiter les choses. Même si les conditions de santé du supérieur général s'amélioraient rapidement, sa *démission* à plus ou moins brève échéance semble *inéluctable. Le nouveau règlement* de la Compagnie, approuvé en 1965, prévoit la possibilité de convoquer une congrégation générale extraordinaire chargée de se prononcer sur sa démission et d'élire un successeur.

Mais les deux décisions — la convocation de la congrégation et la nomination du successeur — doivent porter la signature du chef de l'Église. Et le problème de fond demeure : Jean-Paul II va-t-il, dans ces circonstances, chercher à imposer le supérieur général de son choix, ou va-t-il permettre à la procédure de suivre son cours normal ? Actuellement, le général des jésuites est entouré de quatre « assistants généraux », les Pères Jean-Yves *Calvez* (Français), Parmananda Divarkar (Indien), Cecil McGarry (*Irlandais*) et Vincent O'Keefe (Américain). Ce dernier, soixante et un ans, *connu pour la largeur* de ses vues, est le vicaire général du Père Arrupe.

ALAIN WOODROW.

(1) *Le Christianisme, la culture et les cultures*, de Michel Sales, dans le numéro d'*Axes*, octobre 1980-janvier 1981. (*Cercle Saint-Jean-Baptiste*, 6, rue Jean-Ferrandi, 75006 Paris.)

(2) Des congrégations de tous les provinciaux du monde (environ quatre-vingts) sont convoquées à Rome en alternance avec des congrégations des procurateurs (environ cent soixante), tous les trois ans. La prochaine congrégation des provinciaux aurait dû avoir lieu cette année pour préparer la congrégation générale qui devait élire un nouveau général.

FAITS ET JUGEMENTS

Une centaine de tentatives de suicide chaque année dans le métro

Deux hommes se sont donné la mort au cours des derniers jours en se jetant sous une rame de métro à Paris. Le premier jeudi 6 août à la station Porte-d'Italie. Il s'agit de M. Victor Galanti, âgé de quarante-cinq ans. Le second suicide s'est produit le lendemain à la station Saint-Michel, où un homme âgé de vingt et un ans, M. Christian Suatora, s'est donné la mort de la même manière.

A la R.A.T.P., on indique que pendant le premier semestre de l'année 1981, il y a eu soixante et une tentatives de suicide et que dix-huit personnes sont décédées des suites de leurs blessures. *La Régie* des transports parisiens note qu'il n'y a pas de recrudescence des tentatives de suicide, et que celles-ci, depuis une dizaine d'années, oscillent autour de la centaine ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants (le nombre des décès figure entre parenthèses) : *1980* : 118 (42) ; 1979 : 100 (27) ; 1978 : 88 (28) ; *1977* : *97* (32) ; *1976* : 96 (32) ; 1975 : 95 (41) ; 1974 : 81 (34) ; *1973* : *126* (35) ; *1972* : 113 (40).

La cour de Pau refuse l'extradition d'un Basque espagnol

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paul a refusé, vendredi 7 août, l'extradition d'un Basque espagnol, M. Eneko Alegria Ayerdi, membre présumé des Commandos autonomes, anticapitalistes, proches de l'ETA. Celui-ci était accusé par les autorités espagnoles de vol avec violence. La cour a estimé que, bien que, par leur « nature », les faits reprochés à M. Eneko Alegria Ayerdi soient des infractions de droit commun, ils ne revêtaient pas « *un caractère d'extrême gravité* ». M. Eneko Alegria Ayerdi restera néanmoins en prison. Il doit comparaître, le 3 septembre à Bayonne, avec d'autres séparatistes basques, pour détention d'armes et appartenance à une association étrangère interdite en France.

Le refus de laisser extrader M. Eneko Alegria Ayerdi confirme une décision récente de la cour de Pau. Le 8 juillet, elle avait refusé de laisser extrader six Basques espagnols accusés d'infractions allant du hold-up à la détention d'explosifs, mais avait émis un avis favorable à l'extradition de trois de leurs camarades poursuivis pour assassinat (*le Monde* du 10 juillet). A propos de M. Eneko Alegria Ayerdi, l'avocat général, M. Maurice Billières, est revenu sur cette distinction en soulignant que, dans le premier cas, il s'agissait d'infractions liées « *à la lutte menée par une partie de la population des provinces basques espagnoles afin d'obtenir son autonomie politique* », mais que les assassinats devaient être considérés comme « *des infractions de droit commun par leur nature* ».

● *M. Jean-Louis Véron*, bijoutier à Drancy (Seine-Saint-Denis), qui était détenu à la prison de Fleury-Mérogis depuis le vendredi 10 juillet, pour avoir tué d'un coup de fusil un cambrioleur âgé de vingt ans, M. Nassen Belhadj, a fait l'objet, vendredi 7 août, d'une ordonnance de mise en liberté de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris. Les commerçants de l'avenue Marceau à Drancy, où se trouve la bijouterie de M. Véron, s'étaient récemment mobilisés pour obtenir la libération de leur collègue (*le Monde* du 5 août). Ce dernier avait, en 1979, déjà blessé un malfaiteur venu le cambrioler et on lui avait retiré son permis de port d'arme.

ARTS

Le centenaire d'Henri Focillon

(Suite de la première page.)

Conscient de l'insuffisance de nos moyens, il avait jeté un pont avec l'université américaine Yale dès 1933 (il y alternait avec Marcel Aubert). Il y forma un groupe exceptionnel de disciples, qu'ont rendus célèbres leurs travaux sur les cathédrales françaises. Son souvenir y est perpétué par l'envoi annuel d'un « Focillon fellow » français. La guerre l'y surprit ; au moment de l'armistice de 1940, il se trouvait en Argentine. Il se dépensa sans compter au sein de la France libre, fonda l'Ecole des hautes études de New-York ; déjà terrassé par l'angine de poitrine, il rédigea en décembre 1942, à l'annonce de la visite du général de Gaulle, qu'il n'était plus en état d'accueillir, un salut qui se termine par ces mots : *« Vous représentez pour nous ce que nous avons de plus cher : le courage civique, la puissance de l'esprit et le génie de la liberté ».* Il mourut au mois de mai suivant.

Il était né en septembre 1881, à Dijon. Nous sommes dans l'année de son centenaire. Sa mémoire a été évoquée à la Société d'histoire de l'art français au mois de mai. Un récent éditorial de la *Revue de l'art* (numéro 51) lui est consacré. Une cérémonie aura lieu le 7 octobre, au Collège de France, à sa mémoire. Il s'agit moins de célébrer le grand homme que le puissant historien, *dont le message devrait moins que jamais être oublié aujourd'hui. Il était, il y a cinquante* ans, il eût été en 1945, il reste, *au déclin du vingtième siècle, d'une* parfaite actualité.

Il y avait, et il subsiste dans sa pensée un principe bienfaisant dont on voudrait rappeler deux aspects. D'abord, le sens aigu et exigeant des relations qu'entretiennent àtravers l'espace et le temps les objets faits par l'homme, les « artefacts » (Focillon n'employait pas ce mot affreux et commode). L'histoire de l'art est la discipline qui procède à leur identification, à leur classement, à leur interprétation. Le vain débat : archéologie ou histoire de l'art, peut surgir ici, si l'on y tient. Il amusait plutôt Focillon.

Pour bien faire saisir l'enchaînement des tâches qui sont toutes indispensables, il a rédigé le petit livret : *Vie des formes* (1933), auquel on peut toujours s'adresser avec de nouveaux exemples. Naturellement, la masse infinie, i n é p u i s a b l e, des « œuvres d'art » est liée à l'histoire générale, mais ce n'en est pas un chapitre, pour la bonne raison que le ton des périodes que nous découpons est le plus souvent donné par l'évidence de ces ouvrages, parfois par eux seuls ou presque (préhistoire, protohistoire).

Le Moyen Age, c'est le temps des cathédrales. Soit, mais entrons à l'intérieur, avec Jean Bony, Louis Grodecki et Francis Salet Car ces structures constituent, dit remarquablement Focillon, *« un univers qui s'ajoute à l'univers. Pour en poursuivre l'étude, il serait nécessaire de l'isoler provisoirement. Ainsi, nous aurions chance d'apprendre à voir la forme, car elle est d'abord combinée pour la vue... »* C'est au fond par un raisonnement circulaire sans cesse renaissant qu'on « explique » l'art par la société, car celle-ci n'est visible qu'à travers les formes, images et signes qu'elle a produits.

Vue comme forme, comme traitement d'un objet dans l'espace, l'œuvre, loin de tourner à la minceur esthétique, s'épaissit ; elle se met en relation avec tout un ordre de techniques et d'effets auquel elle doit l'existence. Il en est de même de la politique, de la religion, des trafics... Tout se tient, certes, mais au lieu des blocs jointifs d'une certaine histoire, il faut imaginer des réseaux parallèles, des continuités horizontales, des irréductibilités et une structure feuilletée à travers la durée. Ainsi apparaît l'ordre des formes sans cesse travaillées par la métamorphose qui les entraîne, et le style qui tend à les fixer. Malraux a pris son départ dans cette description fondamentale. La collection qu'il fonda chez Gallimard porte d'ailleurs le titre typiquement focillonnien : « *Univers des formes.* »

L'enfant du dix-neuvième siècle

En lisant Focillon, on pense parfois à l'abbé Breuil, le fondateur de l'étude de la préhistoire. Voûté mais dru, impatient, à la fois autoritaire et bienveillant, c'était le savant qui sait où il va, car il s'agit de rien moins que de construire sa discipline. D'où ces tentatives étonnantes pour reprendre toute la question comme *l'Art des sculpteurs romans* (1931), l'essai sur *Callot* (1936), sur *Jean Fouquet* (1937) : chaque fois, une idée neuve et pénétrante, une direction à suivre. Mais il y avait aussi les vues d'ensemble. Des panoramas du dix-neuvième et du Moyen Age comme on n'en fait plus. Par sa merveilleuse ouverture d'esprit, indispensable à la mise en plan des phénomènes ou des artistes, Focillon est l'enfant du dix-neuvième siècle. Tout répond pour lui à un grand mouvement, une grande aspiration et révèle l'*humanité en marche*. L'abondance même du style et le ton entraînant du discours ne sont pas sans rappeler Michelet et Renan. Mais avec un accent propre, dû au registre des métaphores : « *la* Vierge à la chaise, *ce merveilleux coquillage* », l'énergie très précise que communique à la phrase le poids du verbe bien frappé : *« l'architecture... est créatrice de milieux imprévisibles. Elle satisfait des besoins, elle en propage d'autres. Elle invente un monde ».*

L'autre dominante de cette leçon d'histoire est l'attention au fait technique. Pour Focillon, il est central. Le fils du graveur bourguignon, graveur et dessinateur lui-même, grand connaisseur de l'estampe, aimait savoir de quoi l'on parle : la « vocation formelle » des matériaux, les *ressources de l'outil, les procédés* qui se répètent et les initiatives qui les emportent *au-delà des effets* habituels : nul n'a mieux connu et énoncé que cet interprète de Rembrandt et de Piranèse les détours complexes du métier. Il tendait à écarter toute analyse qui l'ignore.

Cette préoccupation qu'il inculquait à ses élèves et qu'il continue à inculquer à ses lecteurs, est d'une actualité toujours aussi fraîche, aussi vraie. Focillon n'a certes pas mesuré autant que nous pouvons le faire aujourd'hui l'évanouissement des techniques de tradition dans la construction, dans les œuvres et de façon brutale dans les produits communs. Mais il nous aide à comprendre l'espèce de reflux qui depuis dix ou quinze ans met à la mode contre le « tout-fait industriel » les pratiques artisanales. Phénomène plus ou moins convaincant mais d'une curieuse amplitude. Pourquoi ? Focillon l'a dit dans une page admirable de *l'Eloge de la main*, où une phrase-clef éclaire tout et fonde l'histoire que nous concevons avec lui : *« L'homme qui coupe son bois, bat son métal, pétrit son argile, taille son bloc de pierre, maintient jusqu'à nous un passé de l'homme, un homme ancien, sans lequel nous ne serions pas. »*

ANDRÉ CHASTEL.

POLÉMIQUE AUTOUR DE L'ACHAT D'UN BRAQUE

L'acquisition par le Musée national d'art moderne de *l'Homme à la guitare*, une œuvre cubiste de Braque qui date de 1914, a suscité inopinément une assez vive polémique dans *le Matin de Paris* du 6 août, où M. Pierre Cabanne a mis notamment en cause l'ancien premier ministre, M. Raymond Barre. Selon M. Cabanne, M. Barre aurait eu un intérêt mystérieux pour cette peinture et aurait poussé à son achat, alors qu'il ne s'était — *en effet* — pas spécialement intéressé jusque-là à la peinture moderne, et malgré le prix — jugé exorbitant par M. Cabanne — d'une telle œuvre.

L'Homme à la guitare avait été acquis au cours d'une vente publique en 1965, par un groupe suisse. M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, avait, dix ans plus tard, empêché la sortie du tableau que ses propriétaires voulaient exporter vers l'Angleterre. Il avait alors demandé un délai de réflexion de six ans, avant d'en autoriser l'exportation ou d'en décider l'achat par la France.

Au terme de ces six années, M Berggruen, directeur d'une galerie parisienne et mandataire du groupe, demanda que soit respecté l'engagement de l'Etat. Le tableau, qui seize ans auparavant valait effectivement 1,7 million de francs, est estimé alors par le marchand à 3 millions de dollars. Un prix assurément élevé, qu'un acquéreur américain aurait été disposé à payer. Après des tractations difficiles, le prix du tableau aurait été diminué à peu près de moitié, soit 9 millions de francs français.

C'est le Centre Georges-Pompidou qui a insisté auprès de l'Etat pour que *l'Homme à la guitare* soit acquis, et celui-ci se serait décidé à accorder une aide *exceptionnelle* après qu'un tiers de cette somme eut été proposée par un donateur.

L'Etat versant un autre tiers, il restait au Centre Pompidou à débourser 3 millions de francs. *L'ensemble de la somme doit* être versée en deux ans, en francs suisses, la valeur restant fixée en francs français puisque les propriétaires de l'œuvre sont suisses.

Un communiqué du ministère *de la culture devrait être publié* lundi pour mettre un terme à cette affaire. — F. E.

■ Une villa romaine datant du premier siècle après Jésus-Christ (Bas-Empire) vient d'être découverte à Elche (près d'Alicante) au cours des fouilles effectuées dans cette région.

FESTIVALS

Six spectacles à Aigues-Mortes

Depuis quatorze ans, le Festival d'Aigues-Mortes, pris en charge par Guy Vassal et le Théâtre populaire des Cévennes, propose des pièces qui s'harmonisent avec son lieu scénique, le Théâtre des Remparts. Y ont été donnés les dernières années, avec le concours de la Caisse nationale des monuments historiques, du ministère de la culture et des collectivités locales, *la Chanson de la croisade contre les Albigeois, la Fête des foules, Gilles de Retz, le Procès des templiers* et *Marie Tudor*. Cet été, *Magie rouge*, de Michel de Ghelderode et *le Roi d'Araucanie*, pièce inédite de Guy Vassal placent le festival sous le signe de l'histoire et du fabuleux.

Magie rouge fait renaître l'âme de la pré-Renaissance imprégnée de sorcellerie et de foi. Dans un vieux cimetière, des croix brûlent et s'ensoufrent sans se consumer. Le metteur en scène, Jean-Claude Sachot, dessine des figures, des images flamandes inspirées des visions d'un Breughel ou d'un Jérôme Bosch. Il pousse sa traduction jusqu'à parodier la parabole des aveugles de Breughel l'Ancien.

Le Roi d'Araucanie relève des techniques du rêve éveillé. Guy Vassal a repris l'histoire « incroyable mais vraie » de l'avocat périgourdin Antoine Tounens, qui, *au milieu du siècle* dernier, se fit proclamer roi par des Indiens d'Araucanie, petit pays de l'Amérique du Sud aujourd'hui chilien, *situé* entre Santiago et le détroit de Magellan. Il ne résiste pas à la tentation de glisser dans la bouche d'un officier chilien : *« Ici, on ne torture pas les prisonniers politiques ».* Mais son texte va bien au-delà de cet anachronisme facile. Il fait du jeune avocat un aventurier au cœur pur. Sa mise en scène élégante et raffinée quand l'action se situe en France, devient violente au contact des forces chiliennes, et émouvante lorsque revivent les croyances indiennes.

En représentations alternées jusqu'au 17 août, le Théâtre des *Remparts reçoit aussi les marionnettes de* Philippe Genty et *le Testament du chien*, d'après Ariano Suassuna, une œuvre baroque qui ne manquerait pas de force si le théâtre de la Calade d'Arles adoptait un rythme plus vif et un ton moins pompeux.

Le festival présente encore dans la salle de l'Organeau *l'Héroïne ouvrière Flora Tristan*, de Henri Saigre, et *Comment un Breton devient roi d'Angleterre*, spectacle pour enfants tiré du *Cheval d'orgueil*, de Jakez Helias.

ROGER BECRIAUX.

■ Après les expositions de l'été 1980 « Encres à deux pinceaux » et « Boomerang », le syndicat d'initiative de Saint-Savin-sur-Gartempe (Vienne), secondé par l'association « Réplique », organise actuellement une nouvelle exposition intitulée « La gravure dans tous ses états » qui comporte deux parties : la reconstitution d'un atelier de graveur ; cette reconstitution est accompagnée d'explications techniques et de photographies ; la présentation des œuvres d'une quarantaine d'artistes, certains artistes montrant la somme complète de leur travail sur une estampe, c'est-à-dire la plaque de métal, tous les états intermédiaires, réalisés en cours d'exécution de l'œuvre, et l'estampe terminée. Pierre Courtin, par exemple, présente les cent cinq épreuves d'essai représentant l'élaboration d'une seule estampe.

■ L'Association Chantenay Jazz et Images organise des concerts et des animations de jazz à Chantenay-Villedieu (Deux-Sèvres). Cette troisième « fête au bourg » aura lieu les 4, 5 et 6 septembre, avec la participation de François Tusques, Jacques Berrocal, Jean-Pierre Drouet et Bernard Lubat.

A Paris

LE Ve CONCOURS INTERNATIONAL DE CLAVECIN

Le Festival estival de Paris, *qui s'achèvera le 24 septembre*, accueille le cinquième Concours international de clavecin, qui aura lieu du 27 août au 2 septembre à la Maison de Radio-France. Cette compétition biennale comporte deux sections : interprétation d'un côté et « réalisation de la basse continue », de l'autre, trente-trois clavecinistes de douze pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie sont inscrits. Le jury attribuera des récompenses d'un montant de 50 000 FF, dont un premier prix d'interprétation de 24 000 FF, un premier prix de basse continue de 7 000 FF. En outre, le Musée instrumental du conservatoire national offrira au lauréat du prix d'interprétation la possibilité de jouer en récital le 7 septembre à l'église Saint-Julien-le-Pauvre.

Enfin, en plus de ses concerts quotidiens, le FEP propose des cours d'interprétation et des séances d'initiation à la facture instrumentale, destinés aux musiciens et aux amateurs. Après l'Américain Hopkinson Smith (luth, théorbe, guitare baroque) et l'Autrichien Jorg Demus (au piano, à propos des classiques viennois), c'est le Hongrois Adam Fellegi qui anime, jusqu'au 8 août, un cours sur la musique de Bela Bartok.

Autour de l'œuvre du « compositeur - mathématicien - architecte » Iannis Xenakis, le violoncelliste Pierre Strauch (du 18 au 20 août), le pianiste Claude Helffer (du 21 au 23) et les Percussions de Strasbourg mèneront une session d'initiation à l'écriture et à l'interprétation. Un stage de fabrication de clavicordes (du 17 au 26 août) succédera à ceux consacrés à la viole de gambe et au luth.

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Le hasard de l'été

J'ai vraiment l'impression — je ne sais pas si elle est partagée — que cet été, côté télé, on est plutôt gâté. C'est vrai, rappelez-vous les années passées ; le désert des programmes... On errait de chaîne en chaîne, on butait sur des rediffusions et on perdait pied dans l'inanité des émissions dites de vacances.

Là, pas du tout. Il y a même des soirs où on ne sait plus où donner du bouton. Prenez par exemple les retransmissions d'opéras. On aime, ou pas. Si on aime, c'est quand même formidable de pouvoir s'offrir, une ou plusieurs fois par semaine, des grandes œuvres lyriques, des Rigoletto, des Turandot, des Dardanus, bientôt des Tancrède, le plus souvent relayées par la modulation de fréquence à la radio.

Côté films, rare aubaine : il y en a de bons, il en a même de très bons. Il y a tous les jeudis, des lauréats du Festival de Cannes. On a vu le Messager, on va voir, ou revoir, l'Arbre aux sabots, Padre Padrone. On a droit, le lundi, à un cycle Gabin : oui, encore un. Ajoutez à ça, ces jours derniers, deux Fritz Lang, un Jean Yanne. Tout le monde il est bon, tout le monde il est gentil (désopilant), sans compter la reprise de Racines l'après-midi et la série Steve McQueen en fin de matinée. C'est pas mal, non ?

C'est même trop bien par moments. Je pense au feuilleton du vendredi, un modèle du genre, « Arcole ou la terre promise », émission en six épisodes, de Marcel Moussy, qui raconte les débuts de la colonisation en Algérie. Ceux qui étaient en congé en juillet en auront loupé la moitié ; l'autre moitié sera perdue pour ceux qui partent au mois d'août. Dommage. Ce que l'en ai vu — à Arcole, c'est la misère, on vit sous la tente, on se nourrit de soupe au pissenlit, on a été privé des deux sous du soldat, on doit sa chemise à l'Etat, — cet épisode, le quatrième (heureusement, il y en a encore deux autres), sonne juste, marche vite et rebondit sans arrêt. On découvre, stupéfait, un monde, une époque, en 1848, l'arrivée de nouveaux immigrants, leur installation dans des villages de toile, leurs rapports très équivoques avec l'armée, dont la télé, jusqu'à tout récemment, s'était bien gardé de nous parler.

La hasard, voyez, fait bien les choses : les P.-D. G., limogés, seront partis en beauté.

CLAUDE SARRAUTE.

SPECTACLES

théâtres

Les théâtres de Paris

Astelle-Théâtre (202-34-31) : les Bonnes (sam., 20 h. 30).
Athénée (742-67-27) : Faisons un rêve (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Bouffes-Parisiens (296-97-03) : Diable d'homme (sam., 21 h.; dim., 15 h); les Tribulations de Triboulet (sam. et dim., 20 h. 30).
Carreau du Temple (274-43-11) : les Tribulations de Triboulet (sam., dim., 19 h.): Georges Dandin (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. et 20 h. 30). Mime Cotillard (sam. 20 h. 30)
Comédie - Caumartin (742 - 43 - 41) : Reviens dormir à l'Elysée (sam., 21 h., dim., 15 h. 30).
Daunou (261-69-14) : Et ta sœur (sam., 21 h., dim. 15 h. 30).
Espace Gaîté (327-95-94) : D Lavanant (sam., 20 h. 30): Tranches de vie (sam., 21 h. 45).
Espace Marais (271 - 10 - 19) : Ka (sam., 21 h.); All that love... (sam., 22 h. 15).
Essaïon (278 - 46 - 42) : Piège de Méduse (sam., 20 h. 15) ; Du bout du monde au cœur de Blaise (sam., 21 h. 45).
Fontaine (874-74-40) : les Trois Jeanne (sam., 21 h.)
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Elle voit des nains partout (sam., 20 h. 15): On continue à l'appeler Pantalon (sam., 21 h. 45).
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Rouge : Quelqu'un (sam. 18 h. 30; les Amis (sam., 20 h. 30, dern.) ; Clodo de Dieu (sam., 22 h. 45). — Théâtre noir : Dialogues d'immigrés (sam., 18 h. 30, dern.): Marie la Louve (sam., 20 h. 30); Un oiseau dans le plafond (sam., 22 h. 15). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h. 30).
Madeleine (265-07-09). — Arsenic et Vieilles Dentelles (sam., 20 h. 45 : dim., 15 h.).
Montparnasse (320-89-90) : Exercices de style (sam., 21 h.).
Nouveautés (770-52-76) : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre (sam., 21 h., dim., 16 h.).
Palais Royal (297-59-81) : Pauvre France (sam., 20 h. 45, dim., 15 h. 30).
Roquette (805-78-51) : San Antonio, (sam. et dim., 20 h. 30) — Petite salle : le Fétichiste (sam. et dim., 20 h. 30).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h. 45, dim., 15 h. 30).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Essayez... c'est pas sorcières (sam., 20 h. 30) ; Nous, on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h.).
Théâtre en rond (387-88-14) : la Liaison mathématique (sam., 21 h. 30)
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80) : le Roman de Renart (sam., 20 h. 30).
Théâtre Présent (203-02-55) : 1929 ou le rêve américain (sam., 20 h. 30, dim., 17 h.).
Théâtre de l'Union (770-90-94) : Festival Molière (les Fourberies de Scapin, sam., 21 h.) ; (l'Avare, dim., 21 h.).
Le Point-Virgule (726-67-03) : J. Charby (sam., 20 h. 30) ; les Demoiselles de Rochechouart (sam., 21 h. 30) ; Du ronron sur les blinis (sam., 22 h. 45).
Splendid (887-33-82) : Enfin seul (sam., 20 h 30) ; le Troisième Jumeau (sam., 22 h.).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : Florence Brunald (sam., 20 h. 30) ; la Grande Shirley (sam., 21 h. 30) ; Il en est... de la police (sam., 22 h. 30).
Tremplin de Paris (261-56-79) : 30 centimètres à l'ombre (sam., 20 h. 15).

Les cafés-théâtres

Blancs-Manteaux (887-15-84), I : Areuh = MC ? (sam., 20 h. 15) : A Didier (sam., 21 h. 30) ; Des bulles dans l'encrier (sam., 22 h.30). — II, Pip et Rik (sam., 22 h. 30 ; Attachez vos ceintures (sam., 21 h 30)
Café d'Edgar (322-11-02). : la Jacassière (sam., 20 h. 30); Mangeuses d'hommes (sam., 21 h. 45): Tiens, voilà deux boudins (sam., 21 h. 45). — II, Plurielle (sam., 20 h. 30); Lessler Family (sam., 21 h. 45); A. Agier (sam., 23 h.).
Café de la Gare (272-52-51) : Marianne Sergent (sam. et dim., 20 h. 30); Qu'est-ce qu'il y a là-dedans ? (sam., 22 h.).
Coupe-Chou (272-07-23) : le Petit Prince (sam., 20 h 30 : Bagdad Connection (sam., 21 h. 45).
Le Petit Casino (278-36-50), I : Phèdre à repasser (sam., 21 h.) : T'as pas vu mes bananes (sam., 22 h. 15. II) : Trois Filles d'Eve (sam., 20 h.).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Sept ans de bail... bye bye (sam., 21 h : dim., 15 h. 30 et 21 h.).

La danse

Cour de la Mairie du 4e (278-60-56) : les Ballets historiques du Marais (sam., dim., 21 h.).

Le music-hall

La Tanière (337-74-39) : A. Aurenche (sam., dim., 20 h. 30).
Lucernaire (544-57-34) : Vanina Michel (sam., 22 h. 30).
Palais des Glaces (607-49-93) : Procédé Guimard Delaunay (sam. et dim., 20 h. 30, dern.).

Les concerts

Sainte-Chapelle : Ensemble d'arches français, dir. D. Rammaent, sol., O. Chaulier (Vivaldi, Telemann, Haydn) (sam. et dim., 21 h.).
Lucernaire : Clarence Weff Duo 81 (sam., 19 h. 45).
Eglise Américaine : V. Browning, J. Illich (Rossini, Gounod, Messiaen) (sam., 20 h. 30).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés).

Samedi 8 - Dimanche 9 août

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05) : B. Waters, G. Colliers Quartet (sam. et dim., 21 h. 30).
Caveau de la Montagne (354-82-39) : M. Gandry, A. Jean-Marie, A. Conduant (sam., dim., 21 h.).
Chapelle des Lombards (357-24-24) : Magic Slim (sam. et dim., 20 h. 30, dern.); Chevore (sam. et dim., 23 h.).
Dreher (233-48-44) : F. Jeanneau, D. Humair (sam., 21 h. 30).
Petit-Opportun (236-01-36) : Lou Laguerre Trio (sam., 23 h.).

FESTIVAL ESTIVAL
(633-61-77)

Hôtel Inter-Continental : Academy of London, dir. R. Stamp (Telemann, Bach, Strauss) (sam., 18 h. 30).

Festival en région parisienne

Sceaux, Orangerie (660-07-79) : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. F. Quattrocchi (Haydn, Vivaldi, Beethoven) (dim., 17 h. 30).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux *moins de dix-huit ans.*

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Sam., 15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : l'Envers du paradis, de E.-T. Greville ; 17 h. : Films d'auteurs et films rares : la Passion de Jeanne d'Arc, de C.T. Dreyer ; 19 h. : le Petit Soldat, de J.-L. Godard ; 21 h. : Tabou, de F.W. Murnau. — Dim., 15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Avant le déluge, de A. Cayatte ; 17 h. : Ce bon vieux Sam, de L. McCarey ; 19 h. : Lotna, la dernière charge, de A. Wajda ; 21 h. : Coup d'Etat, de Y. Yoshida.

BEAUBOURG (278-35-57)

Sam., 15 h. : Films d'auteurs et films rares : J'étais, je suis, je serai, de W. Heynowski et G. Scheumann ; 17 h. : Histoire de Paul, de R. Feret ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français 1937-1957 : l'Amour d'une femme, de J. Gremillon : 21 h. : Films d'auteurs et films rares : les Enfants d'Hiroshima, de K. Shindo ; dim., 15 h. : Films d'auteurs et films rares : le Putsch blanc, de W. Heynowski et G. Sheumann ; 17 h. : le mion, de M. Duras ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français 1937-1957 : l'Air de Paris, de M. Carné ; 21 h. : Films d'auteurs et films rares : Mary of Scotland, de J. Ford.

Les exclusivités

ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Fr.-Brit.), vers. angl. (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08). — V.f. : Normandie, 8e (359-41-18) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétans, 19e (206-71-33).
L'ANNEE DES 13 LUNES (All., v.o.) (**) . Racine, 6e (633 - 43 - 71) : 14 Juillet-Bastille (357-90-81).
LES ANNEES LUMIERE (Suis., vers. angl.) Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25)
LA BETE D'AMOUR (Can., v.f.) (*) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LA BOUM (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52).
CHAMBRE D'HOTEL (It., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Saint-André - des - Arts, 6e (326-48-18) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)
CHASSE A MORT (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
LE CHOC DES TITANS (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-43-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) : Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)
CONTAMINATION (It.-A., v.f.) (*) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50)
DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29)
LE DERNIER METRO (Fr.), Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).
LA DESOBEISSANCE (It.-Fr., v. it.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88).
DIVA (Fr.), Movies, 1er (260-43-99) : Panthéon, 5e (354-15-04)
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
L'EQUIPEE DU CANNON BALL (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. Mistral, 14e (539 - 52 - 43) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
LES ENFANTS DU No 67 (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; V.f. Athéna, 12e (343-00-65) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23)
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17)
LES FRUITS DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23) — V.f. : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02)
IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37)
JAZZ SINGER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40). — V. f. : Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43)
LABYRINTHE (Fr.) (F. expér.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47).
MALEVIL (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Cin'Ac-Italiens, 2e (296-80-27)
MAUDITS, JE VOUS AIMERAI (It., v.o.) : Forum-Halles, 1er (297-53-74)
MESSALINE, IMPERATRICE ET PUTAIN (It., v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71) — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
MOI, CHRISTIANE F... (All., v.o.) (*) Forum, 1er (297-53-74) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount - Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) — V.f. Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742 - 56 - 31) ; Publicis - Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint - Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétans, 19e (206-71-33)
NEIGE (Fr.) (*) : Rio, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02)
NEW YORK 1997 (A., v.o.) : Paramount - Odéon, 6e (325 - 59 - 83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; — V.f. : Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
PETROLE, PETROLE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (636-51-98)
LA PLAGE SANGLANTE (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LE POLICEMAN (A., v.o.) (*) . Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) (*) : France-Elysées, 8e (723-71-11).
PLUIES D'ETE (Brés., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
QUARTET (Ang.-Fr., vers. ang.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts 6e (326-48-18)
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14 Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00).
SAN MAO LE PETIT VAGABOND (Chin., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
TROIS FRERES (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées - Lincoln, 8e (359 - 36 - 14) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pagode, 7e (705-12-15). — V.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ANNEE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN, film français de Jean-Loup Hubert. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, (6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
FAUT PAS POUSSER, film italien de Michele Lupo. — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331 - 60 - 74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont - Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'IMPLACABLE NINJA, film américain de Menahem Golan (*). — V.o. : Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Danton, 6e (329 - 42 - 62) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
UN FILS POUR L'ETE, film américain de Bob Clark. — V.o. : St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

UN COSMONAUTE CHEZ LE ROI ARTHUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-71-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
UNE LANGOUSTE AU PETIT DEJEUNER (It., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

Les grandes reprises

L'AGE D'OR (Fr.) : Pagoda, 7e (705-12-15).
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN (A., v.f.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LA CINQUIEME VICTIME (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LA DERNIERE FOLIE DE MEL BROOKS (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297 - 49 - 70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; (v.f.) : Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; (v.f.) : Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Haussmann, 9e (770-55-47).
LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It.) (**) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
HITLER, UN FILM D'ALLEMAGNE (All., v.o.) : Olympic - Saint-Germain, 6e (222-87-23), h. sp.
L'INVRAISEMBLABLE VERITE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326 - 84 - 65) ; Colisée, 8e (359 - 29 - 46) ; (v.f.) : Gaumont - Halles, 1er (297-49-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
LOLITA (A., v.o.) (*) : Action-Christine, 6e (325-85-78)
MORT A VENISE (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

Les festivals

LES GLAMOUREUSES HOLLYWOODIENNES (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : les Quarante Tueurs (sam.); les Rendez-vous de Hong-kong (sam. et dim.); Tant qu'il y aura des hommes (dim.).
J. LOSEY (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : l'Accident (sam.) ; le Messager (dim.).
COMEDIES ITALIENNES (v.o.) (325-95-99); 16 h. 30 : Mon Dieu, comment suis-je tombée si bas ? 18 h. 30 : Nos héros réussiront-ils ? 20 h. 30 : les Nouveaux Monstres ; 22 h. 30 : le Sexe fou.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Monkey Business (sam.); Une nuit à l'opéra (dim.).
FRITZ LANG (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78) : la Cinquième Victime (sam.) ; l'Invraisemblable Vérité (dim.).
HUMPHREY BOGART (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) : la Femme à abattre (sam.); le Trésor de la sierra Madre (dim.).
ETE DE LA COMEDIE MUSICALE (v.o.), Action - La Fayette, 9e (787-80-50) : le Bal des sirènes (sam.); Ziegfeld Follies (dim.); Mac-Mahon (380-24-81) : le Magicien d'Oz (sam.); Gigi (dim.).
JAMES CAGNEY (v.o.), Marais, 4e (278-47-86) : l'Ennemi public (sam.); Du sang dans le soleil (dim.).
WESTERNS POUR L'ETE (v.o.), Marais, 4e (278-47-86) : Bronco Apache (sam.); Fort Invincible (dim.).

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 8 août

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Variétés : Véronique Sanson au Palais des Sports.
Réalisation B. Lion.
21 h 30 Série : Madame Columbo.
Le mystère des mages. Réalisation S. Wanamaker. Avec K. Mulgrew, L. Haydn, M. Jones.
Une voyante prédit la mort d'une de ses clientes. Mme Columbo enquête...
22 h 20 C'est arrivé à Hollywood.
Héros de cape et d'épée.
L'apparition à l'écran de Douglas Fairbanks dans le Signe de Zorro, *en 1920 ; Errol Flynn dans* l'Armure noire, *etc.*
22 h 45 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Théâtre : Le Bourgeois gentilhomme.
(enregistré à la Comédie-Française).
Comédie de Molière. Mise en scène de J.-L. Cochet. Avec J. Eyser (le maître d'armes) ; G. Descrières (Dorante) ; Y. Gaudeau (Mme Jourdain) ; B. Dhéran ; C. Vernet (Dorimène) ; J. Le Poulain (M. Jourdain).
22 h 35 Variétés : Bonjour, bonsoir la nuit.
(et à 22 h 46).
Avec la participation de Rufus, Folon, Louis de Funès, Michel Sardou, etc.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 Série : La poursuite de l'amour.
No 6. Monsieur le duc, réalisation D. McWhinnie. *1939. Linda tombe amoureuse de Fabrice, qui l'incite à retourner en Angleterre jusqu'à la fin de la guerre.*
21 h 30 Festivals d'été : Daphnis et Alcimadure.
Opéra-ballet en langue d'oc, de J.-J. Cassanea de Mondonville.
Créé en 1754 à Fontainebleau, devant le roi, cet opéra-ballet est interprété par l'Orchestre et les chœurs de Montpellier. Avec Anna-Maria Miranda (Alcimadure) ; Claudine Le Coz (Clémence Isaure) ; Alastair Thomson (Daphnis) ; Jean-Claude Orliac (Jeanet).
22 h 30 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h. La maison d'os, de Roland Dubillard. Avec L. Amiel, R. Arditi, R. Blin, R. Bouteille, M. Creton, P. Dewnere, J. Marin, F. Darbon, C. Piéplu... (Redif.)
22 h 40 Medium frais, magazine culturel de F. Emptaz.
23 h 25, Entretiens : Avec Louis Guilloux : souvenirs de Saint-Brieuc, « Le pain des rêves » (Redif.).

FRANCE-MUSIQUE

20 h 35, Concert : Festival de Vienne 1981, Trios pour *piano violon et violoncelle de P. Schubert,* avec P. Badura-Skoda, piano, M. Schneiderhan, violon, B. Pergamenschik, violoncelle.
22 h, Ouvert la nuit : Les écrans de la francophonie (A. Dzierlatka, Jansen, Vresse) ; Jazz nocturne.

Dimanche 9 août

PREMIÈRE CHAINE : TF1

9 h 15 Talmudiques.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du seigneur.
11 h Messe à Beaumont-du-Périgord (Dordogne).
Prédicateur : Père Alain Ponsar.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 La bonne conduite.
13 h Journal.
13 h 20 Arouapeka.
14 h 10 L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau.
15 h 5 Les pol-pol.
15 h 30 Tiercé.
15 h 40 Série : La couronne du diable.
Le lien de la chrétienté.
Réalisation J. Howell.
16 h 35 Jardins, paradis de rêves.
Merveilles du Nouveau Monde.
17 h Comédie musicale : Paris-Cabourg.
de A. Revel-Bertrand.
18 h 35 Série : Les roues de la fortune.
Réal T Enhat.
19 h 25 Les animaux du monde.
Les grands animaux de nos forêts.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : la Moutarde me monte au nez.
Film français de C. Zidi (1974), avec P. Richard, J. Birkin, D. Minazzoli, C. Piéplu, H. Guybet, J. Martin (Rediffusion).
Un jeune professeur d'un pensionnat de province dont les élèves (filles) ont mélangé les dossiers, se trouve lancé, pour récupérer ses papiers, dans des mésaventures, avec une troupe de cinéma.
Divertissement burlesque, de la bonne époque de Claude Zidi, qui n'avait pas encore sombré dans la vulgarité. Pierre Richard y est irrésistible.
22 h 5 Arcana : Comédiens et musiciens.
Réal. E. Kneuze.
Avec Daniel Ceccaldi, Michel Bouquet, M.-Christine Barrault, etc.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

12 h Récré A 2 à table.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Le retour du Saint.
Chasse à l'homme.
14 h 10 Document : Un monde différent.
Au-delà du visible.
L'élargissement du champ visuel grâce à la photographie et au cinéma.
15 h 5 Magie de la danse.
Quoi de neuf ? Réalisation P. Foy.
Les danseurs du vingtième siècle : Nijinski, Baryshnikov, etc.
16 h 10 Cirque Knie.
Réalisation J. Richard.
17 h 5 Série : Orient-Express.
Maria (rediffusion).
18 h La chasse au trésor.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Jeux sans frontières.
Au Portugal.
22 h Les dimanches d'ailleurs : la Bulgarie.
Réalisation P. Popsiatev.
Une coproduction d'Antenne 2 et de la T.V. bulgare. Des professeurs, des historiens et le chœur Yoan Koukouzel participent à cette émission essentiellement culturelle.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h Série : La Malédiction du Kriss Pusaka.
Le Kriss à vendre.
20 h 30 Rue des Archives : Les médecins.
Une émission proposée par L. Schwatzenberg. Réalisation F.-S Schreiber-Wiazemski.
L'évolution de techniques médicales depuis vingt ans.
21 h 30 Journal.
21 h 45 Un comédien lit un auteur.
Daniel Gélin lit Marcel Aymé.
22 h 35 Cinéma de minuit (cycle FR3 et le cinéma) : Un animal doué de déraison.
Film franco-brésilien de P. Kast (1975), avec J.-C. Brialy, A. Stewart, J. Spiesser, J. Valadi, H. Carvanas, P.-J. Rémy.
A Rio-de-Janeiro, un agent immobilier français s'éprend d'une fille de famille, qui lui préfère un écologiste. Témoin de ces manœuvres amoureuses, un journaliste de télévision écrit un roman qui s'en inspire mais dont l'action est située dans le Brésil colonial du XVIIIe siècle.
Jeux subtils de deux histoires parallèles qui se répondent. Celle du romancier est en noir et blanc, l'autre en couleurs. Réflexion sur la stratégie du libertinage et sur la création. Dialogues brillants et bonheur de filmer.

FRANCE-CULTURE

7 h 15, Horizon, magazine religieux.
7 h 40, *L'université radiophonique et télévisuelle internationale :* Les étonnements de la philosophie ; Entretiens avec J. Hersch.
8 h, Orthodoxie.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : La libre pensée française.
10 h, Messe, à Saint-Pair-sur-Mer (Manche).
11 h, La musique et les mots : Liszt et Victor Hugo.
12 h 5, Agora, avec K. Raine.
12 h 40, Libre parcours, variétés, au petit-forum des Halles.
13 h 30, Feuilleton : Les chemins de la liberté, de J.-P. Sartre.
14 h, Album de famille, avec C. Duneton (Rediff.).
16 h, Spécial prix Italia 1972 : Ages de B. Madera et G. Pressburger ; Hymnen, de P.-L. Braun ; Récit, de S. Sarduy ; Chaconne pour instruments traditionnels japonais ; Sur dix chants lapons, de A. Proski.
19 h 10, Parole et écrits au bocage : L'Ancolie, de J.-L. Trassard. Avec S. Flon et E. Weisz, et l'auteur. (Rediffusion.)
20 h, Festival d'Avignon : Yo In, musique de J.-C. Eloy.

FRANCE-MUSIQUE

7 h 30, Chorales d'Europe : Chœur de chambre « Madrigal » du Conservatoire de Bucarest, dir. M. Constantin (Palestrina, Traditionnel Anton Pann).
8 h, Polyphonie de l'été : Le délire des doigts, la grande polyphonie de l'été (Reger, Mozart, Schoenberg, Schumann, Schubert).
11 h, Festival de Salzbourg 81 : En direct du Mozarteum, par l'orchestre du Mozarteum, direction R. Weikert, avec B. Hendricks, C. Zacharias.
13 h 5, Jazz vivant estival : Miles Davis et le Jazz rock.
14 h, Histoire de mes disques, racontée par Y. Menuhin, disques 33 tours depuis 1952 (Prokofiev, Walton, Bartok, Nielsen).
16 h, Polyphonie de l'été : Opéra (Hindemith, Mozart, Tchaïkovsky).
20 h 5, Equivalences : Emission ouverte aux interprètes ou aux compositeurs non voyants, l'orgue, les années 30 (Dupré, Messiaen).
20 h 30, Concert : Chœurs et orchestre symphonique de la radio autrichienne, direction L. Gardelli (Tchaïkovsky, Petrassi, Respighi).
22 h 30, Ouvert la nuit : Les écrans de la francophonie (*Duhamel, Jolas, Groupe de recherche musicale de Marseille*).

هكذا من الأصل

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2990

HORIZONTALEMENT

I. Permet à des *gens en position délicate* de pouvoir *se débiner*. Personnel. — II. Fonction la plus attachante du maire. Les plus *criants sont* ceux dont on ne profite pas. Matière à réflexion. — III. Traits d'un pince-sans-rire. Vers généralement classés parmi les nuisibles. IV. Gros chat que les femmes caressent des yeux. Son compagnon finit souvent sa vie en solitaire. Il est battu par *ses hôtes*. — V. Bon pour l'oreiller, ne l'est pas pour le traversin. Lieu d'émigration périodique des marabouts. (Deux mots) Négation. — VI. Est parfois noire à l'heure de l'apéritif. Tel un cas que la *souffrance* ne peut *qu'aggraver*. — VII. Quitta son froc pour Luther. Faire du coude à coude pour se placer sur un même pied. Personnel. — VIII. Nom ancien d'une crise de bile aiguë. S'offre toujours avec regrets. — IX. Quand on en jette, on s'élève ou s'abaisse. Contre-courant du côté de la Tamise. Idole des Jaunes. Il y vint celui que le Parnasse attendait. — X. Timbre de caisse. *Négation. Du vide pour* Ovide. — XI. Modeste employé pouvant mener grand train. Diminue l'éclat des cuivres. — XII. Interjection. Pied-à-terre pour monte-en-l'air. Larde ou pique. — XIII. Pour les beaux yeux de Fatima. Exécution manuelle d'un travail de TETTES. — XIV. Land industriel en version germanique. Dépanne bien des gens. Des chants ou des champs, selon le genre de fugue. — XV. Carte sur table. Sa *profession* ne *rapporte* pas grand chose. La vedette *du jour*.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I													■		
II					■					■	■				
III							■							■	
IV							■					■			
V				■									■		
VI						■		■	■						
VII					■							■			
VIII				■											
IX					■			■			■				
X		■	■			■			■				■		■
XI	■									■					
XII			■					■							
XIII							■							■	
XIV	■					■				■	■				
XV					■				■						

VERTICALEMENT

1. Grosse caisse roulante dans un concert quotidien. Feu vert au Pentagone. — 2. Qui peut nous faire voir tout en noir ou tout en rose. Truc ou machin. — 3. Leur casse est nettement moins rentable que celui dit du siècle. Symbolise la force de frappe. — 4. Patrie de l'*auteur* des *Terres vierges*. Botte. Dessous de table *très en* pratique sur la place du marché. — 5. Où les avocats vont parfois rendre visite à ceux du barreau. En cette matière, beaucoup préfèrent le superflu au nécessaire. — 6. Faisan huppé migrateur. Bourguignon mi-figue mi-raisin. Cours d'Alsace. — 7. En bois. Certaine fut envoyée poétiquement sur les roses. Transalpin parfois débordant. — 8. N'abrite plus quand elle prend l'aspect d'un pépin. Fait de *Paris* un paradis. Princesse vachement bien roulée. Fonction réclamant plus de missives que de lettres. — 9. Bien que de Saragosse, il ne fut jamais grand d'Espagne. Aire marine frappée par Eole. Fait jouer l'index vers un sujet particulièrement visé. — 10. Accroc dans une nappe. *Les petits se fendent sur* les planches, les autres en nul endroit. — 11. Matière avec laquelle certains font toute une tartine. Trésorier devenu célèbre par un judicieux placement de fonds. — 12. Forme d'être. Se découvre à l'entrée de l'église. Grave dans la diète et aigu dans le régime. — 13. Roi. Fabrique de foudres désaffectée. Sœur du frère du fils de la sœur. — 14. Note. On ne devrait pas les voir, en principe, avec *les mains vides*. *Cœur* en délire. — 15. Conservation ou *conversation*. *Sort de* l'eau.

Solution du problème n° 2989

Horizontalement

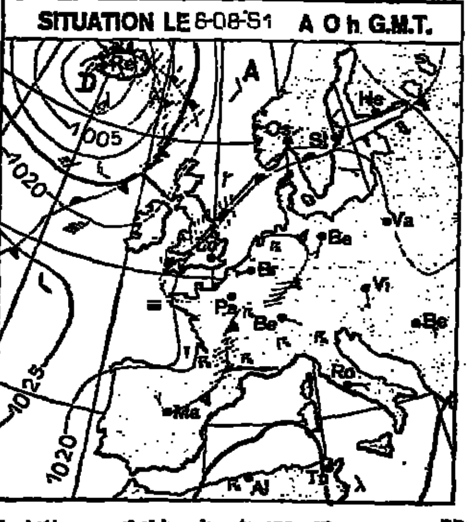
I. *Plaisanterie*. On. — *II*. *Lingerie*. Arles. — III. Abouti. Rétro. E.V. — IV. Gêne. Tt. Ere. — V. Ers. Aggravantes. — VI. Hie. Etel. Ane. — VII. Aller. Sinus. — VIII. Peur. Logeuse. Ou. — IX. Is. Idiot. Va. Hus. — X. Steak. Debout. — XI. Ostie (station balnéaire). Mal. Lamas. — XII. Rares. An. Lésine. — XIII. Epars. Kara. Ide. — XIV. Assener. Liséré. — XV. Lis. Sûr. Fol. Sas.

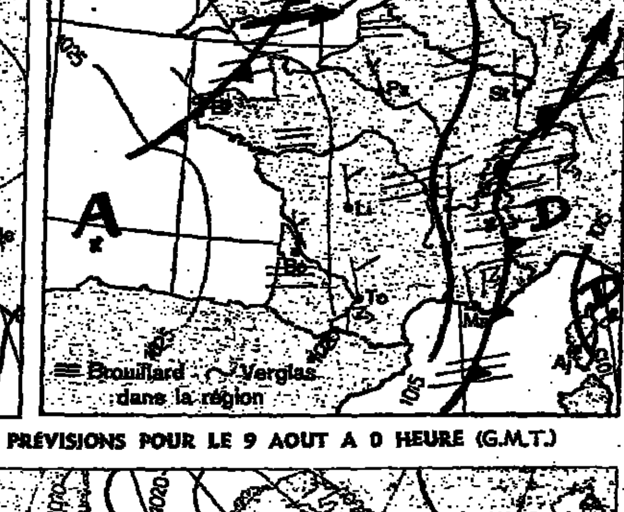
Verticalement

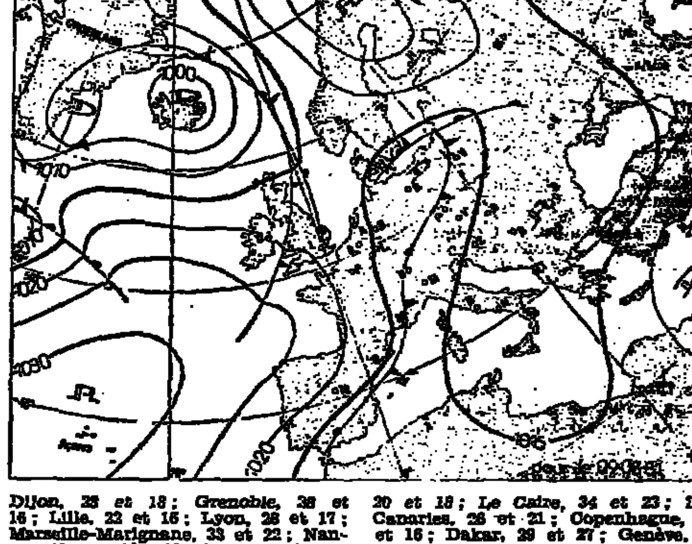
1. Plage. Apivore. — 2. *Libérales*. Sapai. — 3. Anons. Lu. Strass. — 4. *Igüe*. Héritiers. — 5. Set. Air. Déesses. — 6. Ariège. Lia. Nu. — 7. Ni. Bookmaker. — 8. Tertre. Gt. Anar. — 9. Etat. Di. — 10. Rat. Vésuve. Lalo. — 11. Irréalisable. Il. — 12. Elorn. Ne. Oasis. — 13. Etau. Humides. — 14. Osé. Ensoutanera. — 15. Vase. Us. Se. Es.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE







Evolution probable du temps en France entre le samedi 8 août à 0 heure et le dimanche 9 août à 14 heures :

Le marais barométrique de pressions moyennes actuellement sur la France va se combler lentement par l'ouest et l'activité orageuse s'atténuera, tandis que des masses d'air moins instable pénétreront sur notre pays.

Dimanche, le temps sera encore orageux le matin, des Pyrénées centrales et de la Méditerranée au *Nord-Est*, avec *surtout des nuages* à aspect orageux et quelques pluies isolées sur le relief, résidus des orages de la veille. Dans la journée, l'activité orageuse reprendra mais se localisera surtout aux *Vosges* et aux régions à l'est de la Saône et du Rhône. Sur le reste de la France, le temps sera souvent très brumeux le matin soit avec des nuages bas soit avec des brumes ou des brouillards. Dans la journée, des éclaircies se développeront, surtout près de l'Atlantique et à l'ouest du Massif Central. Par contre, avec l'arrivée d'une faible limite frontale, les nuages resteront abondants près de la Manche et quelques bruines sont probables localement.

Dans l'ensemble, les vents seront faibles sauf fortes rafales sous les orages, localement violents, et les températures maximales varieront peu.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 7 août ; le second, le minimum de la nuit du 7 au 8) ; Ajaccio, 31 et 18 degrés ; Biarritz, 20 et 16 ; Bordeaux, 23 et 16 ; Bourges, 22 et 16 ; Brest, 20 et 13 ; Caen, 20 et 16 ; Cherbourg, 16 et 14 ; Clermont-Ferrand, 26 et 15 ; Dijon, 25 *et 18* ; *Grenoble*, 28 et 16 ; Lille, 22 et 16 ; Lyon, 28 et 17 ; Marseille-Marignane, 33 et 22 ; Nancy, 27 et 16 ; Nantes, 24 et 16 ; Nice-Côte d'Azur, 31 et 24 ; Paris-Le Bourget, 23 *et* 16 ; Pau, 21 et 15 ; Perpignan, 30 et 21 ; Rennes, 23 et 14 ; Strasbourg, 29 et 18 ; Tours, 26 et 19 ; Toulouse, 25 et 19 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 30 et 22 degrés ; Amsterdam, 27 et 17 ; Athènes, 32 et 25 ; Berlin, 32 et 19 ; Bonn, 27 et 18 ; Bruxelles, 20 et 18 ; *Le Caire*, 34 et 23 ; Iles Canaries, 26 et 21 ; Copenhague, 27 et 16 ; Dakar, 29 et 27 ; Genève, 28 et 16 ; Jérusalem, 30 et 18 ; Lisbonne, 27 et 15 ; Londres, 18 et 15 ; Madrid, 32 *et 17* ; Moscou, 26 et 14 ; Nairobi, 22 et 14 ; New-York, 30 et 21 ; Palma-de-Majorque, 33 et 19 ; Rome, 31 et 22 ; Stockholm, 21 et 13.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

BREF

VIE LOCALE

JOURNAUX LUMINEUX A RUEIL. — Six journaux lumineux viennent d'entrer en service à Rueil-Malmaison, dans les Hauts-de-Seine. Ils *diffuseront par des* messages-flashes de sept lignes des *informations municipales, mais* pourront aussi annoncer un événement *très important ou signaler la présence* de difficultés de circulation *routière dans la région*.

PARIS EN VISITES

MARDI 11 AOUT

« Hôtel Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Allas.

« Les Buttes-Chaumont », 15 h., métro Botzaris, Mme Garnier-Ahlberg.

« Hôtel Carnavalet », 15 h., 23, rue de Sévigné, Mme Vermeersch.

« Panthéon », 15 h., entrée, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Crypte de Notre-Dame », 15 h., Parvis (Approche de l'art).

« Cimetière du Père-Lachaise », 15 h., entrée, boulevard de Ménilmontant (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels de la rue du Bac », 15 h., *devant l'église Saint-Thomas* d'Aquin (Mme Ferrand).

« Peinture du XIX° siècle », 14 h. 30, Petit Palais (Lutèce visites).

« Maison de Claude Monet à Giverny », 13 h., place de la Concorde, côté Tuileries (Paris et son histoire).

« Le Marais », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Salons de l'Hôtel de Ville », 14 h. 30, métro, côté Lobeau (Tourisme culturel).

« Le Marais », 21 h. 30, place de l'*Hôtel-de-Ville* (Le Vieux Paris).

« De Saint-Eustache à Beaubourg », 15 h., façade de l'Eglise, rue du Jour (Visages de Paris).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel du samedi 8 août 1981* :

UN DECRET

● *Fixant* les *attributions* du service de l'aéronautique navale.

UN ARRETE

● Fixant les valeurs de service et d'acquisition de l'unité de rente du régime interprofessionnel de prévoyance (RIP) pour la période du 1er juillet 1931 au 30 juin 1982.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux, trop éloignés d'une agglomération, d'être assurés de lire le Monde, *nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :*

FRANCE :	
Quinze jours	60 F
Trois semaines	79 F
Un mois	100 F
Un mois et demi	139 F
Deux mois	178 F
Deux mois et demi	217 F
Trois mois	256 F
ETRANGER (voie normale) :	
Quinze jours	95 F
Trois semaines	129 F
Un mois	169 F
Un mois et demi	244 F
Deux mois	318 F
Deux mois et demi	392 F
Trois mois	466 F
EUROPE (avion) :	
Quinze jours	115 F
Trois semaines	159 F
Un mois	210 F
Un mois et demi	304 F
Deux mois	398 F
Deux mois et demi	492 F
Trois mois	586 F

Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre accompagnés du règlement correspondant dix jours au moins avant leur départ, en rédigeant les nom et adresse en lettres majuscules.

CARNET

Naissances

— *M. Donald* BRYDEN *et Mme*, née Alice Sébilleau, sont heureux d'annoncer la naissance de

Jonathan,

Quimper, le 6 juillet 1981.

Décès

— John Batho, son époux,
Marie-Angèle et Delphine, ses filles,
Les familles Bodier et Batho,
ont la douleur de faire part du décès de

Claude BATHO,
photographe.

Les obsèques civiles ont eu lieu le samedi 8 août 1981, dans l'intimité, à Héry-sur-Ugine, en Savoie.

John, Marie-Angèle et Delphine remercient particulièrement ceux et *celles* qui ont apporté un réconfort à Claude durant sa douloureuse maladie, et de tous les témoignages d'amitié qu'ils reçoivent.

Claude n'aimait que les fleurs des champs.

Des dons peuvent être adressés au Centre de recherche contre le cancer à l'intitulé suivant :

A.R.C.S., 5, rue Gaston-Latouche, 92211 Saint-Cloud. C.C.P. 14 27 419 Y Paris.

[Le Monde *du 7 août*.]

— Nous apprenons le décès, survenu à Toulouse, le 1er août 1981, du

général
Emile CROZAFON *(C.R.)*.

[Né à Senlis (Oise), le 23 février 1905, Emile Crozafon, après des études à Saint-Cyr, puis à l'Ecole de gendarmerie *de Versailles, avait fait carrière dans* cette arme. Prisonnier de guerre, il s'évade le 19 juillet 1940 et occupe ensuite divers postes, notamment à l'état-major de la place de Vichy et en Afrique *du Nord. Après la guerre, il devient, au* début de 1951, commandant en second de la première légion bis de gendarmerie à *Orléans. Il commande la troisième* légion de gardes républicains d'Extrême-Orient en mars 1953. Colonel en avril 1956, il est ensuite adjoint commandant puis commandant lui-même du secteur Alger-Sahel. En octobre 1959, il commande la gendarmerie nationale dans la IXe région militaire (Marseille). Il devient général de brigade le 1er mai 1960.]

— Nous apprenons le décès de
Jean-Pierre
GEOFFROY-DECHAUME,
survenu le 7 août 1981.

La cérémonie religieuse aura lieu à Valmondois (95), le 10 août, à *16 heures*.

De la part des familles Geoffroy-Dechaume, Schütz, Desouches, Glock, Howard, Mac Carthy, de Gaulle.

— Lyon, Tlemcen.

Mme J. Gnansia, sa femme,
Le docteur et Mme Benzenou,
Mme Rose-Marie Gnansia,
M. et *Mme Fort*,
M. et Mme Gaudry,
Les docteurs Elisabeth et Olivier Robert,
Laurent Gnansia,
Et tous ses petits-enfants,
Mme Aknin, sa sœur,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacob GNANSIA,

le 6 août 1981, dans sa quatre-vingt-septième année.

L'inhumation a eu lieu le vendredi 7 août 1981, au cimetière de Champagne au Mont-d'Or.

— *Alain*, son époux,
Marie-Pascale, sa fille,
M. et Mme Leca,
M. et Mme Henri Gougeon,
François et Marie-Anne Leca,
M. et *Mme Lepagnot* et leurs enfants,
M. et Mme Emile Gougeon et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Claude Gougeon et leur fils,
Antoine, Madeleine et Liline Guidoni,
ont la douleur de faire part du retour au Père, de

Marie Dominique GOUGEON,
née Leca,

tombée en montagne à Asco (Haute-Corse), *le 29 juillet 1981*.

La messe de Requiem a été célébrée le 30 juillet 1981. Elle repose à Calenzana (Haute-Corse).

79, rue Didot,
75014 *Paris*.

— M. et Mme J.-P. Lorrain,
M. et Mme G. Klein,
M. et Mme F. Lorrain,
Me P. Mathieu,
Le docteur F. Beurier,
Leurs enfants et petits-enfants,
Le colonel et Mme M. Bonnefous et leurs enfants,
ont la *douleur de faire* part du décès de

Mme Marguerite LORRAIN-BONNEFOUS,
survenu à Nancy, le 29 juillet 1981.

Les obsèques ont eu lieu à Nancy, le 31 juillet 1981.

24, rue Saint-Michel,
54000 Nancy.

— Nous apprenons le décès, dans la nuit du jeudi 6 août au vendredi 7 août, *de notre* confrère

Jean-Louis MARZOLF.

[Agé de cinquante et un ans, Jean-Louis Marzolf était entré à l'Agence France-Presse en 1963, après avoir commencé sa carrière de journaliste aux « Dernières Nouvelles d'Alsace » à Strasbourg en 1958. Il était notamment chargé de la couverture en allemand des affaires européennes à Strasbourg, ainsi que des questions relatives à la Cour européenne des droits de l'homme.]

— M. et Mme Etienne Fleurot, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme André Massin, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacques MASSIN,
née Marthe de Lavergne,

survenu le 5 août 1981, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Le service religieux a eu lieu à La Chapelle Saint-Sauveur (Saône-et-Loire), dans l'intimité, et l'inhumation, à Paris, au cimetière du Montparnasse.

Un service sera célébré ultérieurement à Paris, à Saint-Etienne-du-Mont, sa paroisse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons le décès, le 2 août 1981, de

M. Raymond POUTIER,
colonel d'aviation en retraite,
ancien syndic
de la
Chambre syndicale des professions immobilières
de Paris et d'Ile-de-France,
ancien député de la Seine.

[Né le 27 mars 1897 à Rochefort (Charente-Maritime), Raymond Poutier avait été élu le 30 novembre 1958 député U.N.R. de la 54e circonscription de la Seine, qui est aujourd'hui la 12e circonscription des Hauts-de-Seine.

Siégeant à la commission de la défense nationale et des forces armées, il avait signé le 16 décembre 1960 un manifeste qui condamnait « la politique algérienne du pouvoir », ce qui lui avait valu d'être aussitôt exclu du groupe gaulliste. Il s'était inscrit le 14 avril 1961 au Groupe du regroupement national pour l'unité de la République, hostile à l'évolution de l'Algérie vers son indépendance, et en était devenu, le 3 juillet, le vice-président. Après la dissolution du G.R.N.U.R. (3 juillet 1962) consécutive au référendum qui avait conclu le 8 avril à l'autodétermination de l'Algérie, il avait terminé la législature comme député non-inscrit et ne s'était pas représenté aux élections législatives des 18 et 25 novembre 1962.

Raymond Poutier avait été, de 1947 à 1959, président du R.P.F., puis des républicains sociaux du quatrième secteur de la Seine et conseiller municipal de la Seine.]

— Mme Jean Bernard Trecolle, née Anne Tourallie,
Le docteur et Mme Guy Trecolle,
M. et Mme Olivier Trecolle et leurs enfants,
Mlle Catherine Trecolle,
M. et Mme Hervé Liberasse,
M. Nicolas Trecolle,
M. et Mme Jacques Tourallie,
M. et Mme Xavier Tourallie,
M. Jean Dominique Tourallie,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean Bernard TRECOLLE,
survenu accidentellement au cours de sa trentième année.

Les obsèques religieuses ont *été* célébrées en l'église de Tayac (Gironde), le 30 juillet 1981.

55, route d'Agonac,
24000 Périgueux.
37, Grande-Rue,
23200 Aubusson.

Remerciements

— Les familles Robin, Dégas, Renard, de Bettignies,
remercient tous les nombreux amis de

l'abbé Jean RENARD

qui se sont associés à leur douleur par leur présence aux obsèques ou leurs messages de sympathie.

SPORTS

FOOTBALL

SIGNAL D'ALARME POUR SAINT-ETIENNE

Il ne reste plus que trois équipes invaincues après la quatrième journée du *championnat* de France de première division disputée *le 7 août* : Lyon, Sochaux et Bordeaux. Devant plus de quarante mille spectateurs, Paris-Saint-Germain, sans rythme et sans ailiers, a connu sa première défaite de la saison au Parc des Princes, face à une équipe de Monaco très habile en contre-attaque. Autre battu de la soirée, Saint-Etienne, le champion de France, se retrouve au treizième rang, à cinq points de Lyon.

A moins de trois semaines de leurs débuts en Coupe d'Europe contre le Dynamo de Berlin-Est, le signal d'alarme est tiré chez les champions de France, qui n'ont marqué que trois buts en quatre matches et ont peut-être perdu à Sochaux leur gardien de but Jean Castaneda, victime d'une entorse au niveau du genou. La prochaine soirée, mardi 11 août, où les Stéphanois recevront les Parisiens, sera donc déterminante pour l'avenir immédiat de ces deux équipes, même si cette rencontre doit être quelque peu éclipsée par la visite des Lyonnais, premiers du classement, chez les Bordelais, troisièmes et également invaincus.

RÉSULTATS

*Lyon bat Tours	2-1
*Nancy et Bordeaux	0-0
*Sochaux bat Saint-Etienne	2-1
Monaco bat *Paris S.-G.	2-1
*Auxerre et Bastia	2-2
*Nantes bat Strasbourg	2-0
*Brest et Laval	2-2
*Nice bat Montpellier	1-0
*Valenciennes bat Lille	4-0
*Lens bat Metz	2-0

Classement. — 1. Lyon, 8 points ; 2. Sochaux, 7 ; 3. Bordeaux, 6 ; 4. Bastia, Paris S.-G., Nancy, 5 ; 7. Valenciennes, Laval, Nantes, Strasbourg, Brest, Monaco, 4 ; 13. Montpellier, Nice, Saint-Etienne, Lille, 3 ; 17. Lens, Tours, Auxerre, Metz, 2.

RUGBY

LES SPRINGBOKS INDÉSIRABLES A NEW-YORK

La fédération néo-zélandaise de rugby a décidé, le 7 août, d'annuler le match qui devait opposer, le 19, les Springboks sud-africains à l'équipe de South Canterbury, pour des « raisons de sécurité ».

De son côté, M. Edward Koch, *maire de New-York*, a également décidé d'annuler la rencontre *qui devait opposer* le mois prochain dans cette ville les Springboks à une sélection américaine, « en raison du coût élevé de la protection policière prévue ». Les responsables de l'organisation START (Stop the Apartheid Rugby Tour) espèrent obtenir l'annulation des deux autres matches des Springboks à Chicago et Albany. — (Reuter.)

TENNIS. — *Après avoir battu le Tchécoslovaque Tomas Smid, 6-2, 6-4, puis le Chilien Hans Gildemeister sur le même score, le Français Gilles Moretton a été éliminé par l'Australien John Alexander, 3-6, 7-5, 6-4, en quart de finale du championnat des Etats-Unis sur terre battue, disputé à Indianapolis et doté de 200 000 dollars. Le Tchécoslovaque Ivan Lendl, qui a battu l'Uruguayen José-Luis Damiani, 6-2, 6-4, et l'Argentin Guillermo Vilas, qui a éliminé son compatriote Ricardo Cano, 6-3, 6-1, disputeront les demi-finales avec un autre Argentin, José-Luis Clerc, qui a écarté de ces championnats le dernier représentant américain, Mel Purcell, par 6-3, 6-3.*

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
256 F	417 F	579 F	740 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
466 F	837 F	1 220 F	1 580 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
296 F	497 F	698 F	900 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
386 F	642 F	915 F	1 190 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Le Monde

économie

SOCIAL

Une circulaire ministérielle va accélérer la régularisation de la situation des travailleurs clandestins

Plus de 200 immigrés asiatiques ont été refoulés à la frontière allemande

Quelque deux cent trente immigrés, surtout pakistanais, indiens et bengalis, venant de République fédérale d'Allemagne, ont été refoulés, depuis le 27 juillet, par les douaniers alors qu'ils tentaient d'entrer en France, dans l'espoir d'y bénéficier des nouvelles mesures gouvernementales en faveur de la main-d'œuvre étrangère (« le Monde » du 25 juillet). Ces *refoulements du territoire interviennent* alors que MM. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, et François Autain, secrétaire d'Etat chargé des immigrés, se disposent à envoyer aux préfets une circulaire précisant les modes d'application du processus de régularisation concernant les travailleurs clandestins.

Il s'agit, on le sait, d'humaniser *l'accueil de ces travailleurs, et de normaliser* la situation de ceux qui sont entrés clandestinement en France avant le 1er janvier 1981, tout en renforçant les contrôles qui doivent mettre fin, autant que faire se peut, à l'immigration illégale et aux trafics qui en découlent. Ces régularisations, s'ajoutant aux démarches de routine des étrangers dans les bureaux des préfectures, ne vont pas sans difficultés matérielles, notamment en Seine-*Saint-Denis*.

A la préfecture de la Seine-Saint-Denis, les hôtesses du bureau d'accueil sont débordées, comme aussi le conducteur du minibus (treize places assises, cinq places debout réglementaires), qui fait la navette entre l'hôtel départemental de Bobigny et le service des étrangers, situé dans la cité administrative. Depuis la mi-juillet, les files d'attente s'allongent à l'arrêt du véhicule, et toute une noria d'hommes en turban, de femmes en boubou ou en djellaba s'organise entre la préfecture et son annexe. L'air maussade, le chauffeur précipite le mouvement : « *Encore deux personnes, pas une de plus.* » Les gens qui n'ont pu trouver place dans le véhicule gagnent à pied, à plus d'un kilomètre, le service d'accueil des étrangers.

Là, sous un vaste chapiteau de toile bleue dressé face aux locaux administratifs, une foule énorme et colorée se presse devant quarante-huit guichets de fortune installés sur des tréteaux. A l'arrière-plan, à côté des sanitaires, les éclairs bleus d'un photomaton fonctionnant sans arrêt. Des centaines d'immigrés, debout dans les travées ou assis sur des chaises pliantes, attendent l'appel de leur nom ou du numéro figurant sur une fiche qui leur a été remise à l'entrée. Au-dehors, d'autres étrangers patientent, par centaines également, sous le soleil ou sous la pluie, entre des barrières. Au-dessus de leur tête, un écriteau en français, en anglais, en portugais et en arabe : « *Autorisations provisoires de séjour. Guichets réservés aux personnes en situation irrégulière.* »

Jusqu'à 3 000 demandes par jour

Dès l'annonce des nouvelles mesures par lesquelles le gouvernement s'engageait à examiner la situation des clandestins « *cas par cas* » et à leur octroyer un titre de séjour provisoire, les bureaux du service des étrangers ont été envahis progressivement par des travailleurs souhaitant légaliser leur statut. Département de pointe pour l'immigration, la Seine-Saint-Denis compte deux cent vingt mille étrangers, y compris les femmes et les enfants. Une centaine de milliers d'entre eux sont des travailleurs officiellement déclarés. Mais de nombreux autres — on parle d'une quarantaine de mille — ont vécu et travaillé clandestinement, parfois depuis plusieurs années, dans ce département. Cette communauté fantôme s'est développée par couches successives au gré des flux migratoires. Les clandestins sont venus d'abord du Portugal et du Maghreb, puis d'Afrique noire.

Les premiers, arrivés en France avec une adresse qui leur permettait un premier contact, ont trouvé asile dans les bidonvilles, jadis très nombreux en Seine-Saint-Denis, puis dans des logements plus confortables. Les seconds ont échoué dans les hôtels meublés, ces « bidonvilles verticaux », où ils reproduisaient les structures sociologiques de leur village africain. La résorption des bidonvilles — au besoin à coups de bulldozer, comme aux Francs-Moisins, à Saint-Denis, après l'incendie de ce gigantesque ghetto le 24 avril 1967 — n'a fait que rejeter vers les taudis, les caves et les garnis des communes ouvrières une population sur l'existence de laquelle les autorités avaient, durant des années, fermé les yeux. Aujourd'hui, ces immigrés peuvent enfin sortir de l'anonymat.

A ce jour, douze mille trois cent cinquante étrangers en situation irrégulière se sont présentés à Bobigny, s'ajoutant à ceux qui, au rythme d'un millier par jour, viennent demander une autorisation de séjour ou le renouvellement de leurs papiers. La journée la plus remplie a été celle du 27 juillet, où l'on a recensé plus de trois mille demandes, dont deux mille émanant de clandestins. La majorité des primo-immigrants sont des Africains, surtout du Mali, seul pays d'Afrique noire avec lequel la France a signé, en 1979, une convention de coordination en matière d'assurance-maladie.

Même de la R.F.A.

Ce qui frappe aussi, aux abords du chapiteau, c'est la présence de voitures immatriculées en République fédérale d'Allemagne. Elles appartiennent à des familles pakistanaises souvent assignées à résidence en Allemagne et qui y attendent parfois depuis plus de deux ans la reconnaissance de leur statut de réfugiés. Beaucoup, renseignés par des parents ou des amis, ont voulu venir tenter leur chance en France. Certains, dépourvus de visa, ont pu franchir la frontière en traversant les forêts, en Moselle et dans le Bas-Rhin, avec l'aide de passeurs qui leur ont demandé de 500 F à 1 000 F pour prix de l'opération. Selon la police des frontières, l'afflux de ces immigrants, employés pour la plupart dans l'hôtellerie et la manutention, se chiffrait à près de cinquante personnes par jour fin juillet. Depuis plusieurs jours, une compagnie de quatre-vingts C.R.S. a été adjointe aux principaux postes-frontière de Merten, Forbach, Creutzwald et Wissembourg.

D'autres immigrés arrivent aussi de départements voisins, voire de Paris même, et la préfecture de la Seine-Saint-Denis a précisé, ces derniers jours, qu'il faudrait justifier d'un domicile dans le département pour être accueilli à Bobigny. Les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et, d'une façon générale, tous les départements à forte population étrangère, ont à faire face à des difficultés similaires, mais seule la préfecture de la Seine-Saint-Denis a pris, pour l'instant, ce genre de mesures qu'on estime « *draconiennes mais nécessaires* » : il a été décidé de limiter les inscriptions d'étrangers à mille cinq cents par jour. D'autre part, vingt vacataires supplémentaires sont embauchés.

Une estimation peu fiable

On ignore combien, parmi les 200 000 à 300 000 travailleurs clandestins — une estimation forcément peu fiable — pourront bénéficier d'une régularisation. En tout état de cause, on souligne au cabinet de M. Autain qu'aucun immigré se trouvant en France ne risque pour l'instant l'expulsion et que les procédures d'admission au séjour vont être accélérées. Il semble que les immigrés qui auront déjà travaillé en France pendant une période déterminée pourront, s'ils ont perdu leur emploi, être autorisés à prolonger leur séjour dans ce pays pendant un an, le temps de retrouver du travail. Des commissions spéciales, où les syndicats seront admis à titre d'observateurs, vont être constituées pour examiner les cas litigieux.

Les organisations de défense des travailleurs étrangers se félicitent de la suspension des expulsions, mais craignent, comme l'a souligné la FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés), que des milliers d'immigrés soient maintenus dans la clandestinité en raison des conditions restrictives mises à leur régularisation : notamment l'obligation de faire la preuve d'un travail stable et de l'entrée en France avant le 1er janvier dernier. Beaucoup d'associations, comme le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), réclament un assouplissement réel des conditions administratives. Sur le terrain, comme dans la ZUP des Minguettes, à Vénissieux (*le Monde* du 14 juillet), le dialogue préconisé par M. Gaston Defferre est parfois loin de s'instaurer.

JEAN BENOIT.

La C.G.T. dément avoir renoncé à la « retraite à 60 ans »

La C.G.T. dément, dans un communiqué, l'information selon laquelle elle aurait renoncé à « sa revendication fondamentale concernant l'avancement de l'âge ouvrant droit à la retraite à soixante ans, et à cinquante-cinq ans pour les femmes et les travailleurs des métiers pénibles et dangereux, revendication pour laquelle elle impulse l'action des travailleurs depuis de nombreuses années » (le Monde *du 8 août*). *Le communiqué ajoute que* « la notion complémentaire du critère des annuités de travail doit s'entendre non comme une substitution à la revendication fondamentale, mais comme le moyen de réparer une injustice qui frappe actuellement les salariés ayant commencé leur vie professionnelle très jeunes ».

Qui peut le plus peut le moins

Toutes les précisions que nous avons publiées sur la position qu'a *défendue la C.G.T.* auprès du ministère de la solidarité nationale, nous ont été données très officiellement par cette centrale, et c'est face à notre étonnement, devant cette évolution, que notre interlocuteur nous a lui-même déclaré que c'était « *une démarche nouvelle* », constituant « *une grande novation* ».

Reste l'interprétation que nous en avons faite, en indiquant que la C.G.T. renonçait « *à la retraite à soixante ans* », prenant soin d'y mettre des guillemets, car c'est aux critères fondés uniquement sur l'âge que nous faisons allusion, et nous maintenons cette interprétation. Mais qui peut le plus peut le moins, et nous l'avons démontré : la C.G.T. réclame *une retraite bien avant* soixante ans, lorsqu'elle propose que les jeunes cotisent durant leurs études supérieures.

Si cela est accepté, la plupart des Français pourront prendre leur retraite bien avant soixante ans. Il *suffit de savoir calculer. Tout changerait* cependant si le gouvernement rejetait cette idée de cotisation des étudiants, ou proposait une durée de cotisation supérieure à trente-sept ans et demi pour avoir droit au repos payé.

Le communiqué de la C.G.T. montre en tout cas que la retraite à soixante ans, revendication chargée, il est vrai, de significations syndicales et de luttes à la base, mais aussi chargée d'ambiguïté, demeure un slogan qu'il est toujours délicat *de vouloir critiquer.*

JEAN-PIERRE DUMONT.

M. SÉGUY : nous ferons tout pour que la rentrée sociale soit différente.

M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a déclaré vendredi 7 août, dans une interview à Europe 1, que la rentrée sociale serait cette année « *tout à fait différente de celle de l'année dernière* », précisant : « *Nous ferons tout ce que nous pourrons pour que la rentrée se place sous le signe de la négociation et, avec le gouvernement, de la concertation, pour rechercher la meilleure solution aux problèmes sociaux.* » M. Séguy n'a cependant pas exclu les conflits et les grèves dans certaines entreprises en raison de « *l'intransigeance et de l'arrogance* » de certains patrons. Dans ces cas-là, a-t-il indiqué, les salariés exerceront tous leurs droits syndicaux, « *la récente loi d'amnistie étant d'ailleurs un élément susceptible de les encourager dans leur décision.* »

Quant à l'unité d'action syndicale, la C.G.T. y reste « *très attachée* », mais « *des différences sérieuses* » existent au niveau confédéral entre la C.G.T. et la C.F.D.T., notamment sur le nucléaire et dans le cadre des discussions avec le C.N.P.F.

Enfin, faisant allusion à sa santé, M. Séguy a expliqué que, du fait de sa déportation en Allemagne — il est grand invalide de guerre, — il avait subi des séquelles et « *une petite perturbation* » à la fin de juin, mais qu'il était maintenant, après ses vacances, « *tout à fait rétabli* ».

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *La firme américaine International Telephone and Telegraph* ne s'inquiète pas des conséquences de la nationalisation de sa filiale I.T.T.-France. Le président d'I.T.T., M. Rand Araskog, a annoncé son intention de négocier « *de bonne foi* » la recherche d'une solution respectant les intérêts de chacun. I.T.T.-France assure 3 % à 4 % du chiffre d'affaires mondial de la firme, qui s'élevait en 1980 à 23,8 milliards de dollars.

● *La société américaine Oceaneering International Inc.* serait parvenue à un accord préliminaire pour la prise de contrôle de la firme française Comex, spécialiste de la plongée industrielle sous-marine, a-t-on appris, vendredi 7 juillet, à Houston (Texas). Au terme de la fusion prévue, une nouvelle société serait créée, dont 60 % du capital seraient détenus par Oceaneering, tandis que les 40 % restants demeureraient entre les mains de la Comex. Cet accord, qui reste soumis à l'approbation des actionnaires des deux compagnies, ainsi qu'à celle du gouvernement français, ne toucherait pas la filiale Comex Industries (fabrication des équipements pour les travaux industriels sous-marins), qui sortirait du groupe avant la fusion. — *(A.F.P.)*

Edition

● *M. Jacques Jourquin* devient P.-D.G. des éditions Tallandier, une des filiales du groupe Hachette. Il y succède à M. Marchandise, dont c'était une des responsabilités au sein du groupe jusqu'à sa récente démission (*le Monde* daté 2-3 août).

[Né en 1935, licencié en droit, diplômé d'H.E.C., ancien élève de l'Institut d'études politiques de Paris, diplômé d'études approfondies d'histoire et de l'Ecole pratique des hautes études, M. Jourquin est entré chez Tallandier en 1963, où il s'est particulièrement intéressé au département vente par correspondance (V.P.C.). Il est président du groupe V.P.C. du syndicat national de l'édition.]

Etranger

● *Les échanges sino-japonais* ont atteint, au cours du premier semestre de 1981, 5 166 millions de dollars, soit 29,3 % de plus que durant la période correspondante de 1980. Selon l'organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO), les exportations nippones se sont montées à 2 795 millions de dollars (+ 37 %) et ses importations à 2 371 millions (+ 21,2 %). Il s'agit des chiffres les plus importants enregistrés pour le commerce sino-japonais, après ceux du second semestre de 1980 (5 408 millions de dollars). — *(A.F.P.)*

● *Gel des prix en Norvège.* — Le gouvernement travailliste norvégien a décidé d'imposer un gel des prix jusqu'à la fin de 1981 et de réduire les impôts pour les bas et moyens revenus. Ces mesures, annoncées le 6 août, ont été prises en raison d'une forte inflation (de l'ordre de 14 % par an), l'indice des prix devant dépasser la « limite » à partir de laquelle les salaires doivent être *automatiquement revus. Le gouvernement* espère ainsi éviter des négociations salariales coûteuses, ont indiqué des responsables gouvernementaux. — *(A.F.P.)*

● *La production industrielle italienne* a enregistré, au cours des quatre premiers mois de 1981, une baisse de 5,3 % par rapport à la période correspondante de 1980. En avril, cette production a été en recul de 4,5 % par rapport au même mois de l'an dernier. — *(A.F.P.)*

ÉNERGIE

Après l'occupation de la sous-préfecture de Cherbourg

M. Mauroy recevra une délégation d'élus et de syndicalistes de la Manche

La tension reste vive dans le Nord-Cotentin, où l'on craignait vendredi 7 août au soir, des affrontements entre les occupants de la sous-préfecture de Cherbourg et les forces de l'ordre. Ayant reçu l'assurance que le premier ministre rencontrerait une délégation composée d'élus et de syndicalistes dans le milieu de la semaine à venir, l'occupation a cessé.

Celle-ci avait commencé en fin de journée car les antinucléaires avaient été « *scandalisés* » par la réponse apportée le matin *même par M. Peyrelevade*, directeur adjoint du cabinet de M. Mauroy, aux délégués du collectif des organisations du Nord-Cotentin opposées à l'extension de l'usine de retraitement de La Hague.

Ils étaient sortis de cet entretien « *déçus et écœurés* ». « *La Hague sera étendue et on y retraitera des combustibles irradiés étrangers comme prévu* », ont-ils déclaré à leur départ de Matignon. « *Au moins cette fois, la réponse du gouvernement est claire et elle est très grave. On sacrifie le Nord-Cotentin pour assurer le programme énergétique des pays étrangers, ceux en particulier du Japon et de l'Allemagne fédérale* », ont-ils ajouté.

Les opposants à l'usine de retraitement des déchets nucléaires ont rappelé à leur interlocuteur l'opposition unanime des populations des cinq communes de la circonscription de Cherbourg, dont le député socialiste, M. Louis Darinot, a été élu sur la base d'un programme incluant l'arrêt du retraitement des combustibles étrangers. « *Il faut s'attendre*, avaient prévenu les délégués, *à une réaction brutale de la population.* » D'où, dans la soirée de vendredi, l'irruption dans la cour, puis dans les bureaux de la sous-préfecture de quelques dizaines de manifestants. Le maire socialiste de Cherbourg, M. Jean-Pierre Godefroy, obtenait alors la promesse d'une rencontre avec M. Mauroy.

A Golfech (Tarn-et-Garonne), l'une des cinq centrales pour lesquelles le gouvernement a décidé l'interruption des travaux, on manifeste également ; mais ce sont les partisans de la poursuite de la construction, entrepreneurs, sous-traitants et leurs salariés *qui ont, avec leurs poids lourds et* leurs engins, roulé vendredi matin sur la RN 113 jusqu'à Castelsarrazin. Les écologistes, de leur côté, affirment que les travaux continuent à Golfech, en dépit de la décision gouvernementale. Leur porte-parole, M. Paltz, a constitué un dossier de *photographies* prises vendredi qui sera transmis aux ministères concernés.

VITICULTURE

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL FRANCO-ITALIEN AU NIVEAU MINISTÉRIEL.

Pour résoudre la crise franco-italienne du vin, un groupe de travail sera créé au niveau ministériel entre les deux pays. Il fera part de ses réflexions aux autorités communautaires. Cette décision a été prise vendredi 7 août au cours de la rencontre à Rome de Mme Edith Cresson, ministre français de l'agriculture avec son homologue italien, M. Giuseppe Bartolemei.

L'une des pistes de recherche pour mettre fin à la chute des cours en Italie et aux exportations à bas prix qui, par contrecoup, entraînent la mévente de la production française, serait de transformer le mécanisme communautaire de distillation exceptionnelle en des distillations préventives, dont le volume serait fixé en début de campagne. Mais, surtout les producteurs italiens seraient assurés de percevoir immédiatement les primes communautaires de la distillation. A l'heure actuelle, le délai de paiement de ces primes est rarement inférieur à un an et atteint même deux années.

La partie italienne ne pouvait pas ne pas déplorer les « *actes de vandalisme* » qui dans le midi de la France ont atteint les produits d'origine italienne. Mme Cresson a dégagé la responsabilité du gouvernement français, mais a indiqué que M. Mauroy, le premier ministre, qui recevra mercredi 12 août les *organisations de viticulteurs*, les invitera, à cette occasion, à la sagesse.

P.T.T.

Selon les orientations définies par M. Mexandeau

Le nouveau directeur des télécommunications devra « restaurer le rôle du service public »

« *Restaurer le rôle de service public des télécommunications* », telle est la première mission confiée par le ministre des P.T.T., M. Louis Mexandeau, au nouveau directeur général des télécommunications, M. Jacques Dondoux, nommé à ce poste lors du dernier conseil des ministres en remplacement de M. Gérard Théry.

M. Mexandeau a profité de cette nomination pour définir les grandes orientations qui seront désormais celles de la D.G.T. En premier lieu, les « *usagers* » devront cesser d'être considérés comme des « *clients, par définition inégalement intéressants* ». Il faudra satisfaire « *sans discrimination* » les besoins de l'ensemble des utilisateurs. L'administration devra, en particulier, développer son action de solidarité en faveur des plus démunis (handicapés, personnes âgées...). Les programmes d'équipement seront poursuivis à un rythme au moins égal à ce qu'il était jusqu'à présent, et en exploitant les techniques les plus modernes, souligne le ministre.

D'autre part, la D.G.T. devra mener, en liaison avec les ministères intéressés, une « *politique hardie de développement général des moyens de communication* », sans perdre de vue la complémentarité des divers services des P.T.T. (postes, télécommunications, télédiffusion), à l'inverse de ce qui s'est souvent pratiqué ces dernières années.

De même, si les P.T.T. doivent participer à l'action gouvernementale de développement de l'emploi dans les industries de l'électronique, la D.G.T. ne devra plus, dans ce domaine, « *se comporter comme une entité indépendante, mais comme partie intégrante des P.T.T.* ».

AFFAIRES

APRÈS SA FUSION AVEC CONOCO

Du Pont de Nemours va devoir trouver un terrain d'entente avec Seagram

Du Pont de Nemours n'aura pas de problèmes de cohabitation avec l'autre géant de la chimie américaine Monsanto. Dans les dix jours qui suivront sa fusion avec Conoco, Monsanto s'est engagé à lui revendre, pour 275 millions de dollars (1,55 milliard de francs), les deux participations qu'il détient, l'une dans le complexe pétrochimique de Chocolat Bayou (Texas), commun aux deux groupes, l'autre dans la raffinerie de Lake Charles (Louisiane) de Conoco.

Si le problème Monsanto est réglé, Du Pont devra néanmoins trouver un terrain d'entente avec le groupe canadien Seagram, qui, premier à s'intéresser à Conoco, a réussi à acquérir un gros paquet d'actions de la firme convoitée, ce qui le met en position de force. Troisième en lice, Mobil Oil, « fair play », a jeté l'éponge. Mais le géant international de la distillation n'a pas encore révélé ses projets. Il a le choix entre s'entendre avec Du Pont ou décider de conserver ses titres, obligeant du même coup Du Pont à renoncer à fusionner avec Conoco.

La première hypothèse paraît la plus vraisemblable. Dès lors, les transactions pourraient s'orienter dans trois directions : la revente pure et simple à Du Pont des actions Conoco détenues par Seagram ; leur échange contre des actions Du Pont, dont Seagram deviendrait le principal actionnaire, à 20 % ; la cession à Seagram d'une partie des actifs détenus par Conoco dans le charbon en échange de ses titres.

Les spécialistes penchent plutôt pour cette dernière version, faisant valoir que Du Pont, en cherchant à prendre le contrôle de Conoco, visait essentiellement à assurer ses approvisionnements en matières de base issues du pétrole. Mais le groupe pétrolier est quand même, rappelons-le, le second charbonnier des Etats-Unis, et charbonnier aime à être maître chez lui. Rien ne prouve donc que Du Pont soit prêt à rétrocéder à une société étrangère ce qui fera peut être demain sa richesse. — A. D.

ÉTRANGER

LA RÉFORME DU SECTEUR PUBLIC ITALIEN

Prendre exemple sur Renault

Rome. — La très grave situation financière et économique des entreprises italiennes à participation étatique, regroupées dans l'IRI, l'ENI et l'EFIM (1), *a incité le ministre responsable du secteur, M. Gianni de Michelis — socialiste, — à lancer un nouveau cri d'alarme. Dans un « mémorandum » envoyé au chef du gouvernement, il vient de proposer une profonde réforme du secteur, ainsi qu'une urgente recapitalisation de 11 000 milliards de lires.*

De notre correspondant

« Les entreprises parapubliques sont un luxe au-dessus de nos moyens... mais que nous devons maintenir à tout prix », affirmait, sous forme de boutade, M. de Michelis dans un entretien publié par le quotidien *la Repubblica*. A la fin de 1980, l'endettement des trois instituts — IRI, ENI et EFIM — atteignait 37 500 milliards de lires. Chaque jour ouvrable, l'ensemble du secteur para-étatique perd 20 milliards de lires et paie 30 milliards d'intérêts aux banques.

Pour 1981, selon le ministère, l'IRI perdrait 2 770 milliards de lires, l'ENI 854 milliards et l'EFIM 230 milliards. Aussi impressionnantes qu'elles puissent paraître, ces pertes se concentrent pour l'essentiel, souligne-t-on au ministère, sur cinq secteurs : sidérurgie, chantiers navals, chimie, aluminium et électronique, qui sont aussi en difficulté dans le reste de la Communauté européenne. La Finsider, dépendant de l'IRI, et qui assure 60 % de l'ensemble de la consommation italienne d'acier, cumule, à elle seule, 1 980 milliards de lires de pertes.

Le secteur à participation d'Etat est très important dans l'économie italienne (100 % de la production des chantiers navals, 70 % de l'acier, 60 % de l'électronique, 60 % de la chimie, 80 % de l'aluminium). Ceci implique une profonde réforme du fonctionnement des instituts IRI, ENI et EFIM, d'autant qu'aux difficultés de la plupart des firmes italiennes s'ajoute un héritage passif spécifique.

Si l'ENI est né de la volonté d'un homme, M. Enrico Mattei, et du projet précis d'assurer à l'Italie ses propres fournitures pétrolières et énergétiques, le reste du secteur para-étatique — en premier lieu l'IRI, créé en 1930 sous le fascisme, — s'est constitué peu à peu, sans aucune rationalité économique, pour le sauvetage d'hétéroclites entreprises en difficulté. En outre, depuis trente ans, sans qu'il y ait jamais eu de véritable programmation économique ni *a fortiori* de planification, IRI, ENI et EFIM (créé en 1962) ont été le fer de lance d'interventions ponctuelles et conjoncturelles dictées par d'évidentes — ou « occultes » — pressions politiques.

Le secteur public a, de ce fait, été toujours dénoncé comme l'un des principaux rouages de l'« Etat assistantiel démocrate-chrétien ». Les participations étatiques sont aussi soumises à des règles rigides sur les prix. En outre, elles ne peuvent souvent ni licencier, ni fermer les établissements déficitaires. Enfin, leurs dirigeants ont été souvent choisis plus sur des critères de fidélité politique que de compétence.

Trouvant une partie de son origine dans ces pertes accumulées sur plusieurs décennies, l'endettement du secteur para-étatique a atteint des proportions imposantes. La dette représente près de 90 % des ressources propres (capital plus réserves) de l'I.R.I. et oscille, en moyenne, à plus de 70 % dans le reste des participations d'Etat. Dans les grandes entreprises privées, selon une enquête de la Medio Bank, l'endettement ne dépasse pas les 60 %.

Dénationalisation ?

Le ministre des participations d'Etat essaie donc d'obtenir du gouvernement, d'ici à 1983, une recapitalisation de 11 000 milliards de lires permettant d'assurer le développement et l'innovation technologique de ce secteur. Toutefois, son assainissement implique avant tout une réforme profonde de fonctionnement. M. Giuliano Amato, un juriste qui présida la commission chargée d'étudier un projet en ce sens sous son aspect administratif et institutionnel, affirme, s'inspirant de l'exemple de Renault en France, que *« ces entreprises doivent disposer de leur pleine autonomie de gestion et opérer selon des critères rigoureusement économiques »*. Mais cela implique comme corollaire que *« l'Etat fixe précisément les objectifs à atteindre dans le cadre d'un plan et juge suivant les résultats »*.

M. Gian Carlo Mossetto, chef de cabinet du ministère, insiste pour sa part *« sur la nécessité de redessiner l'ensemble de la carte des participations d'Etat »* afin d'assurer une certaine cohérence dans les processus productifs. Partant de cette logique, et *non sans susciter certaines polémiques*, le ministère décida, il y a trois mois, la revente *« au privé »* des parts minoritaires que détenait l'Etat, au travers de l'IRI et de l'ENI, dans la Montedison (*le Monde* du 8 mai 1981).

S'agissait-il d'un début de *« dénationalisation »* de l'industrie italienne ? Le ministre, M. de Michelis, s'en défend. *« L'Etat n'était pas en mesure d'assurer un contrôle sur l'entreprise, mais sa présence au conseil d'administration « déresponsabilisait » les privés »,* souligne-t-on au ministère pour expliquer l'abandon de cette *situation bâtarde. Il misait, en* revanche, sur un renforcement des entreprises chimiques comme l'ANIC, la SIR ou la Liquichimica, où il est majoritaire.

Le projet de réforme du secteur prévoit aussi une collaboration accrue avec le secteur privé sur le terrain de la production. A l'échelle nationale par des accords, par exemple, entre l'Alfa Romeo et la Fiat dans l'automobile, ou entre l'Italsider (IRI) et la Teksid (*Fiat*) pour la production d'aciers spéciaux, mais aussi à un niveau international avec *la création de sociétés* mixtes (joint ventures), comme dans le cas de l'accord en 1980 *entre Alfa Romeo et la société* japonaise Nissan ou celui du projet d'une collaboration entre Italtel et des sociétés américaines et suédoises pour les télécommunications.

Cette rationalisation progressive du secteur parapublic suscite néanmoins une certaine inquiétude dans les organisations syndicales. En effet plus de 60 000 emplois, soit entre 8 % et 9 % de l'ensemble de la main d'œuvre, devraient peu à peu être supprimés.

MARC SEMO.

(1) Institut pour la reconstruction industrielle ; Office national des hydrocarbures ; Office pour le financement de l'industrie manufacturière.

Aux Etats-Unis

LE CHOMAGE EST A SON PLUS BAS NIVEAU DEPUIS QUINZE MOIS

Washington (*A.F.P.*). — Le taux *de chômage aux Etats-Unis s'est* situé en juillet à son plus bas niveau depuis quinze mois, représentant 7 % de la population active. Selon le département du travail ; 570 000 emplois ont, malgré une réduction de l'activité économique, été créés le mois dernier, soit le chiffre le plus important depuis plus de trois ans. Le nombre des chômeurs a diminué de 282 000 personnes, s'établissant à 7,5 millions en juillet, alors que, durant ce mois, 99 millions de personnes étaient pourvues d'un emploi sur une population active de *106,5 millions* de personnes.

Cette amélioration constitue la *seconde réduction mensuelle* consécutive du taux de chômage américain (7,3 % en juin, 7,6 % en mai). La barre des 7 % n'avait plus été atteinte depuis avril 1980, avant la sévère mais courte récession. Toutefois, le gouvernement prévoit que le taux de chômage pourrait monter à 7,7 % d'ici à la fin de 1981 et demeurer au-dessus de 7 % en 1982.

LA HAUSSE DU DOLLAR ET LES RISQUES DE RÉCESSION

(Suite de la première page.)

Ce rappel à l'ordre de M. Reagan a suscité une certaine surprise dans les milieux financiers, compte tenu de la traditionnelle indépendance qui régit les rapports entre l'administration et la Réserve fédérale, d'autant que le président de cette dernière, M. Paul Volcker, n'avait provoqué aucune réprobation lorsqu'il avait manifesté récemment la volonté *non seulement de maintenir* les restrictions apportées à la croissance de la masse monétaire américaine, *mais encore de les renforcer.*

Or il apparaît que cette progression, calculée selon une méthode qui prend en compte les billets et les dépôts à vue et assimilés, a été ramenée à 2,2 % au cours du premier semestre 1981, alors que la banque centrale s'était fixé comme *objectif une croissance de 3,5 % à 6 %* pour l'ensemble de l'année.

Le secrétaire américain au Trésor n'est pas allé pour autant jusqu'à demander une baisse des taux d'intérêt. Au contraire, il estime qu'il faudrait encore s'attendre à des niveaux élevés dans ce domaine pendant plusieurs mois, tout au moins jusqu'à ce que les marchés obligataires aient acquis la conviction que *la lutte contre l'inflation est en* passe d'être gagnée.

Au demeurant « *le véritable impact du programme économique du président Reagan ne se fera pas sentir avant le deuxième ou le troisième trimestre 1982, plus vraisemblablement au troisième trimestre de l'année prochaine* », a-t-il assuré à notre confrère américain.

L'ensemble de ces déclarations n'ont guère eu d'effet temporisateur sur le marché des changes de New-York, où le dollar a repris sa marche *en avant* après une brève accalmie. Vendredi soir, en clôture, le « billet vert » a, en effet, atteint un nouveau *record par rapport au franc français*, à 6,0700 F, contre 5,9950 F la veille, le dollar inscrivant par ailleurs un cours de 2,5355 DM, contre 2,5155 DM et 2,1840 FS, soit un niveau pratiquement inchangé.

La devise américaine poursuivait donc vendredi soir sa progression *face aux principales devises,* à l'exception du yen japonais. Cette situation renforçait les incertitudes sur la possibilité *laissée aux autorités* françaises d'échapper à un réajustement des parités — notamment franc/DM — à l'intérieur du Système monétaire européen (S.M.E.).

« Une certaine inquiétude règne dans les milieux gouvernementaux français » a admis à ce sujet le ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson.

Au ministère de l'économie et des finances, la sérénité était officiellement de mise, ce samedi matin. M. Delors est même parti pour deux jours *« afin d'être loin du téléphone et pour étudier à tête reposée les dossiers importants de la rentrée »*, se bornait-on à indiquer rue de Rivoli.

S. M.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 3 AU 7 AOUT

Sous le signe du dollar

UNE seule semaine de pause a suffi à la Bourse de Paris pour *« digérer »* les *prises* de bénéfices inévitables, après plusieurs séances de hausse consécutives, et la cote est repartie du bon pied dès lundi, quitte à marquer le pas en fin de semaine *sous l'effet d'un dollar jugé quelque* peu préoccupant quand il en coûte plus de 6 francs pour s'offrir une coupure à l'effigie de Washington !

Le problème s'était posé dans ces termes dès cette première séance lorsque la devise américaine se situait à 5,94 F contre 5,85 F le vendredi précédant, éclipsant, pour le coup, les informations relatives à la nouvelle désescalade observée sur les taux d'intérêt. Poursuivant sa lente et régulière pression sur le marché, la Banque de France avait, en effet, donné un petit coup de pouce supplémentaire de 1/8 de point au loyer de l'argent, qui se trouvait ramené à 17 5/8 lundi matin. Ne voulant pas être en reste, les banques décidaient alors de donner le signal d'un abaissement de leur taux de base à 15,30 %, contre un taux *précédent de 15,60 % que leur ministre* de tutelle, M. Delors, n'avait pas hésité à juger trop élevé à plusieurs reprises.

Encore un peu boudeuse, la Bourse s'offrait tout de même une petite hausse de 0,90 %, qu'elle savait porter le lendemain, mardi, à près de 1,3 % en alliant son sens de la sélectivité à une étroitesse du marché tout estivale. Les valeurs françaises n'étaient pas les seules à bénéficier de l'intérêt des opérateurs, témoin le volume d'affaires très confortable (de 60 millions à 70 millions de francs environ sur le marché à terme) réalisé sur les étrangères, en dépit d'une « devise-titre » qui a frôlé les 7,50 F.

Au demeurant, il faut savoir tirer profit de cette situation, ont dû se dire nombre de boursiers à la recherche d'actions françaises assurant des rentrées de devises, et les cours ont *finalement enregistré une petite progression* de 0,4 % environ mercredi.

La séance du lendemain était d'emblée placée sous le signe de l'irrésistible ascension du dollar qui franchissait, pour la première fois en séance officielle, la barre des 6 F, à 6,0010 F exactement, et qui paraissait bien décidé à s'y maintenir durant l'après-midi. Pour leur part, les actions françaises avaient bénéficié d'un nouveau mouvement haussier (1 % environ), englobant, cette fois-ci, les valeurs promues à une prochaine nationalisation. Conséquence de certains commentaires de presse favorables, ces dernières *se sont adjugées des gains confortables, la palme revenant* à Thomson-C.S.F. avec une plus-value de 11 % sur la veille.

Vendredi, la mécanique boursière s'est brusquement grippée et les cours n'ont pratiquement pas réussi à décoller alors que circulaient autour des groupes de cotation les traditionnelles rumeurs d'avant-week-end, laissant entendre qu'un prochain réajustement des parités au sein du Système monétaire européen (SME) pourrait bien intervenir prochainement.

Il est vrai que nous sommes à brève échéance du 15 août et que les milieux d'affaires sont souvent enclins à interroger la boule de cristal *en cette période de l'année* qu'ils craignent toujours propice aux « mauvais coups »...

Quel enseignement tirer de ces cinq séances ? Simplement que l'intérêt des boursiers à l'égard des actions françaises n'a pas fléchi, en grande partie grâce au montant des dividendes perçus qu'il faut bien réinvestir au plus vite, alors que les sommes encore inemployées restent importantes. En revanche, et ce phénomène s'est encore confirmé cette semaine, le cours de la « devise-titre » n'apparaît nullement prohibitif à des opérateurs qui préfèrent encore payer une « surcote » de plus de 25 % en passant par ce marché de gré à gré que de continuer à investir dans des placements gagés sur une monnaie dont ils se méfient.

S. M.

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Principaux postes sujets à variation en millions de francs)

ACTIF		Au 30 juillet 1981
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER		358 358
dont : Or	212 677	
Disponibilités à vue à l'étranger	49 52	
Ecus	79 191	
Avances au Fonds de stabilisation des changes	13 13	
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR		13 819
dont : Concours au Trésor public	9 78	
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT		111 193
dont : Effets escomptés (crédits à moyen terme à l'exportation)	64 106	
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM		64 753
5) DIVERS		6 208
		549 123
PASSIF		
1) BILLETS EN CIRCULATION		156 880
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS		3 480
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC		220 101
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANC.		55 329
dont : Comptes cour. des établ. astreints à la constitution de réserves	23 882	
5) ÉCUS A LIVRER AU FECOM		61 349
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR		246 008
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE		1 531
8) DIVERS		8 932
		549 123

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 31 7	COURS 7 7
Or fin (kilo en barre)	83 [illegible]	88750
— (kilo en lingot)	8890	885 0
Pièce française (20 fr.)	88 10	880
Pièce française (10 fr.)	449	47.
Pièce suisse (20 fr.)	75	780 10
Union latine (20 fr.)	71	745
● Pièce tunis. (20 fr.)	625	660
Souverain	8 6	825
● Souverain Elizabeth II	88	9 0
● Demi-souverain	438 5	430
Pièce de 20 dollars	39	396
— 10 dollars	1925	1950
— 5 dollars	945	950 10
— 50 Pesos	355	3700
● — 20 marks	78	780
— 10 florins	684	671
● — 5 roubles	5	500

Bourses étrangères

NEW-YORK

En baisse

Toujours *préoccupés par l'évolution* des taux d'intérêt, les investisseurs ont manifesté une certaine inquiétude à l'idée que les emprunts auxquels doit procéder le Trésor américain afin de financer son déficit budgétaire puissent contribuer, à nouveau, à maintenir ces taux à des niveaux élevés.

La reprise de la cote constatée en milieu de semaine a fait long feu après l'annonce d'une baisse du chômage, une bonne nouvelle, qui, *selon les* boursiers, pourrait cependant inciter les autorités à ne pas relâcher leur politique monétaire.

La *surenchère pour le contrôle* de la firme Conoco ayant apparemment pris fin, les opérateurs se sont tournés vers d'autres titres.

Finalement, l'indice Dow Jones des industrielles a clos la séance de vendredi à 942,53 contre 952,33 la semaine précédente, le volume des échanges ayant porté sur 223,83 millions d'actions contre 280,42 millions.

	Cours 31 juillet	Cours 7 août
Alcoa	28 1/4	28
A.T.T.	56 3/8	57 7/8
Boeing	27 5/8	27
Chase Man. Bank	51 5/8	52
Du Pont de Nemours	45 3/8	47
Eastman Kodak	74 3/4	73 7/8
Exxon	34 3/4	35
Ford	21 5/8	21
General Electric	61	60
General Foods	32 3/8	32 5/8
General Motors	51 3/8	48 5/8
Goodyear	19 1/2	19 7/8
I.B.M.	56 1/8	56 7/8
I.T.T.	29	28 1/2
Mobil Oil	30 5/8	31
Pfizer	47	46 3/4
Schlumberger	67 1/2	67 5/8
Texaco	36	36 5/8
U.A.L. Inc.	22	21 7/8
Union Carbide	56 1/4	56 5/8
U.S. Steel	31 1/4	30 1/8
Westinghouse	28 1/2	29
Xerox Corp.	48 7/8	49 1/2

LONDRES

Légère hausse

Les industrielles se sont relativement bien comportées, ICI subissant quelques prises de bénéfices après l'annonce de *résultats trimestriels* supérieurs aux prévisions. Les fonds d'Etat, généralement faibles en raison des taux élevés pratiqués outre-Atlantique, se sont légèrement repris en fin de semaine.

Indices « F.T. » du 7 août : industrielles : 538,0 contre 528,1, mines d'or : 337,6 contre 324,1 et fonds d'Etat : 64 contre 64,48.

	Cours 31 juillet	Cours 7 août
Bowater	253	258
Brit. Petroleum	320	320
Charter	243	270
Courtaulds	63	63
De Beers *	7,10	7,65
Free State Geduld *	35 1/4	34 3/4
Gt Univ. Stores	432	450
Imp. Chemical	280	272
Shell	394	402
Vickers	158	174
War Loan	28	27 3/4

* En *dollars.*

TOKYO

Nouveau record du D.J.

Les cours ont sensiblement progressé cette semaine sous l'effet d'une nouvelle vague d'achats suscitée par la reprise du yen contre le dollar. Les *traditionnelles* vedettes de la cote ont été particulièrement recherchées ainsi que les électriques et les titres d'instruments de précision.

Ce contexte a permis à l'indice Nikkei Dow Jones d'inscrire un nouveau record à 7 978,37 contre 7 832,67, frôlant ainsi la barre des 8 000 yens, l'indice général concluant la semaine à 601,71 contre 591,88. L'activité du marché s'est sensiblement accrue pour atteindre la moyenne quotidienne de 380 millions contre 288 millions la semaine précédente.

	Cours 31 juillet	Cours 7 août
Canon	1 710	1 840
Fuji Bank	401	401
Honda Motors	1 150	1 200
Matsushita Electric	1 770	1 910
Mitsubishi Heavy	287	298
Sony Corp.	5 600	5 230
Toyota Motors	1 520	1 640

FRANCFORT

Résistant

A l'instar de la semaine précédente, le marché a fait preuve d'une certaine résistance que ne reflète pas l'indice de la Commerzbank, à 731,5 contre 739,40 le 31 juillet.

	Cours 31 juillet	Cours 7 août
A.E.G.	48	53,50
B.A.S.F.	14.,80	147,70
Bayer	128,10	126,20
Commerzbank	138,80	138,90
Hoechst	127	127
Mannesmann	154,50	159,70
Siemens	243,20	229,70
Volkswagen	155,50	154

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F.)
4,5 % 1973	22 700	53 178 200
Amax	188 775	52 577 732
Schlumberger	86 100	47 753 575
Elf-Aquitaine	33 525	30 829 608
Air Liquide (1)	52 500	25 462 779

(1) Quatre séances seulement.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	3 août	4 août	5 août	6 août	7 août
Terme	148 584 600	185 160 538	191 301 000	203 220 643	192 793 453
Comptant					
R. et obl.	99 609 273	109 089 000	145 647 609	247 450 307	269 940 319
Actions	71 428 215	78 714 521	123 970 558	120 181 455	80 229 992
Total	319 621 088	372 964 059	460 919 165	571 852 405	542 963 764

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1980)

	3 août	4 août	5 août	6 août	7 août
Franç.	83,9	84,8	84,7	85,1	85,3
Etrang.	156,1	153,2	155,9	157	157,5

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1980)

	3 août	4 août	5 août	6 août	7 août
Tendance	93,5	94,9	95,5	96,4	96,3

(base 100, 29 décembre 1961)

	3 août	4 août	5 août	6 août	7 août
Ind. gén.	89,3	90,7	91,2	92,2	92,3

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Des emprunteurs imaginatifs

La faiblesse des emprunts français placés en Suisse s'est encore accentuée cette semaine. C'est ainsi que le dernier en date de la S.N.C.F. s'est replié à 97,75, et celui de la Compagnie française des pétroles à 96,75. Sur la base de ces cours, les rendements respectifs sont d'environ 7,58 % pour la S.N.C.F., et 7,85 % pour la C.F.P. Ceci montre sans détours que les débiteurs français sont maintenant pénalisés d'au moins 0,50 % par rapport à ce que paient les autres grands débiteurs internationaux sur leurs emprunts en francs suisses. A titre d'exemple, Hydro-Québec est en train de drainer avec succès 100 millions de francs suisses sur la base d'un rendement annuel de 7 % seulement. Il est donc assez cocasse de voir le prestige du Canada français l'emporter pour la première fois allègrement sur celui de la France.

Pour tenter de parer à ce qu'il faut bien appeler une détérioration du statut de la France sur les marchés obligataires internationaux, les entités publiques de l'Hexagone se doivent dès lors de faire preuve d'une imagination débordante. Pressées de lever des capitaux à l'étranger, il n'y a pas pour elles de repos estival. C'est ainsi qu'une formule originale est en train d'éclore. Tout en évitant de fixer un coupon définitif, elle n'en permet pas moins d'émettre un papier à caractère obligataire doté également d'une durée suffisamment souple pour répondre aux critères actuels des investisseurs. La Caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E.) envisage de lever 100 millions de dollars sous la garantie de la République française. Pour ce faire, la C.C.C.E. entend, avec le soutien d'une ligne de crédit d'un montant identique, émettre au pair du papier à dix ans dont le taux d'intérêt sera celui qui est offert sur les dépôts en eurodollars entre les banques domiciliées à Londres (Libor).

Tout ceci est à peu près classique à l'exception de la durée de l'opération, qui est très longue pour ce genre d'exercice. Afin d'aller dans le sens actuel du marché pour qui les émissions à très courte échéance sont les meilleures, les prêteurs auront en outre la possibilité, moyennant un certain préavis, de demander le remboursement au pair de leur investissement après un an, et ceci tout au long des dix ans que durera l'euro-emprunt de la C.C.C.E. C'est là que réside la principale nouveauté. Les investisseurs se voient proposer du papier dont l'échéance peut être relativement brève s'ils le désirent. En même temps, l'emprunteur se voit offrir des fonds à long terme parce que les banques participant au crédit original, qui sert en quelque sorte à cautionner l'émission ultérieure de papier, s'engagent aussi à reprendre chaque année le montant d'euro-obligations à dix ans qui, soit n'auraient pas été placées auprès des investisseurs, soit auraient été présentées pour être remboursées après douze mois. Les obligations, qui seront cotées à la Bourse de Luxembourg, se présenteront sous forme de titres unitaires de 5 000 dollars, montant assez modeste qui met l'émission à la portée de la clientèle privée. C'est le C.C.F. qui, apparemment, a mis cette formule originale au point.

Pour rémunérer leur participation dans le crédit de soutien, les banques se voient tout d'abord offrir une commission de 0,25 % l'an portant sur la totalité du prêt de 100 millions de dollars. En outre, elles devraient percevoir 0,125 % supplémentaire pour le papier qu'elles devraient éventuellement reprendre au bout d'une année. Pour leur part, les établissements impliqués dans l'émission de papier se verront rémunérés à partir d'une structure de commission semblable à celle en vigueur sur le marché euro-obligataire. Ils devraient recevoir pour leur effort de vente auprès du public et des institutions une commission de 0,25 % faisant partie d'un honoraire global de 0,625 %.

La crédibilité de la France

Emises à 100 et remboursables chaque année au pair, les euro-obligations de la C.C.C.E. devraient, sur le marché secondaire, se stabiliser à ce niveau, le taux d'intérêt étant celui du Libor, donc celui en vigueur à l'époque. Cela est vrai en théorie, mais on peut se demander ce qui se passerait si la crédibilité de l'emprunteur, et par-delà celle de la France tout entière, se trouvait diminuée sur la scène financière internationale. Aussi longtemps que le crédit de la Fance auprès des eurobanques demeure inchangé, l'Etat français et ses entités publiques peuvent drainer des capitaux par le truchement d'eurocrédits dotés de marges s'échelonnant de 0,25 % à 0,50 % pour, en général, représenter en moyenne quelque 40 points de base (ou, si l'on préfère, 0,40 %) pour des prêts à dix ans. Si, par contre, le prestige de la France diminue dans l'esprit de la communauté bancaire internationale, les marges sur les eurocrédits français seront automatiquement relevées, et les 0,25 % attribués aux banques reprenant le papier de la C.C.C.E. au bout de douze mois seront alors insuffisants, même s'ils se trouvent augmentés de 0,125 % à titre d'honoraires de renégociation. Par voie de conséquence, le papier de la C.C.C.E. ne sera plus, dans une telle éventualité, traité au pair sur le marché secondaire, mais se verra offert avec une décote. C'est cette perspective qui peut, à la rigueur, retenir certaines banques de participer à une transaction qui, à dix ans, leur paraît longue. En effet, si les investisseurs ultimes peuvent se dégager tous les ans, les banques, elles, engagées dans le crédit de base, le sont bel et bien jusqu'à l'échéance des dix années. En revanche, si le crédit de la France n'est pas altéré et si la totalité du papier demeure placée auprès des investisseurs sans refluer auprès des banques garantes de la transaction, celles-ci feront une excellente affaire parce qu'elles recevront 0,25 % sans avoir eu à engager un seul centime. Pour le débiteur, la transaction sera également avantageuse parce que, dans ce cas, il paiera un taux d'intérêt minimum représentant sur dix ans, et toutes commissions comprises, environ 40 points de base par an, ce qui est le taux actuellement uniquement attribué aux emprunteurs internationaux de toute première qualité.

Le plus haut coupon jamais offert sur le marché euro-obligataire s'est matérialisé cette semaine avec la clôture de l'emprunt de 30 millions de dollars à cinq ans de la Public Service Company of New-Hampshire. L'émission a vu son prix fixé à 98,375 ce qui, avec un coupon record de 17 %, donne un rendement légèrement supérieur à 17,50 % par an. D'une manière générale, le marché euro-obligataire demeure toujours réservé, tout à la fois vis-à-vis de l'évolution des taux d'intérêt à court terme et de ce qui se passe à New York.

Le succès, non seulement de la semaine, mais des derniers mois, est sans conteste l'euro-émission, dénuée de tout coupon et d'un montant de 100 millions de dollars, qu'offrait Citicorp. Par suite d'une très forte demande, il était impossible de trouver du papier dès le milieu de la semaine. L'attrait pour les warrants attachés aux obligations Citicorp ne s'est pas démenti du début à la fin de la souscription publique. Sur le « marché gris », les warrants qui, au début, étaient offerts à 10-12 (soit de 100 à 120 dollars par obligation de 1 000 dollars), se trouvaient à la fin recherchés à 22,5-23,50.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Le dollar au-dessus de 6 francs

Poursuivant son irrésistible ascension, le dollar a cette semaine encore très sérieusement débordé toutes, ou presque toutes, les devises occidentales pour atteindre de nouveaux sommets.

Ainsi, pour la première fois de son histoire, la devise américaine a franchi le seuil des 6 francs français, et valu aussi le prix inégalé de 1 249 lires à Milan. Pour faire bonne mesure, elle s'est même hissée à Francfort à 2,5325 deutschemarks, soit à son niveau le plus élevé depuis le 8 septembre 1976, et à près de 242 yens à Tokyo, un score jamais atteint sur la place nippone depuis quinze mois.

Décidément, le dollar a le vent en poupe et il n'y eut guère ces derniers jours que la livre sterling pour lui opposer une certaine résistance.

Les banques centrales européennes n'ont pourtant pas ménagé leurs efforts pour tenter d'endiguer le flot montant du dollar. Pour ce faire, la Bundesbank « la Banque nationale suisse ont dépensé 3 milliards de dollars environ rien qu'au cours des journées des 4 et 5 août, sans résultat apparent. L'attrait du dollar a été le plus fort en raison essentiellement de la politique d'argent cher menée par la Réserve fédérale. Le Trésor américain est en train d'emprunter des sommes importantes sur le marché.

De tous côtés des voix s'élèvent pour dénoncer la surévaluation du dollar. Dans une interview accordée à l'hebdomadaire Die Zeit, M. Karl Otto Poehl, président de la Bundesbank, remarque que la flambée actuelle de la devise américaine conduit celle-ci à un niveau « anormalement élevé » vis-à-vis du deutschemark. Il rappelle néanmoins que la Bundesbank a pour principe de limiter ses interventions au strict nécessaire. Selon lui, le montant de ces interventions depuis le début de l'année peut être évalué à 9 milliards de DM.

Pour sa part, le gouverneur de la Banque du Japon, M. Haruo Maekawa, a estimé que la chute du yen vis-à-vis du dollar était « manifestement excessive » et sans raison économique valable. La Fuji Bank, seconde banque commerciale du Japon, se plaint elle aussi, jugeant le dollar surévalué par rapport au yen. Mais elle pense néanmoins qu'une correction interviendra et que le yen, à plus ou moins long terme, se revalorisera par rapport au dollar en raison du rythme sans cesse amélioré de l'expansion économique japonaise.

L'Algérie fait chorus. Parlant de l'intervention de la Bundesbank, l'éditorialiste du quotidien El Moudjahid écrit : « Cette intervention pourrait conduire la Bundesbank à élever ses taux d'intérêt, non sans remettre en cause les accords du système monétaire européen, laissant au marché le soin de déterminer la valeur du dollar et entraîner consécutivement la Banque de France dans cette voie, qui signifierait, par escalade, la guerre des crédits, dont pâtiront, par le désordre monétaire international qu'elle renforcera, les pays du tiers-monde. Dès lors, autant convenir de l'urgence qu'il y a à réformer de fond en comble l'actuel système monétaire international. »

Mais, c'est dans les milieux gouvernementaux français que les inquiétudes sont les plus vives. Interrogé sur la hausse du dollar, vendredi sur Antenne 2, M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, a déclaré qu'elle était « un élément préjudiciable à l'économie de marché », ajoutant, à propos d'une éventuelle dévaluation du franc : « Le problème qui se pose n'est pas celui de la dévaluation de notre monnaie mais celui de la hausse du dollar. »

Des rumeurs

Il reste que le franc français, qui s'était bien comporté ces derniers temps, a fait l'objet cette semaine de certaines pressions à l'intérieur du serpent monétaire. Il a cédé, notamment, du terrain vis-à-vis du deutschemark (1 %), et ce en dépit des interventions de la Banque de France pour qui la défense de la parité franc-DM est prioritaire. La monnaie allemande a frôlé 2,40 F., se rapprochant ainsi très près de son cours plafond au sein du S.M.E (2,4093 F). Les cambistes attribuaient l'accès de faiblesse du franc à la perspective du déficit budgétaire accru et à l'affaire iranienne.

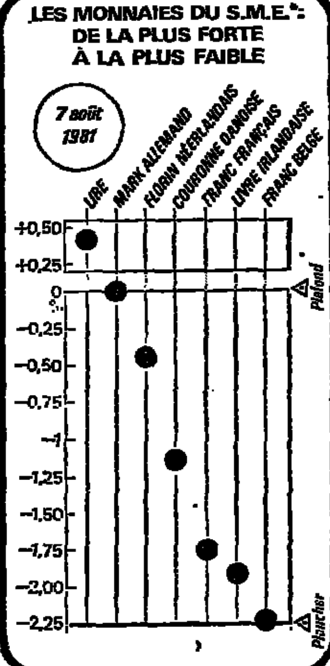
S'achemine-t-on vers un réalignement des parités à l'intérieur du S.M.E. ? L'approche du 15 août a ravivé les rumeurs à ce sujet.

A Francfort, le dernier numéro de la Platow Brief, lettre d'information rédigée par des journalistes très introduits à la Bundesbank, pronostique un dollar à 2,70 deutschemarks à l'automne.

Le franc français n'a pas été le seul à souffrir cette semaine. Le franc belge a lui aussi subi des pressions dans le S.M.E. Il est tombé, vendredi, à son cours d'intervention plancher à Francfort, obligeant la Bundesbank à racheter 136 millions de F.B. pour le soutenir.

D'abord assez déprimé, toujours à cause des taux d'intérêt élevés, l'or s'est brusquement redressé en fin de semaine pour rejoindre le palier de 400 dollars l'once, et ce, en liaison avec l'aggravation subite de la situation en Pologne.

ANDRÉ DESSOT.



*Système monétaire européen

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres..	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—
New-York .	1,7910	—	16.4473	45,5096	39.4477	2,4609	35.4987	0.07980
	1,8450	—	17,0357	46.6635	40.5350	2.4752	36.5096	0,08169
Paris	10,8892	6.0800	—	277.24	239,84	14,5978	215.83	4,8523
	10.8301	5,8700	—	273,91	237,94	14.5297	214.31	4,7957
Zurich....	3.9276	2,1930	36,0698	—	86.5085	5.2653	77.8487	1,7501
	3.9538	2,1430	36.5076	—	86.8666	5.3044	78.2402	1,7508
Francfort .	4.5401	2,5350	41,6944	115.5950	—	6,0864	89.9893	2,0231
	4,5516	2.4670	42.0272	115.1189	—	6,1064	90.0693	2,0155
Bruxelles	74.5951	41.65	6,8503	18.9922	16,42 99	—	14.7852	3.3240
	74.5380	40.40	6.8824	18.8520	16.3761	—	14.7499	3.3006
Amsterdam	5.0452	2.8170	46.3327	128,454	111.1242	6.7635	—	2,2482
	5.0534	2.7390	46.6609	127,811	111.0255	6.7797	—	2,2377
Milan	2244,12	1253.—	206.08	571.36	494.28	30.0840	444.79	—
	2258.28	1224.—	208.51	571.16	496.14	30.2970	446.87	—
Tokyo ...	422.85	2.3610	38.8334	107.75	93.1360	5,6886	83.8125	0,1884
	442,70	2,3995	40.8773	111,96	97.2638	5.9393	87.5867	0,1959

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 7 août, 2,5751 F contre 2,4463 F le vendredi 31 juillet

Les matières premières

Nouvelle avance des métaux – Baisse du café

Amorcée timidement au commencement du mois de juillet, la hausse s'est accentuée sur les métaux non ferreux. Le plomb a été le plus favorisé avec une progression des cours de plus de 30 % en l'espace de cinq semaines, suivi par le cuivre et l'étain, plus de 15 % de hausse.

Un regain de tension en Pologne a laissé indifférent le secteur des métaux précieux, pénalisé par le renchérissement persistant du dollar.

MÉTAUX. — *Les cours du cuivre ont poursuivi leur progression au Metal Exchange de Londres, mais ils n'ont pu se maintenir en fin de semaine au-dessus de 1 000 livres la tonne. C'est encore la situation en Zambie, les relèvements de prix aux Etats-Unis et la diminution des stocks britanniques qui sont à l'origine de cet intérêt suivi porté au métal rouge.*

Après avoir dépassé 500 livres la tonne, le plomb a ensuite légèrement fléchi. Depuis le commencement de l'année la hausse est de l'ordre de 60 %. Mais, elle devrait se poursuivre à un rythme encore assez rapide pour rejoindre le niveau record de 642 livres la tonne, atteint il y a deux ans. Plusieurs producteurs américains ont majoré à deux reprises le prix de leur métal pour le porter à 46 cents la tonne. Les grèves constituent un puissant stimulant pour le marché.

Nouvelle et sensible avance à Londres des cours du zinc qui progressent de 10 %. En l'espace de sept mois, la hausse atteint près de 60 %. La raréfaction de l'offre provient de la persistance de conflits sociaux.

Légère reprise des cours de l'argent à Londres en raison de l'affaiblissement de la livre sterling.

DENRÉES. — *Les cours du café ont commencé à décrocher sur toutes les places commerciales. En effet, les pertes dues au refroidissement de la température au Brésil semblent manifestement avoir été gonflées, pour les besoins de la cause, par des estimations locales empreintes d'un grand pessimisme. Le département américain de l'agriculture ramènerait dans sa prochaine estimation l'incidence du « gel » à sa juste proportion. Son évaluation de la récolte confirmerait ainsi les prévisions formulées par la plupart des négociants. La récolte colombienne de café 1981-1982 serait pratiquement équivalente à celle de la précédente saison (un peu moins de 14 millions de sacs).*

Sensible amélioration des cours du cacao, dans l'espoir que le nouvel accord international permettra de mieux soutenir le marché. Toutefois, sans l'adhésion de la Côte-d'Ivoire — premier producteur mondial — et les interventions du stock régulateur pour freiner les emballements du marché, le mouvement de reprise risque de tourner court. Les stocks s'élèvent actuellement à 704 000 tonnes.

CÉRÉALES. — *Faibles variations des cours du blé sur le marché aux grains de Chicago, malgré la perspective d'importations accrues de céréales de la part de l'U.R.S.S. La récolte canadienne atteindra le niveau record de 1976, soit 24 millions de tonnes. La récolte enregistrera aussi dans d'autres pays une sensible augmentation.*

Cours des principaux marchés du 7 août

Cours des principaux marchés du 7 août (les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente).

MÉTAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars) comptant 995 (963,50) ; à trois mois, 1 025,50 (990) ; étain comptant, 7 920 (7 885) ; à trois mois, 7 880 (7 775) ; plomb, 499 (460) ; zinc, 549 (494) ; aluminium, 674 (670) ; nickel, 3 385 (3 335) ; argent (en pence par once troy), 482,50 (464). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 80 (80,80) ; argent (en dollars par once), 8,50 (8,54) ; platine (en dollars par once), 402,30 (397,60) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch. (90,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), inch. (435-440). — Penang : étain (en ringgit par kilo), 33,48 (33,28)

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, oct. : 72,56 (74,85) ; déc. : 74,10 (75,38). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), août : 408 (410) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inch. (230). — Roubaix (en francs par kilo) : laine, oct. : 43,20 (42,95)

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 65-65,60 (64,50-65,50). — Penang (en cents des Détroits par kilo), 253,50-254,50 (249,50-251)

DENRÉES. — New-York (en cents par lb; sauf pour le cacao en dollars par tonne) : cacao, sept : 2 074 (2 030) ; déc. : 2 189 (2 130) ; sucre, sept 16,05 (16,45) : oct. : 16,12 (16,50); café, sept. 118,75 (123,50) ; déc. : 113,50 (120,60) — Londres (en livres par tonne) : sucre, oct. : 217 (216,5) ; janv. : 214,50 (217,50) ; café, sept. : 1 015 (1 061) ; nov. : 1 005 (1 056) ; cacao, sept : 1 229 (1 153); déc. : 1268 (1 187). — Paris (en francs par quintal) : cacao, sept. : 1 345 (1 248) ; déc. : 1 383 (1 300) ; café, sept. : 1 130 (1 200) ; nov : 1 145 (1 194) ; sucre (en francs par tonne) : oct. : 2 315 (2 420) ; nov. : 2 400 (2 430) ; tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne) : août : 206,30 (209,20) ; sept. : 207 (209) ; Londres (en livres par tonne) . août : 148 (141,50) ; oct. : 142,10 (140,40).

CÉRÉALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, sept. . 407 (408 1/2) ; déc. : 439 (438,3/4) ; maïs, sept. : 332,1/2 (337 3/4) ; déc. : 336 1/4 (344 1/2); Indices Moody's, 1 068,50 (1 070,50) ; Reuter, 1 765,40 (1 750).

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°
1980

Commission paritaire n° 57 437.

Le marché monétaire

Statu quo

La désescalade des taux d'intérêt a décidément bien du mal à entrer dans les faits, tant aux Etats-Unis que sur les autres places financières. C'est ce qu'a confirmé une nouvelle fois le déroulement des événements de cette semaine.

Ainsi, la stabilisation de la masse monétaire américaine constatée durant la troisième semaine bancaire du mois de juillet n'a nullement débouché sur la détente que d'aucuns escomptaient sur les taux à court terme. Le Trésor éprouve de très gros besoins de financement, à telle enseigne qu'il lui faudra mettre à contribution le marché pour un montant de 30 à 33 milliards de dollars pour le seul quatrième trimestre 1981, selon les prévisions de l'administration.

Voilà qui explique le maintien de taux à des niveaux toujours aussi élevés au cours de ces derniers jours. A titre d'exemple, le Trésor avait placé mercredi un montant de 2,25 milliards de dollars de bons à dix ans au taux de rendement record de 14,98 % alors que la veille, il avait déjà dû consentir un taux de rendement, également record, de 15,96 % pour l'émission de bons à trois ans et un quart.

Dans le même temps, la Citibank faisait savoir qu'elle maintenait son taux de base bancaire (prime rate) à 20 1/2 %, et il fallait attendre jeudi pour que la Chase Manhattan consente à réduire de 21 % à 20 % le taux préférentiel qu'elle consent aux courtiers (broker loan).

Au total, on est en présence d'un faisceau d'éléments qui militent, au mieux, pour le « statu quo ». Il faudra attendre lundi prochain pour savoir quel sort le marché réservera à l'adjudication hebdomadaire de bons du Trésor qui portera, cette fois-ci, sur 8,6 milliards de dollars sous la forme de bons à trois et six mois.

De l'autre côté de la frontière des grands lacs, la situation n'apparaît guère plus favorable. La Banque centrale du Canada vient d'annoncer qu'elle portait son taux d'escompte à un nouveau niveau record de 21,24 % après l'avoir hissé à 20,54 % la semaine précédente, une décision qui laisse présager des taux bancaires atteignant 22 % à 25 %.

La situation n'est guère meilleure dans la vieille Europe, témoin le gonflement sensible de la masse monétaire britannique au vu des dernières statistiques et qui porte à prévoir, là encore, un net renchérissement du loyer de l'argent. La Banque d'Angleterre a fait savoir officiellement qu'elle supprimait son taux d'escompte officiel (minimum lending rate) à partir du 20 août. Elle continuera d'intervenir sur le marché pour agir sur le niveau des taux, mais sans dévoiler la fourchette de taux à l'intérieur de laquelle ses interventions seront effectuées. L'Allemagne fédérale, enfin, qui se trouve dans une situation analogue avec une nette progression de sa masse monétaire en juin, a réaffirmé, par la voix du président de la Bundesbank, M Karl Otto Poehl, qu'il faudrait s'accommoder de taux d'intérêt élevés tant que le volume des emprunts publics se maintiendrait à son niveau actuel.

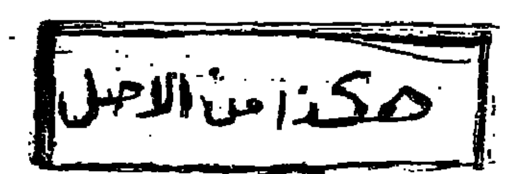
Dans ce contexte, il apparaît que la France a bien du mal à « faire cavalier seul », témoin le coup d'arrêt porté à la baisse du loyer de l'argent à laquelle la Banque de France nous avait habitués à raison de 1/8 de point chaque jour. Fixé à 17 5/8 % lundi, le taux de l'argent au jour le jour a encore régressé à 17 1/2 % le lendemain, mais le coup de pouce s'est arrêté là ! Il est vrai que, dans le même temps, les banques, qui avaient sans doute pris acte du mouvement d'humeur de M. Delors, décidaient d'abaisser leur taux de base bancaire de 15,60 % à 15,30 %, ce qui semble encore insuffisant Rue de Rivoli. Le ministre de l'économie et des finances voudrait voir le taux de base ramené à 14 % au plus tôt, ce qui supposerait un loyer de l'argent au jour le jour revenu à 16,50/17 %.

Nous n'en sommes pas encore là. L'élément perturbateur, c'est le dollar à plus de 6 francs. Il pourrait remettre en cause le schéma patiemment élaboré depuis plusieurs semaines. Dans les milieux financiers, on considère que « les autorités françaises sont partagées entre leur désir de baisser les taux, de réactiver l'économie, et leur engagement à défendre le franc ».

Sur le marché obligataire, les taux des emprunts n'ont guère varié cette semaine, ainsi qu'il ressort des rendements communiqués par Paribas : 16,33 % contre 16,36 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, 17,08 % contre 17,13 % pour les emprunts publics et 18,19 % contre 18,09 % pour les émissions du secteur privé.

La seule émission prévue pour les prochains jours en cette période estivale consisterait en un emprunt de 150 millions de francs du Crédit du Nord assorti d'un taux d'intérêt supérieur de 0,20 % à la moyenne des obligations de première catégorie, avec un minimum de 10 3/4 %, et sur une période de huit ans, cette opération « devant bien se placer compte tenu de ses modalités ».

SERGE MARTI.



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

ÉTRANGER

2. PROCHE-ORIENT
— LIBAN : la visite de M. Cheysson est annoncée dans un climat de relative détente.
2. EUROPE
— GRANDE-BRETAGNE : Londres rejette les propositions conciliantes des grévistes de la faim irlandais.
3. AMÉRIQUES
— BRÉSIL : après la démission du général Golbery.
3. AFRIQUE

POLITIQUE

4. « Le gouvernement veut travailler pour l'outre-mer aussi vite que pour la Corse », indique-t-on au secrétariat d'État aux DOM-TOM.

ÉQUIPEMENT

4. TRANSPORTS : après sa sortie d'usine aux États-Unis, le Boeing-767 commence une partie difficile.

SOCIÉTÉ

5. MÉDECINE : les mesures en faveur des hôpitaux.
— JUSTICE : un détenu sur sept a été libéré depuis le 10 mai.
— ÉDUCATION.
— RELIGION.
6 - 7. RADIO-TÉLÉVISION. — VU : « Le hasard de l'été », par Claude Sarraute.
8. SPORTS.

ÉCONOMIE

9. SOCIAL : une circulaire ministérielle va accélérer la régularisation de la situation des travailleurs clandestins.
9. ÉNERGIE : M. Mauroy recevra une délégation des élus et des syndicalistes de la Manche.
9. AFFAIRES.
10. ÉTRANGER : la réforme du secteur public italien.
10. LA SEMAINE FINANCIÈRE.
11. CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

RADIO-TELEVISION (7)
INFORMATIONS « SERVICES » (8) :
Météorologie ; Mots croisés ; « Journal officiel ».
Carnet (8) ; Programmes spectacles (7).

Le numéro du « Monde » daté 8 août 1981 a été tiré à 519 743 exemplaires.

A B C D E F G

L'AVENIR DE L'AUDIOVISUEL

Nouvelles réactions aux déclarations de M. Fillioud

Les réactions à la conférence de presse sur les problèmes de l'audiovisuel donnée le jeudi 6 août par M. Georges Fillioud, ministre de la communication (le *Monde du 8 août*), sont nombreuses, émanant d'une part des diverses fédérations représentant les radios libres et, d'autre part, des syndicats des professionnels de la radio-télévision.

Nous publions ici les communiqués de la F.N.R.L. (Fédération nationale des radios libres) et de la F.N.R.T.L.I. (Fédération nationale des radios libres et indépendantes), tandis que l'A.L.D. (Association pour la libération des ondes) fait savoir qu'elle reste sur les positions *définies par elle précédemment* (le *Monde* du 8 août).

De leur côté, le SURT (Syndicat unifié de la radio-télévision - C.F.D.T.) et les syndicats des réalisateurs de télévision — aussi bien *C.F.D.T.*, que C.G.T., *F.O.* et C.G.C. — réaffirment leur attachement à la notion d'un service public de la radio-télévision.

UNE DÉCLARATION DES RÉALISATEURS C.G.T. ET C.F.D.T.

« Il serait inconcevable que le pouvoir parachève l'entreprise anticulturelle de ses prédécesseurs giscardiens »

Le Syndicat français des réalisateurs de télévision (S.F.R.T.-C.G.T.) et le Syndicat des réalisateurs et créateurs de télévision (S.R.C.T.-C.F.D.T.) déclarent :

« La hâte avec laquelle s'élabore le projet de réforme de l'audiovisuel, la non-participation aux commissions des organisations représentatives des professionnels, le divorce affirmé par la répartition des compétences ministérielles entre culture et communication, les propos non démentis du ministre de la culture *(« La télévision vide le regard... »)*, tout cela autorise la plus grande inquiétude.

» A l'ombre de cette campagne, les capitaux se mobilisent : la vente des vidéogrammes, l'exploitation des réseaux câblés, les canaux portés par satellites vont *permettre aux œuvres audiovisuelles* d'ouvrir une source de rentabilité. De quelles œuvres s'agira-t-il ? Des programmes du genre de ceux auxquels nous ont habitués les radios commerciales ? Ou des œuvres créées dans le cadre enfin rénové d'un secteur *public digne de sa vocation nationale* et internationale ?

» C'est cela qui est en cause, et c'est sur cela que nous attirons l'attention des responsables politiques et de l'immense public pour qui la télévision est souvent le seul contact avec la culture.

» *Il faut à la France un secteur* public de l'audiovisuel fondé sur le regroupement des actuelles sociétés de télévision et des moyens de production, de diffusion et de recherche dispersés par la loi de 1974. Cette entreprise ou ce groupe d'entreprises du secteur *public doit* prendre position dès maintenant dans tous les domaines ouverts par l'exploitation des techniques nouvelles. Il ne s'agit pas de détruire le secteur privé. Il s'agit de n'être pas détruit *par lui. Il s'agit d'affirmer* la vocation propre au service public de donner naissance à des œuvres libres de tout asservissement à la rentabilité immédiate et à l'idéologie qui en découle.

» Pour faire face à sa mission de service public, cette entreprise ou ce *groupe d'entreprises devra* concilier l'intégration sans faille de ses différents éléments et l'indépendance réelle de son échelon de production. Ainsi se justifient la nécessité des « unités de programme », des cellules suffisamment petites pour favoriser l'ini*tiative et l'accueil des projets*, le pluralisme et la liberté de la création, la souplesse et la légèreté dans la mise en œuvre. Il s'agit d'en finir avec des pratiques bureaucratiques toujours menaçantes et d'appeler l'ensemble du personnel à retrouver les formes *artisanales aujourd'hui disparues* dans le cinéma français.

» La mise en compétition avec les œuvres produites dans le secteur privé impose à la production du secteur public un financement comparable. L'entreprise publique de l'audiovisuel devra donc se *donner pour tâche* de doter sa production des crédits nécessaires à une confrontation équitable avec le secteur privé. Le législateur devra lui en donner les moyens. Elle devra trouver des ressources supplémentaires par l'exploitation des nouveaux débouchés *commerciaux*. Cela suppose une clarification de ses rapports avec l'industrie cinématographique privée. Il serait en effet inconcevable que le pouvoir aujourd'hui confié à un gouvernement socialiste-communiste parachève l'entreprise anticulturelle de ses prédécesseurs *giscardiens*. »

LA NOUVELLE LOI NE DOIT PAS ÊTRE ÉLABORÉE DANS LA PRÉCIPITATION estime le SURT-C.F.D.T.

Le syndicat unifié de radio-télévision (SURT) C.F.D.T. reste « *très vigilant et n'hésitera pas à combattre toute perspective risquant de compromettre la crédibilité et la viabilité économique du service public et de ses personnels ou visant à le dépecer d'un certain nombre de ses composantes.* »

« *Il n'est pas souhaitable*, précise un communiqué du syndicat publié le 7 août, *que la nouvelle loi sur l'audiovisuel soit élaborée et votée dans la précipitation comme cela fut le cas en 1974. Mais un retard trop important risquerait d'engendrer une paralysie du service public, préjudiciable à l'intérêt général comme aux trente mille travailleurs directement concernés.*

» *La confirmation des objectifs généraux d'indépendance, de démocratisation, de régionalisation du service public est positive, de même la réaffirmation de la nécessité d'une présence de la radio de service public au plan local, simultanément à l'autorisation d'émettre pour des radios privées à rayonnement limité et à but non lucratif*, ajoute la C.F.D.T., *paraît une approche raisonnable.* »

La C.F.D.T. remarque que « *le contrôle par T.D.F. des règles définies par le ministre est essentiel et constitue un argument supplémentaire, justifiant le rôle indispensable de cet organisme au sein du système audiovisuel. Par contre, de lourdes équivoques continuent de peser sur le sort qui sera fait à l'actuelle S.F.P., aux activités gérées par l'INA et quant aux moyens réels dont disposera le service public pour développer et diversifier valablement son action* ».

DU CÔTÉ DES RADIOS LIBRES

La Fédération nationale des radios libres (F.N.R.L.) invite l'ensemble des radios libres diffusant actuellement sur le territoire national, ainsi que les organismes qui les fédèrent, à se conformer aux conditions de *diffusion convenues le mercredi* 5 jui"et dernier entre la commission technique de la F.N.R.L. et les services du ministre de la communication. La F.N.R.L. annonce d'autre part qu'elle se dissoudra à la rentrée et tiendra le congrès constitutif d'un Syndicat national des radios privées locales (S.N.-.r.L.).

La Fédération nationale des radios et télévisions locales et indépendantes (F.N.R.T.L.I.) rappelle qu'elle « *avait déjà donné globalement son accord pour un moratoire et pour le code de bonne conduite proposé par le ministre, ce code devant permettre aux radios locales qui le respecteraient de fonctionner dès à présent. La F.N.R.T.L.I. continue à demander cependant que ce code n'hypothèque en rien l'avenir et que les négociations continuent avec les pouvoirs publics sur les points essentiels qui conditionnent l'avenir des radios locales.*

» *1) Les problèmes de financement et de recettes publicitaires réglementées ;*

» *2) Le problème de la portée de la puissance des émetteurs qui doit tenir compte de la réalité socioculturelle et géographique de chaque radio locale, la proposition de rayonnement de 5 kilomètres de rayon n'est pas plus satisfaisante que celle de la limitation de la puissance des émetteurs ;*

» *3) Le rôle des municipalités, qui ne peut être défini que par rapport à une définition du service public de la radio locale, rôle qui peut être différent selon les cas (participation à la définition du cahier des charges, subvention pour le fonctionnement, dotation d'équipements, etc., etc.* ».

● Radio-2000 *émet* depuis le lundi 3 août à Dijon. Dotée d'un *émetteur* d'une puissance de 300 W, elle diffuse sur 102.10 MHz un programme musical et des informations culturelles locales, et retransmet en direct diverses manifestations.

● Radio-Brive FM émet depuis le vendredi 7 août sur 91 MHz. Audible à 20 kilomètres autour de Brive, elle diffusera de la musique avant de commencer à donner des informations locales.

● Radio-Horizon, qui émettait un signal sonore sur 93,9 MHz depuis le 27 juillet à Marcq-en-Barœul (Nord), vient de faire connaître son nom. Elle se constituerait prochainement en association type *loi de 1901*.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT D'ANTENNE 2 EST CONFIRMÉ DANS SES FONCTIONS.

M. Henri Perez a été confirmé dans ses fonctions de directeur général adjoint d'Antenne 2. Annoncée le vendredi 7 août par M. Pierre Desgraupes, président-directeur général de la chaîne, cette décision fait *suite* aux nominations, le jeudi 6 août, de MM. Joseph Pasteur et François-Henri de Virieu, respectivement aux postes de délégué du président pour l'information et les programmes, et de directeur de l'actualité (*le Monde* du 7 août). *Rappelons que le président* - directeur général d'Antenne 2 avait déclaré, le mardi 4 ¬-ût, qu'il ne renouvellerait pas le poste de directeur général, jusque-là confié à M. Xavier Larère, et qu'il prendrait lui-même à sa charge la direction des programmes de la chaîne.

[Né le 16 octobre 1936 à Casablanca (Maroc), M. Henri Perez, ancien élève de l'école Polytechnique, est ingénieur des télécommunications. Il est entré en 1962 à la télévision française où il a occupé divers postes de responsabilités dans les services *techniques et de production*. A partir de 1975 il a été successivement directeur délégué et directeur *général* adjoint d'Antenne 2.]

Mme COTTA A PRIS SES FONCTIONS A RADIO-FRANCE

La cérémonie de passation des pouvoirs entre Mme Jacqueline Baudrier et Mme Michèle Cotta, le nouveau président, a eu lieu le 6 août, à la Maison de Radio-France, en présence des responsables des chaînes et des principaux chefs de service. Mme Cotta a précisé à cette occasion sa fidélité depuis toujours à « *trois orientations* » qui, pour elle, se résument en trois « *mots clefs* » : dialogue, liberté et tolérance.

« *Dialogue*, a-t-elle dit, *bien sûr, de la base, si j'ose dire, au sommet. Dialogue entre chacun de nous, à tous moments...* », et « *liberté vis-à-vis des pouvoirs, du pouvoir politique* ». La tolérance, qui selon Mme Cotta est « *la chose du monde la moins partagée, est évidemment essentielle dans les métiers qui sont les nôtres* ». Elle devra être, a-t-elle ajouté, « *entre l'information et les programmes* », également « *entre gens d'origine de formation différentes, de passions différentes aussi, peut-être* ».

Pour sa part, l'ancien président de Radio-France, Mme Baudrier a émis le souhait que « *la future loi sur l'audiovisuel soit un bouclier qui protège les professionnels que nous sommes des aléas de la vie politique* », et s'adressant directement à Mme Cotta, elle a ajouté : « *Peut-être parviendrez-vous à agir pour qu'il en soit ainsi.* »

● *Deux arrestations après la fusillade du boulevard des Italiens.* — Deux ressortissants israéliens, MM. Joseph Dabbah, vingt-huit ans, et Meire Bouskila, vingt-deux ans, soupçonnés d'avoir participé à la fusillade qui a *fait* un mort et un blessé dans la nuit du lundi 3 au mardi 4 août dans un café du boulevard des Italiens à Paris (*le Monde* du 5 août) ont été arrêtés, *vendredi 7 août, et inculpés pour* complicité et homicide volontaire. La fusillade avait éclaté dans l'établissement pendant une discussion dans un groupe de sept personnes. M. Sion Attias avait été tué alors qu'il essayait de s'enfuir et son frère, M. Joseph Attias, recherché par les autorités helvétiques pour meurtre, avait été blessé à la poitrine par une balle de calibre 7,65. Les deux Israéliens arrêtés nient leur participation à la *fusillade*.

LA TUERIE D'AURIOL

Mme Llaurens-Guérin a entendu M. Collard

De notre correspondant régional

Marseille. — M. Lionel Collard, le chef présumé du commando d'Auriol, a été entendu, samedi 8 août, par Mme Françoise Llaurens-Guérin, le juge d'instruction chargé de l'enquête, pour y être interrogé au fond, pour la première fois, sur l'exé*cution de* l'inspecteur stagiaire Jacques Massie et de sa famille.

Seul des cinq auteurs présumés de la tuerie du *18 juillet, il* a observé un mutisme presque complet pendant les soixante-douze heures de son interrogatoire par les policiers. Son *unique* concession : il avait été pressenti pour remplir un « contrat » dont il ignorait la nature, et qu'il a *refusé*. Aucune ombre d'aveu. Nulle déclaration non plus devant le juge lorsque lui fut notifiée son inculpation pour les six homicides volontaires avec préméditation de la bastide de la Douronne.

Mais les charges, depuis, se sont accumulées *contre lui*. A l'exception de Jean-Bruno Finochietti, les autres inculpés de la tuerie lui ont attribué la paternité de l'opération et lui ont imputé la *cruauté* avec laquelle les meurtres ont été commis. Selon son défenseur, Me Bernard Manovelli, Lionel Collard ne devait pas modifier son attitude au cours de son audition, samedi, par le magistrat instructeur. Il s'apprêtait au contraire, à faire des « révélations », tendant à se disculper. Ses alibis, le soir de la tuerie, ont été jugés inconsistants par les policiers. Les aura-t-il *maintenus devant Mme* Llaurens-Guérin ? Sa situation paraissait délicate et sa responsabilité, même sans aveux, très engagée.

Le juge devait également interroger, *dans* la *journée de samedi*, Jean-Joseph Maria, le responsable intérimaire du SAC dans les Bouches-du-Rhône, inculpé de complicité. Celui-ci a-t-il été le commanditaire local de l'opération d'Auriol ? Il l'a jusqu'ici nié, mais il devait s'expliquer en par*ticulier sur* sa rivalité avec Jacques Massie, qui est peut-être à l'origine de l'affaire.

Mme Llaurens-Guérin avait interrogé, vendredi 7 août, M. Ange Poletti, *trente et un ans, l'un des* cinq membres présumés du commando, qui lui aurait parlé de plusieurs attentats projetés par le SAC, dont deux visant des personnalités politiques. L'un contre M. Gaston Defferre, maire de Marseille, avant qu'il soit nommé *ministre* de *l'intérieur* ; l'autre contre M. François Mitterrand, qui devait avoir lieu au cours d'un meeting de la campagne présidentielle, à Avignon, le 4 avril dernier. Ces projets ont-ils germé effectivement dans l'esprit de membres du SAC ? Rien, pour l'instant, ne permet de le dire.

GUY PORTE.

Yolande Boitard n'est plus

Mlle Yolande Boitard, qui était depuis 1945 la collaboratrice de M. Hubert Beuve-Méry, est décédée le 8 août à l'âge de soixante-neuf ans. Elle avait joué un rôle important et discret dans le développement du « Monde ». Pour les plus anciens, elle était, rue des Italiens, le symbole même du dévouement et de la fidélité.

Au mois d'août 1945, neuf mois à peine après la fondation du journal, Yolande Boitard entrait au Monde *comme secrétaire de M. Hubert Beuve-Méry. A ce titre, elle vécut intensément les difficiles débuts d'une aventure qui deviendrait l'essentiel de sa vie. L'avenir incertain, la fragilité de l'entreprise, les crises qui en jalonnent l'histoire, Yolande Boitard sut en faire, pour elle et pour ceux qui l'entouraient, des raisons de persévérer, avec une obstination à la fois sereine et passionnée.*

Son long fume-cigarette à la main, elle fut pendant plus de trente ans, dans les vieux meubles noirs d'Adrien Hébrard, le témoin muet d'événements qui ne trouveront probablement jamais leur place dans la chronique de ce journal. Chaque matin, pour « le patron », elle dépouillait la presse. Avec une pagination bien modeste, un petit nombre de collaborateurs et de lecteurs, des ressources financières dérisoires, le Monde *n'en était pas moins largement exploité par d'autres publications. Yolande Boitard leur réclamait tranquillement les droits de reproduction, comme elle proposait à d'autres journaux, dans divers pays, la reprise d'articles du* Monde. *Surtout, devant l'insistance des visiteurs et des appels téléphoniques, elle savait à la fois « protéger le patron » et faciliter l'accès à ce grand bureau où, jour après jour, s'élaborait une patiente histoire.*

Tout cela, faut-il le préciser, avec cette discrétion dont elle entourait aussi son comportement dans la Résistance.

Depuis quelques années, elle avait pris sa retraite sans pour autant « décrocher » de ce journal, qui était sa vie. Tous les jours, au cinquième étage, elle était là, dans le petit bureau voisin de celui du fondateur. Bien jeunes et inexpérimentés étaient, dès les années 1945-1950, ceux qui aimaient sa présence et qui lui restent, par le souvenir, fidèles et reconnaissants. — C. J.

Le dernier numéro du « Washington Star »

« Edition finale — cent vingt-huit années de service s'achèvent » : par ce titre en caractères gras barrant la première page du n° 219 de *sa* cent vingt-neuvième année d'existence, le *Washington Star* annonce sa disparition le vendredi 7 août (*Le Monde* du 25 juillet). Tiré exceptionnellement à 425 000 exemplaires (100 000 de plus que d'habitude), le *Washington Star* publie *en première page* une lettre du président Ronald Reagan.

« *Un grand silence est tombé sur Washington* », écrit le chef de la Maison Blanche qui rappelle l'importance de la presse depuis la fondation des Etats-Unis en 1776.

« *Un excellent journal s'en va,* ajoute M. Reagan, *une noble tradition s'achève. (...). Nous tous perdons un ami sûr et fort.* »

Quatre pages intérieures sont consacrées au courrier des lecteurs qui, sur un ton triste, affirment avoir lu le *Star* depuis leur plus jeune âge. Une société de publicité a acheté une page entière représentant une « une » vide. « *Le silence n'est pas d'or* », dit la légende.

Lorsque la dernière édition est arrivée, des groupes de lecteurs se sont massés autour des kiosques, *achetant de dix à vingt numéros* à des prix allant de 20 cents (1,20 FF), le prix normal, à plus de 1 dollar.

Les difficultés financières que vivent d'une manière générale tous les quotidiens du *soir* aux Etats-Unis, subissant la dure concurrence de la télévision, ont contraint *Time Inc.*, propriétaire du *Star* depuis trois *ans et demi, à cette issue fatale ;* le déficit du journal avoisinant 80 millions de dollars.

Depuis l'annonce de la disparition du *Star*, il y a deux semaines, *Time Inc.* a reçu une soixantaine d'offres d'achat, mais aucune d'elles ne lui a semblé apporter des garanties suffisantes pour une survie durable de la publication.

Pendant ce temps, de nombreux journaux de la région de Washington et même jusqu'à New-York essaient d'avancer leur pion. Depuis le minuscule *Manassas Messenger Journal*, dans la banlieue de Washington, jusqu'au géant *New York Times*, tous sondent le terrain.

Depuis plusieurs jours déjà, le *Baltimore Evening Sun*, à 50 kilomètres de Washington, a augmenté la « couverture » des événements concernant la capitale et lance une offensive télévisée sur le thème : « *Vous ne perdez pas une étoile (star), vous gagnez un soleil (sun).* »

Un moment, des rumeurs ont même prêté au *Washington Post*, qui reste ainsi le seul quotidien de la capitale fédérale, l'intention de faire paraître une édition de l'après-midi.

● *M. Giscard d'Estaing* poursuit ses vacances au Canada, dans le sud de l'Etat d'Alberta, au pied des Montagnes Rocheuses. Il est l'hôte de M. Jean Frydman, P.-D.G. de la société Médiavision qui avait acheté un ranch dans cette région il y a une dizaine d'années. Selon M. John Whalley, chef du protocole du gouvernement albertain, le séjour « *strictement privé* » de M. Giscard d'Estaing, prévu pour deux semaines, serait sur le point de s'achever.

● *Rentrée scolaire repoussée dans trois académies.* — Afin de permettre la mise en place des postes supplémentaires, accordés par le ministère de l'éducation nationale, les trois académies d'Amiens, *Bordeaux et Rouen, qui* devaient être les premières à faire leur « rentrée des classes », la retarderont de deux jours. Ainsi, les élèves reprendront les cours le jeudi 10 septembre au lieu du mardi 8, tandis que la pré-rentrée enseignante est fixée au mercredi 9 septembre.

